

## Organisation, activités et résultats financiers

Le présent chapitre décrit l'organisation de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), fait la synthèse de ses activités au cours de l'exercice 2008/09 et présente ses résultats financiers.

### Organisation

La BRI a pour mission d'assister les banques centrales et les autorités financières chargées de veiller à la stabilité monétaire et financière, de favoriser la coopération internationale dans ce domaine et de faire office de banque des banques centrales. La BRI s'acquitte de cette mission en :

- facilitant les échanges de vues et les processus de prise de décision entre banques centrales ;
- apportant son soutien au dialogue avec les autres instances œuvrant à la stabilité financière ;
- menant des travaux de recherche sur les questions stratégiques auxquelles sont confrontées les banques centrales et autorités de surveillance du système financier ;
- agissant comme contrepartie d'excellente qualité pour les banques centrales dans leurs opérations financières ;
- intervenant comme agent ou mandataire (*trustee*) dans le cadre d'opérations financières internationales.

Outre son siège à Bâle (Suisse), la BRI dispose de bureaux de représentation à Hong-Kong, région administrative spéciale de la République populaire de Chine, et à Mexico. Au 31 mars 2009, la BRI employait 570 agents ressortissants de 53 pays.

### *Unités et comités*

La BRI est constituée de trois grandes unités : le Département monétaire et économique, le Département bancaire et le Secrétariat général. S'y ajoutent le Service juridique, l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel, l'Audit interne et le Contrôle des risques ainsi que l'Institut pour la stabilité financière, qui a pour rôle de favoriser la diffusion des normes et bonnes pratiques auprès des superviseurs financiers du monde entier.

La BRI accueille les secrétariats de plusieurs groupes qui ont pour objet de promouvoir la stabilité financière. Quatre comités, qui déterminent leur ordre du jour et conduisent leurs activités avec une large autonomie, ont été créés ces quarante dernières années :

- Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ;

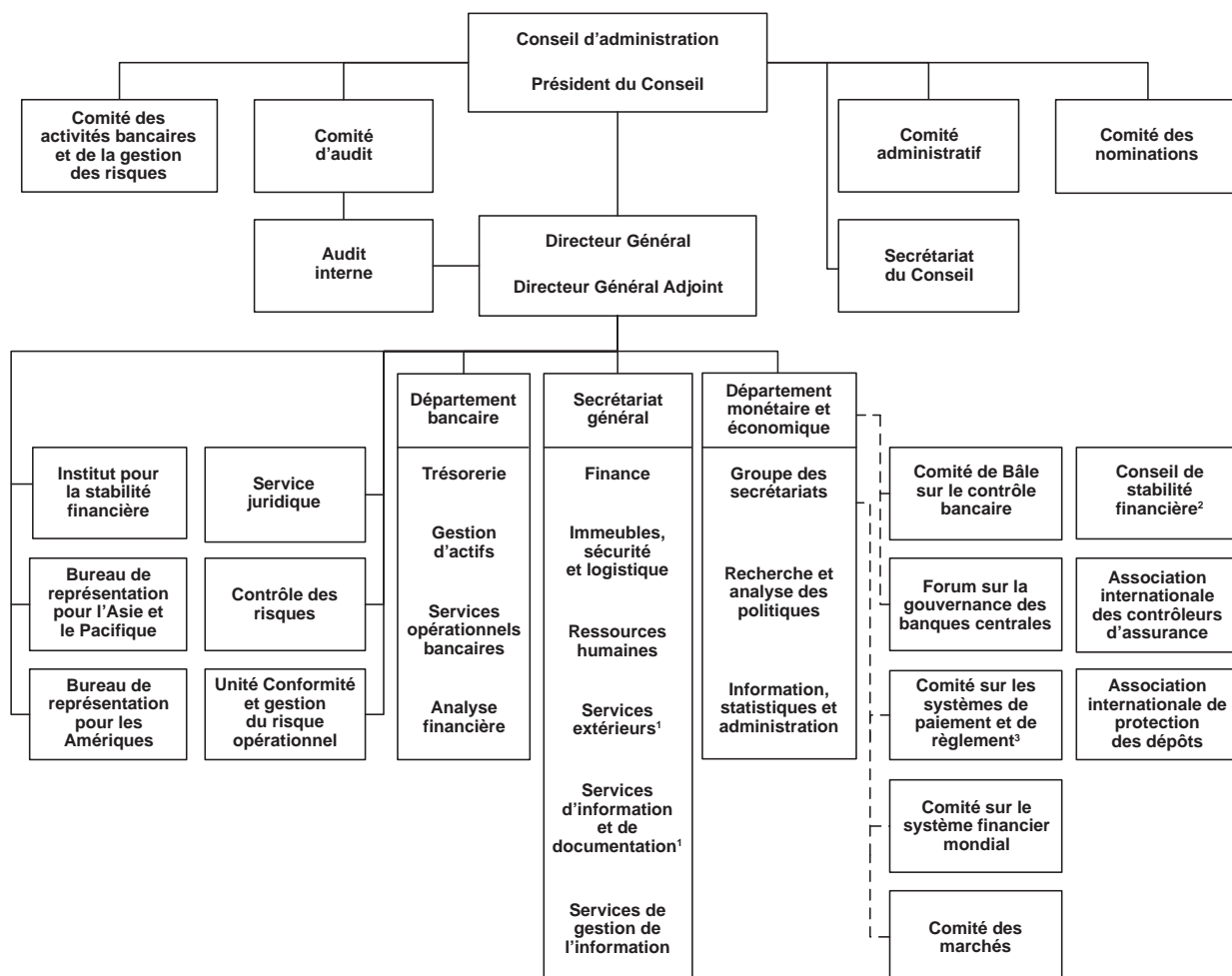
- Comité sur le système financier mondial ;
- Comité sur les systèmes de paiement et de règlement ;
- Comité des marchés.

Trois groupes dont les secrétariats sont accueillis par la Banque ne relèvent directement ni de la BRI ni de ses banques centrales membres :

- Association internationale des contrôleurs d'assurance ;
- Association internationale de protection des dépôts ;
- Conseil de stabilité financière (anciennement Forum sur la stabilité financière).

En outre, l'Irving Fisher Committee on Central Bank Statistics, administré par la communauté des banques centrales, opère sous les auspices de la BRI. La Banque apporte également son soutien aux travaux du Groupe de dissuasion de la contrefaçon.

### Organisation de la BRI au 31 mars 2009



<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2009, les Services extérieurs sont devenus Services d'appui aux réunions, et les Services d'information et de documentation, Communication.

<sup>2</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2009 également, le Forum sur la stabilité financière a été redéfini comme Conseil de stabilité financière.

<sup>3</sup> Le secrétariat du CSPR est également en charge du Groupe de dissuasion de la contrefaçon.

## *Gouvernance et gestion*

Trois grands niveaux décisionnels sont chargés de la gouvernance et de la gestion de la Banque :

- l'Assemblée générale des banques centrales membres ;
- le Conseil d'administration ;
- le Directeur Général.

L'*Assemblée générale* réunit 55 banques centrales ou autorités monétaires membres de la BRI, qui y disposent des droits de vote et de représentation. L'Assemblée générale ordinaire se tient dans les quatre mois suivant le 31 mars, date de clôture de l'exercice.

Le *Conseil d'administration*, composé de 19 membres, a pour principale responsabilité de déterminer les orientations stratégiques et politiques de la BRI et d'exercer sa haute surveillance sur la Direction. Il est assisté dans sa tâche par quatre sous-comités, dont les membres sont choisis parmi les administrateurs : Comité administratif, Comité d'audit, Comité des activités bancaires et de la gestion des risques et Comité des nominations.

Le *Directeur Général* est responsable devant le Conseil d'administration de la conduite de toutes les affaires importantes concernant la Banque. Il est assisté d'un comité exécutif qu'il préside et qui se compose aussi du Directeur Général Adjoint, des chefs de département et d'autres responsables de rang similaire nommés par le Conseil d'administration.

## Banques centrales membres de la BRI<sup>1</sup>

Banque de Réserve de l’Afrique du Sud	Banque centrale et Autorité des services financiers d’Irlande
Banque d’Algérie	Banque centrale d’Islande
Banque fédérale d’Allemagne	Banque d’Israël
Agence monétaire d’Arabie Saoudite	Banque d’Italie
Banque centrale de la République argentine	Banque du Japon
Banque de Réserve d’Australie	Banque de Lettonie
Banque nationale d’Autriche	Banque de Lituanie
Banque nationale de Belgique	Banque nationale de la République de Macédoine
Banque centrale de Bosnie-Herzégovine	Banque centrale de Malaisie
Banque centrale du Brésil	Banque du Mexique
Banque nationale de Bulgarie	Banque centrale de Norvège
Banque du Canada	Banque de Réserve de Nouvelle-Zélande
Banque centrale du Chili	Banque des Pays-Bas
Banque populaire de Chine	Banque centrale des Philippines
Banque de Corée	Banque nationale de Pologne
Banque nationale croate	Banque du Portugal
Banque nationale du Danemark	Banque nationale de Roumanie
Banque d’Espagne	Banque d’Angleterre
Banque d’Estonie	Banque centrale de la Fédération de Russie
Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale	Autorité monétaire de Singapour
Banque centrale européenne	Banque nationale de Slovaquie
Banque de Finlande	Banque de Slovénie
Banque de France	Banque de Suède
Banque de Grèce	Banque nationale suisse
Autorité monétaire de Hong-Kong	Banque nationale tchèque
Banque centrale de Hongrie	Banque de Thaïlande
Banque de Réserve de l’Inde	Banque centrale de la République de Turquie
Banque d’Indonésie	

<sup>1</sup> Conformément à l’article 15 des Statuts, le capital de la Banque est détenu exclusivement par des banques centrales. Suite aux modifications constitutionnelles de février 2003 qui ont transformé la République fédérale de Yougoslavie en Union Serbie-Monténégro, et institué deux banques centrales distinctes, ainsi qu’à la déclaration d’indépendance, en mai 2006, par la République du Monténégro vis-à-vis de cette union, le statut juridique de l’émission yougoslave du capital de la Banque est en cours d’examen.

## Conseil d'administration<sup>2</sup>

Guillermo Ortiz, Mexico  
Président du Conseil d'administration

Hans Tietmeyer, Francfort-sur-le-Main  
Vice-Président

Ben S. Bernanke, Washington  
Mark Carney, Ottawa  
Mario Draghi, Rome  
William C. Dudley, New York  
Stefan Ingves, Stockholm  
Mervyn King, Londres  
Jean-Pierre Landau, Paris  
Christian Noyer, Paris  
Guy Quaden, Bruxelles  
Jean-Pierre Roth, Zurich  
Masaaki Shirakawa, Tokyo  
Jean-Claude Trichet, Francfort-sur-le-Main  
Paul Tucker, Londres  
Vicomte Alfons Verplaetse, Bruxelles  
Axel A. Weber, Francfort-sur-le-Main  
Nout H. E. M. Wellink, Amsterdam  
Zhou Xiaochuan, Pékin

### *Suppléants*

Paul Fisher ou Michael Cross, Londres  
Pierre Jaillet ou Denis Beau, Paris  
Donald L. Kohn ou D. Nathan Sheets, Washington  
Hans-Helmut Kotz ou Wolfgang Mörke, Francfort-sur-le-Main  
Peter Praet ou Jan Smets, Bruxelles  
Fabrizio Saccomanni ou Ignazio Visco, Rome

### *Comités du Conseil d'administration*

Comité administratif, présidé par Hans Tietmeyer  
Comité d'audit, présidé par Christian Noyer  
Comité des activités bancaires et de la gestion des risques,  
présidé par Stefan Ingves  
Comité des nominations, présidé par Guillermo Ortiz

<sup>2</sup> Au 31 mai 2009.

## Direction

Jaime Caruana	Directeur Général
Hervé Hannoun	Directeur Général Adjoint
Peter Dittus	Secrétaire Général, Chef de Département
Stephen G. Cecchetti	Conseiller économique, Chef du Département monétaire et économique
Günter Pleines	Chef du Département bancaire
Daniel Lefort	Directeur juridique
Már Gudmundsson	Chef Adjoint du Département monétaire et économique
Jim Etherington	Secrétaire Général Adjoint
Louis de Montpellier	Chef Adjoint du Département bancaire
Josef Tošovský	Président, Institut pour la stabilité financière

### Modifications dans la composition du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque

Lors de sa séance de janvier 2009, le Conseil a élu Guillermo Ortiz, Gouverneur de la Banque du Mexique, Président du Conseil d'administration, pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009. M. Ortiz succède à Jean-Pierre Roth, Président du Directoire de la Banque nationale suisse.

Par lettre en date du 17 octobre 2008, Axel A. Weber, Président de la Banque fédérale d'Allemagne, a reconduit Hans Tietmeyer dans ses fonctions d'administrateur pour une période de deux ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2010). Lors de sa séance de novembre 2008, le Conseil a réélu Hans Tietmeyer Vice-Président du Conseil d'administration pour la même période.

Fabrizio Saccomanni, Directeur Général de la Banque d'Italie, a quitté le Conseil d'administration à la fin de son mandat, le 22 décembre 2008.

Le 26 janvier 2009, Timothy F. Geithner s'est démis de ses fonctions de Président de la Banque de Réserve fédérale de New York, laissant ainsi vacant son siège au Conseil d'administration de la BRI. Par lettre en date du 2 février 2009, Ben S. Bernanke, Président du Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale, a nommé William C. Dudley administrateur pour la période non écoulée du mandat de M. Geithner, soit jusqu'au 12 septembre 2009.

Lors de sa séance de mars 2009, le Conseil a pris note de la reconduction par Guy Quaden, Gouverneur de la Banque nationale de Belgique, du Vicomte Verplaetse, Gouverneur honoraire de la Banque nationale de Belgique, dans ses fonctions d'administrateur pour une période de 10 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2009.

C'est avec un profond regret que le Conseil a appris la disparition de Lord George of St Tudy, le 18 avril 2009, à l'âge de 70 ans. Lord George a siégé au

Conseil d'administration de la BRI en qualité de Gouverneur de la Banque d'Angleterre, entre 1993 et 2003, puis comme administrateur nommé à partir de cette date et jusqu'à son décès.

Par lettre en date du 23 avril 2009, Mervyn King, Gouverneur de la Banque d'Angleterre, a nommé administrateur Paul Tucker, Sous-Gouverneur de la Banque d'Angleterre, pour la durée non écoulée du mandat de Lord George, jusqu'au 6 mai 2011.

La Banque a appris avec un profond regret le décès du Baron Jean Godeaux, Gouverneur honoraire de la Banque nationale de Belgique, survenu le 27 avril 2009, à l'âge de 86 ans. Administrateur de 1982 à 1990, le Baron Godeaux a exercé les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Président de la Banque entre 1985 et 1987.

Le Conseil a également accueilli avec une grande tristesse le décès de Masaru Hayami, ancien gouverneur de la Banque du Japon, le 16 mai 2009, à l'âge de 84 ans. M. Hayami a siégé au Conseil d'administration de 1998 à 2003.

Quelques faits nouveaux sont également à signaler concernant la Direction de la Banque. À la démission de Malcolm D. Knight, le 30 septembre 2008, Hervé Hannoun a exercé les responsabilités de Directeur Général avec le titre de Directeur Général intérimaire, jusqu'à la prise de fonctions d'un nouveau titulaire. Jaime Caruana a été nommé Directeur Général de la Banque pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Lors de sa séance de mars 2009, le Conseil a reconduit Peter Dittus dans ses fonctions de Secrétaire Général pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Daniel Lefort, Directeur juridique de la BRI, partira en retraite le 30 septembre 2009. À sa séance de mai 2009, le Conseil a nommé Diego Devos pour lui succéder à ce poste, pour une période de cinq ans commençant le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Lors de la même séance, le Conseil a reconduit Günter Pleines dans ses fonctions de Chef du Département bancaire pour une période de trois ans et un mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

## Aspects institutionnels et administratifs

### *Administration de la Banque*

#### *Politique budgétaire*

Le processus d'élaboration du budget des dépenses de la Banque commence environ six mois avant le début de l'exercice, avec la définition, par la Direction, des grandes orientations et du cadre financier. Dans ce contexte, chaque unité opérationnelle précise ses projets et les besoins en ressources correspondants. Le cadrage de ces programmes d'activité détaillés avec les objectifs et les ressources disponibles aboutit à l'élaboration d'un budget financier provisoire. Celui-ci doit être approuvé par le Conseil avant le début de l'exercice.

Lors de l'établissement du budget, une distinction est faite entre frais d'administration et dépenses d'investissement. Comme dans d'autres organisations comparables, les charges au titre de la Direction et du personnel (rémunérations, pensions et assurance maladie et accidents) s'élèvent à quelque 70 % des frais d'administration. Les autres grands postes, qui en représentent chacun environ 10 %, sont l'informatique, les télécommunications et les immobilisations corporelles. Les dépenses d'investissement, qui concernent principalement les immobilisations corporelles et l'équipement informatique, peuvent varier notablement d'un exercice à l'autre. Le règlement de la plupart des dépenses administratives et d'investissement de la Banque s'opère en francs suisses.

Pour l'exercice 2008/09, les frais d'administration avant amortissement se sont établis à 237,9 millions de francs suisses, chiffre inférieur de 4,6 % au budget de 247,9 millions de francs suisses<sup>3</sup>, et les dépenses d'investissement, 22,1 millions de francs suisses, ont été inférieures de 2,9 millions au budget. La sous-utilisation des crédits d'administration s'explique essentiellement par le fait que les effectifs sont restés en deçà de la référence budgétaire, en raison de délais de recrutement sur les postes vacants, mais aussi par des dépenses moindres au titre du centre informatique et d'autres postes d'informatique et de télécommunications.

Les dépenses administratives et d'investissement de 2008/09 ont traduit les priorités assignées au budget, surtout la poursuite du renforcement de la résilience de la BRI et de sa capacité à faire face à toute évolution non prévue. Les actions suivantes ont ainsi été entreprises.

- Étant donné les turbulences financières apparues en août 2007, le budget a prévu la création de plusieurs postes au Département bancaire, au Forum pour la stabilité financière (maintenant Conseil de stabilité financière) ainsi que dans l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel. Cela a entraîné une réaffectation de ressources après réduction des effectifs du Secrétariat général, notamment sous forme d'externalisation de certaines activités informatiques.
- Le deuxième centre informatique de la Banque a été transféré vers un site éloigné, afin de mieux garantir la continuité d'exploitation et de service à la clientèle en cas de perturbation majeure affectant Bâle.

Durant l'exercice, la Banque a orienté son activité de façon à affronter les défis posés par l'intensification de la crise financière mondiale, et elle a réalloué des ressources pour maîtriser la charge de travail correspondante. Les mesures suivantes ont été prises, dans le cadre budgétaire défini.

- Le Département monétaire et économique a adapté ses programmes de travail et ses ressources, dans son soutien aux comités accueillis à la BRI et dans ses activités de recherche, pour se concentrer sur les questions de stabilité financière placées au premier plan par la crise.

<sup>3</sup> La comptabilité budgétaire de la Banque est fondée sur les flux de trésorerie ; elle exclut certains ajustements de comptabilité financière – principalement au titre des obligations découlant du régime de retraite – opérés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des paramètres actuariels. Ces facteurs additionnels sont incorporés sous Charges d'exploitation, au compte de profits et pertes (voir la section Résultats financiers et répartition du bénéfice).



- Le Département bancaire ainsi que les unités Contrôle des risques et Finance ont, pour atténuer les risques financiers de la Banque, décidé de : réduire le risque de crédit (en privilégiant les actifs souverains et quasi-souverains) ; raccourcir la durée des instruments financiers (des deux côtés du bilan) ; prendre diverses mesures destinées à protéger le passif de la Banque. De ce fait, et sous l'effet de la volatilité résultant des perturbations sur les marchés financiers, la charge de travail des unités opérationnelles s'est trouvée accrue, et des ressources supplémentaires y ont été affectées.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins des actionnaires de la Banque, les efforts se sont poursuivis dans le cadre d'initiatives visant à :

- étendre les services de la BRI afin d'approfondir les relations avec les actionnaires dans la zone Asie-Pacifique, en poursuivant le programme de recherche sur la région ;
- créer un Comité consultatif Amériques ;
- mener à terme le projet pluriannuel pour l'amélioration des salles de réunions et le renforcement de la sécurité à Bâle.

En mars 2009, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation de 4,0 %, à 259,2 millions de francs suisses, du budget pour l'exercice 2009/10. Les dépenses d'investissement seront en baisse de 3,1 millions de francs suisses, à 21,9 millions. La grande priorité budgétaire, pour 2009/10, est de renforcer la réaction de la Banque face à la crise financière mondiale.

- Les ressources consacrées aux questions de stabilité financière seront augmentées par la création de postes supplémentaires au Conseil de stabilité financière, au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et au Comité sur le système financier mondial, pour étoffer leurs moyens face à l'accroissement de leurs responsabilités et de leur charge de travail.
- Affronter les répercussions de la crise financière sur les activités bancaires continuera d'être la priorité majeure du Département bancaire ainsi que des trois unités Contrôle des risques, Finance, Conformité et Gestion du risque opérationnel. Les activités bancaires veilleront à contrôler la taille du bilan et à renforcer la gestion des opérations, à travers des initiatives visant à mettre en œuvre une gestion intégrée des risques et à améliorer la comptabilité de gestion.

En outre, le budget 2009/10 prévoit un développement supplémentaire de la dimension mondiale de la BRI, par un soutien au Comité consultatif Amériques et par la création d'une unité de recherche économique permanente au Bureau d'Asie, après l'achèvement, en septembre 2009, du programme de recherche Asie. De plus, le restaurant des visiteurs, ouvert il y a plus de 30 ans dans le bâtiment de la Tour, à Bâle, sera rénové.

#### *Politique de rémunération*

Les postes des agents de la BRI sont classés par catégories sur la base de plusieurs critères objectifs, notamment qualifications, expérience et responsabilités. À chaque catégorie correspond une bande de rémunération. Tous les trois ans, une enquête approfondie est menée afin de comparer la grille des traitements de la BRI avec celle d'institutions et de segments de

marché similaires. De manière à attirer des personnes hautement qualifiées, la Banque se réfère à la moitié supérieure des salaires du marché. L'analyse tient compte des différences de régime fiscal applicable au traitement des agents des institutions considérées. La dernière enquête a été réalisée au second semestre 2007, sur des données de référence recueillies pour rendre compte du marché au 1<sup>er</sup> juillet 2007. Au 1<sup>er</sup> juillet 2008, les points médians des bandes de rémunération de la Banque ont été alignés sur les salaires de référence, en tenant compte de l'évolution estimée des salaires sur les marchés extérieurs pendant la période intermédiaire. Ce dernier ajustement, qui a été fait en fonction du taux d'inflation en Suisse et de l'augmentation moyenne des salaires, en termes réels, dans les pays industrialisés, a été de 2,0 %. À l'intérieur de chaque bande, l'évolution du traitement d'un agent est fondée sur la performance.

Les agents de la BRI bénéficient, par l'intermédiaire de la Banque, d'une assurance maladie et accidents contributive ainsi que d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ont en outre droit à une indemnité d'expatriation les agents travaillant au siège – membres de la Direction compris – qui n'ont pas la nationalité suisse et qui n'ont pas été recrutés localement. Cette indemnité représente actuellement 14 % (agents célibataires) ou 18 % (agents mariés) du traitement annuel, dans les limites d'un plafond. Les agents bénéficiant de cette indemnité d'expatriation ont également droit à une indemnité de scolarité pour leurs enfants, sous réserve de certaines conditions<sup>4</sup>. S'agissant des bureaux de représentation, une distinction est faite entre les agents détachés du siège et ceux recrutés sur place. Les conditions d'emploi des premiers sont établies conformément à la politique de la Banque relative aux affectations temporaires à l'étranger. Pour le personnel embauché directement dans un bureau de représentation, les conditions sont alignées sur celles du marché local ; ces agents bénéficient de la même assurance maladie et du même système de retraite que les agents recrutés pour travailler au siège de la Banque.

Les traitements des membres de la Direction de la Banque sont réexaminés périodiquement et comparés avec la rémunération offerte, pour des niveaux équivalents, dans des institutions et segments de marché similaires. Comme pour les autres agents, l'enquête la plus récente sur la rémunération des postes de haut niveau a été réalisée au second semestre 2007. Ses conclusions ont confirmé que la pratique suivie actuellement, qui consiste à ajuster chaque année les traitements des membres de la Direction en fonction du taux d'inflation en Suisse, est adéquate.

<sup>4</sup> Certains agents, engagés par la Banque avant 1997, reçoivent une indemnité d'expatriation de 25 %, mais ne peuvent prétendre à l'indemnité de scolarité.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2008, la rémunération annuelle des hauts responsables, hors indemnité d'expatriation, s'établissait ainsi :

- Directeur Général<sup>5</sup> 739 400 francs suisses
- Directeur Général Adjoint 625 650 francs suisses
- Chef de département 568 770 francs suisses

La rémunération des membres du Conseil d'administration est approuvée par l'Assemblée générale. Des ajustements sont effectués tous les trois ans. La rémunération fixe globale payée annuellement au Conseil d'administration se chiffrait à 1 049 520 francs suisses au 1<sup>er</sup> avril 2009. En outre, les membres du Conseil reçoivent un jeton de présence pour chacune des séances auxquelles ils participent. Dans l'hypothèse où les administrateurs sont tous présents à l'ensemble des séances, le total annuel de ces jetons de présence est de 973 788 francs suisses.

## Activités

### Promotion de la coopération financière et monétaire internationale : contribution de la BRI

#### *Consultations régulières sur les questions monétaires et financières*

Tous les deux mois, les gouverneurs et autres hauts responsables des banques centrales membres de la BRI se réunissent afin d'examiner les évolutions récentes et les perspectives de l'économie mondiale et des marchés financiers, ainsi que pour échanger points de vue et expérience sur des sujets d'actualité les concernant. Ces réunions bimestrielles, qui se tiennent d'ordinaire à Bâle, sont, pour la BRI, un moyen privilégié de promouvoir la coopération au sein de la communauté des banques centrales. La réunion de novembre 2008 a été accueillie, à São Paulo, par la Banque centrale du Brésil.

Font notamment partie de ces rencontres bimestrielles la Réunion sur l'économie mondiale et la Réunion de tous les gouverneurs. La première offre à une trentaine de gouverneurs de grandes économies industrialisées et émergentes l'occasion de se rencontrer pour faire le point sur les développements économiques et financiers récents, et pour recenser les perspectives favorables et défavorables inhérentes à la situation économique, notamment sur les marchés financiers.

La Réunion de tous les gouverneurs, à laquelle sont conviés les gouverneurs des banques centrales membres, est l'occasion d'aborder certaines questions les intéressant tous. En 2008/09, les thèmes suivants ont été évoqués :

- procyclicité du système financier ;
- leçons de la crise bancaire mondiale ;

<sup>5</sup> Le Directeur Général bénéficie également d'une indemnité de représentation et d'un régime de pension particulier.

- problèmes de liquidité en devises, perturbation des marchés des swaps cambistes et mesures prises par les banques centrales ;
- taux d'intérêt du marché monétaire et objectifs concrets de la politique monétaire ;
- apports de liquidité par les banques centrales : leçons des turbulences.

La Réunion de tous les gouverneurs est aussi un moyen de faire le point sur les activités des différents comités et groupes spécialisés ayant leur secrétariat à la BRI, activités auxquelles ne participent pas toutes les banques centrales membres de la BRI. En 2008/09, les gouverneurs ont ainsi examiné les initiatives du Comité de Bâle en réponse à la crise financière.

D'autres réunions se tiennent aussi à l'occasion des rencontres bimestrielles : la Réunion des gouverneurs des pays du G 10 et la Réunion des grandes économies émergentes, au cours desquelles sont abordées des questions intéressant plus spécifiquement ces deux groupes d'économies. Les gouverneurs qui sont membres du Groupe de gouvernance se rencontrent périodiquement, eux aussi.

Sur les questions de stabilité financière, les gouverneurs se réunissent avec les responsables des instances prudentielles et des autres autorités financières ainsi qu'avec des personnalités du secteur financier privé. En particulier, la Banque tient périodiquement des réunions conjointes des gouverneurs de banque centrale et des responsables des instances prudentielles ; en 2008/09, ce groupe a examiné notamment les améliorations à apporter au dispositif de Bâle II et les domaines particuliers où la résilience du système financier pourrait être renforcée.

La BRI organise régulièrement des rencontres informelles entre représentants des secteurs public et privé, mettant l'accent sur leur intérêt commun à promouvoir la solidité et le bon fonctionnement du système financier international. La BRI organise, en outre, à l'intention des hauts responsables de banques centrales, des réunions régulières ou ponctuelles auxquelles sont souvent invités à participer des représentants d'autres autorités financières, du secteur financier privé ou du monde universitaire.

D'autres réunions s'adressant à de hauts responsables de banques centrales ont lieu moins fréquemment, notamment :

- réunions des groupes de travail sur la politique monétaire, qui se tiennent à Bâle ou, à leur invitation, dans différentes banques centrales d'Amérique latine, d'Asie ou d'Europe centrale et orientale ;
- réunion des sous-gouverneurs des économies émergentes ; elle était consacrée, cette année, à la politique monétaire et à la mesure de l'inflation : prix, salaires et anticipations.

### *Bureaux de représentation*

Les bureaux de représentation pour l'Asie et le Pacifique (Bureau d'Asie) et pour les Amériques (Bureau des Amériques) ont pour mission, au sein de leur région, de renforcer les relations entre la BRI et les banques centrales et les superviseurs du secteur financier, et de favoriser leur coopération. Leurs principales tâches consistent à organiser des réunions, à encourager l'échange

d'information et de données, et à contribuer aux travaux de recherche financière et économique de la Banque. Les bureaux participent à l'offre des services bancaires de la BRI par des visites périodiques aux responsables de la gestion des réserves des banques centrales et en organisant des rencontres avec les experts techniques et les hauts responsables.

#### *Asie-Pacifique*

Au cours de l'année écoulée, la BRI a répondu aux besoins des actionnaires de la région Asie-Pacifique en organisant des réunions de haut niveau et en menant des travaux de recherche sur des questions liées aux turbulences persistantes sur les marchés financiers. Mobilisant les ressources du programme de recherche Asie, le Bureau d'Asie a organisé huit événements, conjointement avec une banque centrale actionnaire ou un groupe régional de banques centrales :

- forum EMEAP (Executives' Meeting of East Asia-Pacific Central Banks)-BRI sur les marchés des changes, organisé en collaboration avec la Banque du Japon, à Yokohama en juillet 2008 ;
- séminaire des banques centrales sur la microstructure des marchés financiers, organisé en collaboration avec le Hong Kong Institute for Monetary Research à Hong-Kong RAS en septembre 2008 ;
- séminaire de haut niveau Banque de Réserve de l'Inde-BRI sur les leçons de la crise financière, tenu à Hyderabad en décembre 2008 ;
- forum EMEAP-BRI sur les marchés des changes, organisé en collaboration avec la Banque du Japon, à Tokyo en décembre 2008 ;
- séminaire SEACEN (South East Asian Central Banks)-BRI sur les chocs mondiaux et la stabilité économique, à l'intention de dirigeants de banques centrales, organisé en collaboration avec la Banque d'Indonésie, à Yogyakarta en janvier 2009 ;
- Conférence Hong Kong Institute for Monetary Research-BRI sur les marchés immobiliers et la finance, tenue à Hong-Kong RAS en janvier 2009 ;
- séminaire de haut niveau Banque de Corée-BRI sur l'internationalisation de la monnaie : leçons de la crise financière, tenu à Séoul en mars 2009.

En novembre 2008, l'Institut pour la stabilité financière (ISF) et le groupe de travail EMEAP sur le contrôle bancaire ont organisé leur réunion annuelle en Asie. Accueillie par la Banque populaire de Chine, à Pékin, celle-ci a porté sur le rôle du secteur bancaire et du contrôle bancaire en matière de stabilité financière. En outre, l'ISF a organisé dix séminaires à l'intention des superviseurs du secteur financier dans la région Asie, axés, pour la plupart, sur des thèmes et questions ayant trait à la crise financière actuelle.

#### *Activités bancaires et Fonds obligataire Asie*

La salle des opérations du Bureau d'Asie a continué de s'efforcer de répondre aux besoins de la clientèle tout au long de la crise financière. Les banques centrales de la région ont fait preuve d'une prudence constante dans la gestion de leur portefeuille de réserves dans ce contexte de tensions.

La BRI a continué, en qualité d'administrateur, à aider à l'introduction en bourse des fonds de placement composant le second Fonds obligataire Asie

(ABF2) de l'EMEAP. Onze banques centrales ont fourni le capital de lancement, en prélevant sur leurs réserves internationales pour acquérir des parts de ces fonds, investis en obligations en monnaies locales émises par des emprunteurs souverains et quasi souverains de huit économies de l'EMEAP. Fin mars 2009, l'actif des fonds composant ABF2 avoisinait \$2,86 milliards, contre \$3,3 milliards un an auparavant. Dans le même temps, les investissements du secteur privé ont diminué, revenant de \$765 millions à \$427 millions, et la part des banques centrales est, quant à elle, passée de \$2,5 milliards à \$2,43 milliards.

Le quatrième rééquilibrage annuel d'ABF2 a eu lieu durant les deux derniers mois de 2008.

Les négociations avancent pour résoudre les grandes questions en suspens relatives à la création d'un China fund (l'une des huit composantes-pays d'ABF2), de sorte qu'un fonds de placement à capital variable pourrait être lancé en Chine au cours des prochains mois. La BRI a offert son assistance au gestionnaire du fonds, comme le groupe de travail EMEAP l'avait suggéré.

#### *Comité consultatif Asie et Réunion spéciale des gouverneurs d'Asie*

Le Comité consultatif Asie (CCAs), actuellement présidé par Zeti Akhtar Aziz, Gouverneure de la Banque centrale de Malaisie, est un trait d'union entre les gouverneurs des banques centrales actionnaires de la BRI dans la région Asie-Pacifique, d'une part, et le Conseil d'administration et la Direction de la BRI, d'autre part. Lors des deux réunions du CCAs tenues durant l'exercice, les gouverneurs ont centré leurs discussions sur les rencontres à organiser et les recherches à entreprendre dans le cadre du programme de trois ans (*infra*). Les gouverneurs ont fait part de leurs points de vue sur ces questions au Conseil d'administration et à la Direction de la BRI, en donnant la priorité aux travaux liés aux questions stratégiques soulevées par les turbulences financières mondiales.

En février, la BRI a organisé une nouvelle réunion spéciale des gouverneurs d'Asie-Pacifique, à laquelle ont participé également des banques centrales tierces. Accueillie, cette année, à Kuala Lumpur, par la Banque centrale de Malaisie, la rencontre a porté sur les derniers développements économiques et financiers et les leçons de la crise financière mondiale pour la stabilité en Asie-Pacifique.

#### *Programme de recherche Asie*

Le programme de recherche sur trois ans est entré dans sa phase finale, son achèvement étant programmé pour août 2009. Les développements observés en Asie-Pacifique ont obligé à attacher une grande importance aux conséquences régionales de la crise financière internationale. On enregistre de nouveaux progrès sur une série de projets destinés à aider les autorités régionales à améliorer leur politique et leurs opérations monétaires, à développer leurs marchés financiers, à maintenir la stabilité financière et à renforcer leur politique prudentielle.

D'ici au terme du programme, ce type de collaboration sur des sujets intéressant les banques centrales et les superviseurs de la région aura été

mené avec pratiquement toutes les banques centrales d'Asie-Pacifique membres de la BRI, ainsi qu'avec les groupes régionaux de banques centrales. Ces travaux non seulement ont fourni la matière de nombreuses réunions avec les banques centrales régionales, mais encore ont donné lieu à des publications dans des revues spécialisées ou dans le *Rapport trimestriel BRI*. À la demande des gouverneurs du CCAs, les économistes ayant participé au programme de recherche Asie ont également rédigé des notes sur des questions de stratégie spécifiques. Deux réseaux de recherche organisés à l'échelle régionale dans le cadre du programme de recherche ont tenu leur deuxième atelier annuel en janvier. Le succès du programme sur trois ans a abouti à la décision de renforcer, à titre plus permanent, la présence de la recherche dans la région.

### *Amériques*

Dans le contexte des turbulences financières qui ont touché les principaux pays développés, le Bureau des Amériques a axé ses travaux sur le suivi étroit de développements qui pourraient être sources de vulnérabilités pour la région – en particulier les répercussions sur les économies d'Amérique latine et des Caraïbes.

Comme ces dernières années, l'action de la BRI dans la région a visé à servir les banques centrales actionnaires, mais aussi à établir des contacts, en organisant des manifestations avec des banques centrales non membres, les autorités de réglementation et le monde universitaire, ce qui a donné lieu à plusieurs publications. Parmi les activités, il convient de noter l'organisation d'une conférence-débat avec les gouverneurs des banques centrales de la région ainsi que plusieurs ateliers parallèles lors de la rencontre annuelle de l'Association d'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes qui s'est tenue au Brésil. Le Bureau a, en outre, organisé la deuxième réunion BRI des responsables de l'audit interne, en collaboration avec la Banque centrale du Chili, accueilli une rencontre régionale des directeurs juridiques de banques centrales, à Mexico, et contribué aux réunions BRI accueillies par des banques centrales de la région, comme celle du Groupe de travail sur la politique monétaire en Amérique latine, accueillie par la Banque centrale de Colombie.

Le Bureau des Amériques a, par ailleurs, appuyé les manifestations de l'ISF et un séminaire BRI sur le thème « Stabilité monétaire : analyse et données », organisé conjointement avec le Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine. Le Bureau a participé aux travaux de recherche et dépêche des intervenants à des manifestations organisées par la Banque centrale du Brésil, la Banque du Canada et la Banque centrale de Réserve du Pérou, ainsi que par le Centre des Caraïbes pour la monnaie et la finance, l'Association of Supervisors of Banks of the Americas, le Fonds latino-américain de Réserves, l'Association internationale de protection des dépôts, le Fonds monétaire international et les Nations Unies.

### *Comité consultatif Amériques (CCAm)*

En mai 2008, la Banque a créé le Comité consultatif Amériques (CCAm) auprès du Conseil d'administration. Le CCAm, actuellement présidé par Martín

Redrado, Gouverneur de la Banque centrale de la République argentine, est constitué des gouverneurs des banques centrales de la région membres de la BRI. Le CCAm est un lien de communication directe entre les banques centrales membres dans la région Amériques, d'une part, et le Conseil d'administration et la Direction de la BRI, d'autre part, sur des questions intéressant la communauté des banques centrales de la région. Le Bureau des Amériques fournit des services de secrétariat au CCAm.

Le CCAm s'est réuni pour la première fois à l'occasion de l'Assemblée générale de la BRI, en juin 2008, et s'est réuni par deux fois depuis. Ses membres sont tenus régulièrement informés des travaux de la BRI et du Bureau des Amériques dans la région et sont invités à faire part de leurs observations sur les travaux en cours.

### *Institut pour la stabilité financière*

L'Institut pour la stabilité financière (ISF) a pour mandat d'aider les autorités prudentielles du secteur financier à travers le monde à renforcer la surveillance de leur système financier afin de promouvoir la stabilité financière. L'ISF diffuse normes et bonnes pratiques, essentiellement auprès des superviseurs des secteurs de la banque et de l'assurance. Les travaux de l'ISF bénéficient du fait que la BRI accueille dans ses locaux les régulateurs internationaux chargés des activités bancaires et des entreprises d'assurance. Les synergies et consultations favorisées par cette étroite proximité constituent ce qu'il est convenu d'appeler le « processus de Bâle » (*infra*).

### *Réunions, séminaires et conférences*

Le premier volet des activités de l'ISF existe de longue date. Il comprend des séries de séminaires, de conférences et de réunions de haut niveau, qui ont lieu à Bâle mais aussi dans le monde entier. En 2008, l'Institut a organisé 50 événements. S'ils ont continué à porter sur un large éventail de thèmes en rapport avec le secteur financier, l'accent a, toutefois, été mis sur des questions directement liées à la stabilité financière. Plus de 1 850 représentants de banques centrales et d'autorités de surveillance de l'assurance et du secteur bancaire y ont participé. L'ISF a, en outre, poursuivi ses réunions de haut niveau à l'intention des sous-gouverneurs et des responsables d'autorités de contrôle. Ces réunions, qui se sont tenues en Afrique, en Amérique latine, en Asie et au Moyen-Orient, ont en particulier porté sur la crise financière ainsi que sur la mise en œuvre de Bâle II et sur d'autres grandes questions prudentielles.

### *FSI Connect*

FSI Connect, outil d'information et de formation en ligne destiné aux autorités prudentielles du secteur financier, constitue le second volet des activités de l'ISF. Cet outil, qui s'adresse à des superviseurs de tout niveau d'expérience et de compétence, propose actuellement plus de 160 modules sur une grande diversité de sujets. Plus de 170 banques centrales et autorités prudentielles sont actuellement abonnées à FSI Connect, soit quelque 8 000 utilisateurs.



En 2008, avec le soutien de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance, la Direction de la BRI a approuvé une deuxième phase de développement axée sur la supervision du secteur de l'assurance. Les années à venir verront donc le développement d'environ 25 modules consacrés aux risques liés à l'assurance ainsi qu'aux questions prudentielles et techniques de surveillance qui leur sont liées. En outre, courant 2009, avec l'appui de l'Association internationale de protection des dépôts, l'ISF ajoutera à FSI Connect plusieurs modules ayant trait à ce domaine. Ces deux initiatives renforceront l'action de la BRI en faveur de la stabilité du secteur financier.

#### *Autres actions*

En 2008, l'ISF a mis à jour ses enquêtes, réalisées en 2004 et 2006, sur l'application de Bâle II dans les pays non membres du Comité de Bâle. Confirmant les résultats précédents, l'enquête de 2008 auprès de 101 participants indique que Bâle II sera mis en œuvre par une immense majorité d'entre eux. Cette mise en œuvre devrait intervenir avant la fin de 2008 dans près de 90 juridictions, pays du Comité de Bâle compris. Une différence à noter par rapport aux deux enquêtes précédentes est le nombre accru de pays qui permettent à leurs banques d'appliquer les approches plus avancées pour le risque de crédit et le risque opérationnel.

FSI : [www.bis.org/fsi](http://www.bis.org/fsi)

### Promotion de la coopération financière et monétaire internationale : le processus de Bâle

La coopération entre les comités et les régulateurs internationaux accueillis à la BRI, à Bâle, constitue l'un des aspects majeurs de la contribution apportée par la BRI à la promotion de la stabilité financière et monétaire internationale. Cette approche, de plus en plus connue comme le « processus de Bâle », repose sur quatre composantes.

- Premièrement, la BRI sert de lieu d'accueil et fournit des ressources humaines et financières à divers comités dont les mandats couvrent les éléments essentiels de la stabilité financière. Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire supervise les établissements individuels ; le Comité sur le système financier mondial suit les questions de stabilité macrofinancière ; le Comité des marchés examine le fonctionnement des marchés financiers ; le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement surveille les infrastructures de paiement. La BRI héberge, en outre, l'Association internationale des contrôleurs d'assurance et l'Association internationale de protection des dépôts. De surcroît, les comités accueillis à Bâle contribuent, pour la plupart, aux travaux du Conseil de stabilité financière, dont le secrétariat est également établi à la BRI. D'importantes synergies résultent de cette proximité physique et de l'échange d'idées qu'elle autorise.
- Deuxièmement, la modularité de ces groupes et l'échange d'information ouvert qu'ils autorisent à un haut niveau renforcent la coordination de leurs travaux en faveur de la stabilité financière et concourent à éviter

chevauchements et lacunes dans leurs programmes de travail. Mais l'audience de ces groupes est sans commune mesure avec leur taille relativement limitée, car ils ont la possibilité d'exploiter toute l'expertise de la communauté internationale des banquiers centraux et des régulateurs et superviseurs financiers.

- Troisièmement, les travaux des comités accueillis à Bâle sont nourris de la recherche économique menée à la BRI, mais aussi de son expérience bancaire, acquise à travers les activités du Département bancaire, qui entretient des relations d'affaires avec les intervenants du marché, et à travers l'application des normes réglementaires et des contrôles financiers dans la conduite des opérations bancaires.
- Et enfin, la diffusion des travaux des régulateurs internationaux est facilitée par l'ISF.

Suit maintenant le résumé des activités de ces comités et régulateurs internationaux durant l'exercice écoulé.

## Comités permanents accueillis par la BRI

### *Comité de Bâle sur le contrôle bancaire*

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), présidé par Nout Wellink, Président de la Banque des Pays-Bas, a pour but d'améliorer la compréhension des questions prudentielles et la qualité de la surveillance bancaire dans le monde. Il permet aux autorités prudentielles d'entretenir un dialogue, qui inclut notamment l'échange d'information sur les pratiques prudentielles nationales, le renforcement de l'efficacité des techniques de surveillance de l'activité bancaire internationale et la détermination de normes prudentielles minimales dans les domaines où elles sont jugées souhaitables.

### *Réactions à la crise financière*

Sur la base de son évaluation des faiblesses révélées par la crise concernant le contrôle bancaire, la réglementation et la gestion des risques, le Comité de Bâle a mis au point une stratégie globale visant à en tirer les leçons dans ces domaines. Il a, au besoin en adaptant son programme, engagé des travaux sur divers sujets liés à la surveillance prudentielle et à la gestion des risques, comme, par exemple, le risque de liquidité, les simulations de crise et les pratiques des banques en matière de valorisation. Les turbulences de marché ont également permis de tirer d'importants enseignements qui ont aidé le Comité à renforcer le dispositif de Bâle II et d'autres éléments des règles relatives à l'adéquation des fonds propres. Prises ensemble, ces initiatives constituent un élément essentiel des efforts déployés dans le monde pour accroître la résilience du système bancaire et, plus largement, du système financier.

### *Renforcement de l'adéquation des fonds propres*

La crise a démontré qu'une assise financière solide était nécessaire à la stabilité du secteur bancaire. Les travaux du Comité sur l'adéquation des fonds

propres ont pour but de renforcer le niveau et la qualité des fonds propres du système bancaire, afin d'accroître la résilience des banques face à de futurs épisodes de tensions économiques et financières, et d'affermir la confiance dans le système bancaire mondial. Ces travaux consistent à déterminer les façons d'atténuer la procyclicité, par exemple en favorisant la détention d'un volant de fonds propres, au-delà du minimum réglementaire, que les banques pourraient mobiliser en période de tensions. Par ailleurs, ces efforts appuient les initiatives et recommandations formulées par le Conseil de stabilité financière et les dirigeants des pays du G 20.

### *Bâle II*

Face aux événements sur les marchés, le Comité a entrepris, en 2008, de passer en revue le dispositif de Bâle II afin de voir quels aspects pourraient en être renforcés. Sur la base de cet examen, le Comité a publié, en janvier 2009, un ensemble de documents aux fins de consultation.

Les propositions, auxquelles le Comité compte donner une forme définitive courant 2009, permettront de mieux tenir compte des risques présents dans les portefeuilles des banques (et liés aux activités de négociation, aux opérations de titrisation et aux expositions à des entités de hors-bilan) dans les exigences minimales de fonds propres, les pratiques de gestion des risques et la communication financière correspondante. Le Comité entend coordonner et mettre en œuvre ce programme de travail de façon à renforcer la confiance dans le système financier, tout en évitant d'aggraver les conditions actuelles du marché. Il ne recommandera pas de relever les exigences minimales de fonds propres en période de tensions économiques et financières.

Les propositions visent à améliorer les exigences minimales de fonds propres (premier pilier) pour renforcer la couverture des risques, notamment en ce qui concerne le traitement des expositions du portefeuille de négociation. C'est en effet dans ce portefeuille de négociation que l'effet de levier a été le plus développé avant la crise financière et que la majorité des pertes ont été subies depuis. Cela tient largement au fait que le dispositif actuel des fonds propres pour le risque de marché, fondé sur les amendements apportés à Bâle I en 1996, n'appréhende pas certains risques majeurs. Aussi le Comité a-t-il proposé de compléter le dispositif actuel de mesure du risque de marché, fondé sur la valeur en risque, par une exigence de fonds propres supplémentaire « incrémentale » (*incremental risk charge – IRC*) destinée à couvrir le risque de défaut et le risque de migration de notation. Une fois mise en œuvre, cette exigence de fonds propres supplémentaire réduira les possibilités d'arbitrage réglementaire entre portefeuille bancaire et portefeuille de négociation.

Une proposition supplémentaire vise à instaurer une exigence fondée sur la valeur en risque calculée sur une période de tensions, ce qui contribuera à réduire la procyclicité des exigences minimales de fonds propres pour risque de marché. Le Comité a annoncé qu'il allait conduire un examen approfondi et de longue durée du dispositif de fonds propres applicable aux activités de négociation.

La crise a clairement montré que les CDO (*collateralised debt obligations*, titres garantis par des créances) dont le sous-jacent est constitué de titres eux-mêmes adossés à des actifs (« retitrisation ») présentent une corrélation plus étroite avec le risque général de marché que les titrisations classiques. Les retitrisations justifient donc des exigences de fonds propres plus élevées, comme le prévoient les propositions de janvier 2009.

Avant le début de la crise financière, les banques avaient accumulé d'importantes expositions à des conduits de hors-bilan, dont le régime de fonds propres ne rendait pas fidèlement compte. C'est pourquoi le Comité a proposé de relever les exigences de fonds propres pour les lignes de soutien de liquidité accordées aux structures d'émission de papier commercial adossé à des actifs, en éliminant la distinction entre court et long terme. Le Comité a, en outre, proposé d'exiger des banques qu'elles obtiennent des informations exhaustives sur les caractéristiques de l'exposition sous-jacente de leurs positions de titrisation bénéficiant d'une notation externe. Les banques qui n'obtiendraient pas de telles informations seraient soumises à des exigences de fonds propres plus élevées.

Au titre de la surveillance prudentielle (deuxième pilier), le Comité a, en outre, ajouté des normes visant à favoriser plus de rigueur en matière de surveillance et de gestion des concentrations de risques, des expositions de hors-bilan, des titrisations et des risques de réputation qui s'y rapportent. Le Comité a également proposé d'améliorer la valorisation des instruments financiers, la gestion du risque de liquidité de financement et les pratiques de simulations de crise à l'échelle du groupe.

De plus, le Comité a instauré des prescriptions plus strictes en matière de communication financière, en vue de renforcer la discipline de marché. Ces prescriptions, qui relèvent du troisième pilier, ont trait aux opérations de titrisation et au soutien accordé aux entités de hors-bilan et devraient permettre aux intervenants de marché de mieux comprendre le profil global de risque d'un établissement.

### *Procyclicité*

Une autre dimension des travaux du CBCB sur les fonds propres a trait à la procyclicité. En 2008, le Comité a lancé une analyse exhaustive et très détaillée du dispositif de Bâle II, sous cet aspect, en tenant compte de son interaction avec des objectifs macroprudentiels plus généraux. Il s'agit de favoriser la mise en place d'un volant de fonds propres adéquat sur l'ensemble du cycle de crédit et d'atténuer le risque qu'une cyclicité excessive de l'exigence minimale amplifie la procyclicité du système financier.

Le Comité a mis en place un dispositif général de surveillance des fonds propres pour étudier l'impact de Bâle II sur les exigences minimales et le total des fonds propres, ainsi que sur le caractère procyclique de ces niveaux.

S'intéressant particulièrement à la composition des fonds propres de base, le Comité s'attache à évaluer les moyens de constituer un volant de fonds propres supplémentaire, au-delà du minimum réglementaire, qui pourra être mobilisé en cas de tensions. Il a également commencé à examiner le traitement

des provisions pour créances irrécouvrables dans Bâle II et les moyens d'inciter davantage à accroître ces provisions en période de prospérité.

En 2008/09, le Comité a commencé à évaluer les modalités concrètes qui permettraient de compléter le dispositif de Bâle II, conçu pour refléter le niveau de risque, en ajoutant une mesure simple et transparente de l'exposition brute, comme le ratio d'endettement. Une telle mesure pourrait fournir une évaluation indépendante du risque et des fonds propres, contribuer à contenir l'endettement et fixer un plancher à la mesure fondée sur le risque.

#### *Gestion et surveillance du risque de liquidité*

Les turbulences ont à nouveau mis en évidence l'importance de la liquidité pour le fonctionnement des marchés financiers et le secteur bancaire. Le Comité a donc publié, en septembre 2008, un document intitulé *Principles for Sound Liquidity Risk Management and Supervision*, qui a été entériné par les autorités prudentielles à la conférence bisannuelle des autorités de contrôle bancaire du monde entier (ICBS).

Les principes applicables au risque de liquidité concrétisent l'une des principales recommandations pour le renforcement de la surveillance prudentielle, énoncées dans le rapport, publié en avril 2008 par le Forum sur la stabilité financière, sur l'amélioration de la résilience des marchés et institutions. Destinés à conforter la gestion du risque de liquidité dans les banques, ils visent à renforcer la gouvernance, la mesure et la gestion de ce risque et exigent des banques qu'elles disposent d'un confortable volant de liquidités. Leur mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation méthodique en 2009.

Le Comité de Bâle s'emploie aussi à favoriser une plus grande cohérence en matière de surveillance du risque de liquidité, en explorant les possibilités d'harmoniser les références et les méthodes de mesure prudentielles et de développer le partage d'information entre les superviseurs des banques opérant dans plusieurs pays.

#### *Simulations de crise*

La crise financière a montré qu'il est crucial, pour toute banque, d'intégrer les simulations de crise dans le processus de gestion des risques et dans la planification de l'utilisation de la liquidité et des fonds propres. Les simulations de crise sont essentielles pour renforcer la gouvernance d'entreprise au sein des banques, mais aussi pour accroître la résilience de chaque établissement et du système financier. Afin de corriger les faiblesses de ces exercices, le Comité de Bâle a, en janvier 2009, publié un document de consultation intitulé *Principles for sound stress testing practices and supervision*.

Ce document formule des principes de gouvernance, de conception et de mise en œuvre des programmes de simulations de crise au sein des banques. Il définit le rôle et les responsabilités attendus des autorités prudentielles procédant à l'analyse des pratiques de simulations de crise des établissements. Il montre qu'un programme robuste de simulations de crise devrait, notamment, être piloté par le conseil d'administration et la direction générale, fournir des évaluations des risques futurs et faire partie intégrante de la planification de l'utilisation des fonds propres et de la liquidité.

### *Pratiques de valorisation*

Le Comité a conclu que, si les pratiques et procédures actuelles de valorisation n'étaient pas la cause fondamentale des turbulences sur les marchés, elles y contribuaient et les amplifiaient. En avril 2009, le Comité a publié un document intitulé *Supervisory guidance for assessing banks' financial instrument fair value practices*, où il formule des recommandations visant à renforcer, dans les banques, les procédures de valorisation des instruments financiers. Ces recommandations aideront les superviseurs à juger du caractère rigoureux des procédures de valorisation et à favoriser l'amélioration des pratiques de gestion et de contrôle des risques.

### *Application des normes*

La crise financière a montré clairement l'importance de normes et recommandations prudentielles dûment étayées. C'est pourquoi le Comité de Bâle a annoncé, en janvier 2009, l'élargissement du mandat de son groupe pour l'application de l'accord (GAA) qui était axé sur la mise en œuvre du dispositif de Bâle II. Le GAA, rebaptisé Groupe pour l'application des normes (GAN), a vocation, plus généralement, à se concentrer sur la mise en œuvre des recommandations et normes édictées par le Comité de Bâle, selon une approche coordonnée et harmonisée à l'échelle internationale.

### *Coopération prudentielle pour les banques opérant dans plusieurs pays*

En 2008, le Comité a évalué diverses questions soulevées par le traitement des difficultés rencontrées par des organisations bancaires complexes opérant à l'échelle mondiale. Un nouvel examen et une analyse détaillée des défaillances et des sauvetages de diverses banques s'avèrent nécessaires. Le rapport définitif du Comité, attendu pour septembre 2009, tirera les leçons de la crise actuelle en ce qui concerne les mécanismes de traitement des difficultés des banques et leur application transfrontière.

### *Principes fondamentaux pour des systèmes efficaces de garantie des dépôts*

En mars 2009, le Comité de Bâle et l'Association internationale de protection des dépôts ont publié, pour consultation, les *Core Principles for Effective Deposit Insurance Systems*, qui tirent un enseignement de la crise financière : la nécessité de mettre en place des systèmes efficaces de garantie des dépôts pour aider à maintenir la confiance du public. Ces principes fondamentaux constituent une référence majeure, qui permettra aux pays de créer ou de réformer leur système et de résoudre diverses difficultés, dont le niveau de protection des dépôts, le mode de financement et l'indemnisation rapide des déposants. Ils traitent aussi de questions liées à la sensibilisation du public, au traitement des établissements en faillite et à la coopération avec les autres participants au filet de sécurité financier.

### *Élargissement de la composition et de la représentativité mondiale du Comité*

En 2009, le Comité de Bâle et son instance de tutelle, les gouverneurs de banque centrale et les responsables des autorités de contrôle bancaire, ont

décidé d'élargir la composition du Comité en invitant des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Arabie Saoudite, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, de la Chine, de la Corée, de Hong Kong RAS, de l'Inde, de l'Indonésie, du Mexique, de la Russie, de Singapour et de la Turquie. Le Comité estime que l'admission de ces nouveaux membres lui permettra de mieux s'acquitter encore de sa mission centrale.

Comité de Bâle : [www.bis.org/bcbs](http://www.bis.org/bcbs)

### *Comité sur le système financier mondial*

Présidé par Donald L. Kohn, Vice-Président du Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale, le Comité sur le système financier mondial (CSFM) suit l'évolution des marchés financiers et en analyse les implications en termes de stabilité financière.

Durant la période sous revue, l'aggravation de la crise financière a dominé les travaux du Comité, lesquels ont notamment porté sur :

- la situation des banques internationales et leurs réactions face aux pressions croissantes s'exerçant sur leur financement et leur capital ;
- les conséquences du dysfonctionnement des marchés du crédit et, plus généralement, l'incidence sur l'économie des perturbations de l'offre de prêts ;
- l'évolution de l'offre de financements bancaires transfrontières en réponse à la crise ;
- les mesures de soutien des gouvernements et banques centrales ainsi que leur impact sur les conditions du marché financier.

Le Comité a créé des groupes de travail pour examiner certains aspects spécifiques de la crise financière. Un premier groupe, travaillant en coopération avec le Forum sur la stabilité financière, s'est penché sur le rôle des valorisations et de l'effet de levier dans la procyclicité du système financier, thème ayant également fait l'objet d'une table ronde qui a réuni, à Paris, des représentants du secteur privé et des autorités de normalisation de la comptabilité. Un deuxième groupe a été chargé d'étudier la politique de prêt des banques centrales, en collaboration avec le Comité des marchés. Un troisième avait pour mission d'étudier des moyens d'améliorer les statistiques relatives au transfert du risque de crédit collectées à l'initiative du CSFM.

Mi-2008, le CSFM a publié trois rapports sur des questions liées à la crise financière : évolution des marchés du capital-investissement et des financements à effet de levier ; opérations de banques centrales en réaction aux turbulences financières ; rôle de la notation dans les financements structurés. Un rapport daté de janvier 2009, *Capital flows and emerging market economies*, fournit une première évaluation de l'effet de la crise financière sur les grandes économies émergentes.

CSFM : [www.bis.org/cgfs](http://www.bis.org/cgfs)

## *Comité sur les systèmes de paiement et de règlement*

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR), présidé par William C. Dudley, Président et Chief Executive Officer de la Banque de Réserve fédérale de New York, œuvre au renforcement de l'infrastructure des marchés financiers en encourageant la mise en place de systèmes de paiement et de règlement sûrs et efficaces.

Au cours de l'année écoulée, le Comité a publié deux rapports.

- Le premier, intitulé *The interdependencies of payment and settlement systems*, identifie les interdépendances entre systèmes de paiement et de règlement, étudie les risques qui en résultent et évalue les défis que pose la gestion de ces risques. Le rapport conclut que les liens plus étroits entre systèmes ont contribué à renforcer l'infrastructure mondiale en réduisant plusieurs sources de coûts et de risque de règlement, mais qu'ils ont aussi accru la probabilité d'une propagation large et rapide des perturbations. Il suggère donc une série de mesures que pourraient prendre les acteurs du secteur, ainsi que les banques centrales et autres autorités, pour adapter leur stratégie à l'interconnexion croissante des systèmes.
- Le second rapport, *Progress in reducing foreign exchange settlement risk*, conclut que, malgré des progrès considérables, le règlement des opérations de change comporte encore un risque potentiellement élevé. Il formule donc des recommandations à l'intention des établissements financiers, associations professionnelles et banques centrales, préconisant notamment de collaborer avec les autorités de contrôle bancaire et autres régulateurs pour explorer des solutions qui pourraient permettre de s'assurer que les banques appliquent à l'administration de la position de règlement de leurs opérations de change des procédures appropriées de gestion des risques.

Le CSPR a également :

- recensé les mesures que les banques centrales pourraient prendre, séparément ou conjointement, pour renforcer leur capacité opérationnelle à fournir des liquidités transfrontières en cas d'urgence ;
- collaboré avec le Comité de Bâle à répertorier de saines pratiques pour la gestion du risque de liquidité intrajournalière des banques, pratiques qui sont décrites dans le rapport publié par le Comité de Bâle sous le titre *Principles for sound liquidity risk management and supervision* ;
- surveillé l'incidence de la crise financière sur le fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement et, comme à l'accoutumée, diffusé des données relatives à la compensation des dérivés de gré à gré.

Le Comité a continué de promouvoir la coopération entre banques centrales, et notamment avec celles des économies émergentes. Il a également apporté son soutien et son savoir-faire lors d'ateliers et de séminaires organisés par la BRI, en collaboration avec les groupes régionaux de banques centrales, sur des questions liées aux systèmes de paiement.

CSPR : [www.bis.org/cpss](http://www.bis.org/cpss)



## *Comité des marchés*

Le Comité des marchés (CM), présidé par Hiroshi Nakaso, Executive Director de la Banque du Japon, permet aux hauts responsables des opérations de marché de grandes banques centrales d'examiner ensemble l'évolution des marchés financiers et d'échanger des vues sur des aspects plus spécifiques de leurs activités de marché.

Au cours de l'année écoulée, les travaux du Comité sont restés centrés sur les perturbations des marchés monétaires, du crédit et des changes, ainsi que sur les mesures prises par les banques centrales pour en atténuer les effets. La coopération technique entre les membres du Comité a été renforcée de diverses façons : discussions plus fréquentes et plus approfondies sur l'évolution des marchés ; échanges d'information rapides en période de tensions ; examen des mesures à prendre face aux perturbations des marchés ; partage de documentation pour améliorer la compréhension commune des cadres opérationnels des banques centrales. Le Comité a, par ailleurs, mis à jour son *Compendium on monetary policy frameworks and central bank market operations*. Enfin, il a participé à l'élaboration d'un rapport du CSFM sur les opérations de banques centrales en réaction aux turbulences financières qui a été publié en juillet 2008 (*Central bank operations in response to the financial turmoil*). Récemment, un groupe de travail du Comité a été chargé d'étudier, en coordination avec le CSFM, les politiques de prêt des banques centrales.

Outre ses réunions bimestrielles, le Comité a également tenu des réunions spéciales, parfois avec le secteur privé, pour évoquer des sujets de nature plus structurelle, tels que : l'évolution des marchés de matières premières ou encore les répercussions de la crise financière sur les marchés émergents. Il a organisé, en novembre 2008, sa deuxième réunion sur les marchés d'Amérique latine, avec les banques centrales et acteurs des marchés de la région.

Comité des marchés : [www.bis.org/markets](http://www.bis.org/markets)

## *Groupe de dissuasion de la contrefaçon*

Le Groupe de dissuasion de la contrefaçon (GDC) est mandaté pour étudier les menaces sur la sécurité des billets de banque et proposer des solutions communes aux instituts d'émission. Il a défini de nouveaux éléments à intégrer pour empêcher la reproduction de billets au moyen de photocopieurs couleur ou d'autres appareils faisant appel à la technologie numérique (ordinateurs personnels, imprimantes, scanners). La BRI apporte son soutien au GDC en hébergeant son secrétariat et en lui servant d'agent dans ses relations contractuelles.

## Contributions de la BRI à la coopération financière internationale au sens large

### *Groupe des Dix*

La BRI a continué de contribuer aux travaux des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale des pays du G 10, en y assistant en qualité d'observateur et en fournissant des services de secrétariat. Le G 10, dont la présidence était assurée par le ministre des Finances néerlandais, n'a pas tenu de réunion cette année. C'est par des procédures écrites que ses membres ont échangé des vues sur des thèmes liés à la rémunération aux résultats et à la stabilité financière.

### *Conseil de stabilité financière*

Le Conseil de stabilité financière (CSF), qui a succédé au Forum sur la stabilité financière (FSF) en avril 2009, favorise la stabilité financière internationale en développant l'échange d'information et la coopération en matière de supervision et de surveillance financières. Son mandat consiste à :

- évaluer les vulnérabilités du système financier, identifier les mesures visant à y remédier et en surveiller la mise en œuvre ;
- promouvoir la coordination et l'échange d'information entre autorités responsables de la stabilité financière ;
- suivre l'évolution des marchés et ses implications pour la politique réglementaire, et donner des conseils à cet égard ;
- recenser les meilleures pratiques permettant de satisfaire aux normes réglementaires et formuler des recommandations à cet égard ;
- mener des examens stratégiques conjoints des travaux d'amélioration des normes entrepris par les régulateurs internationaux afin de s'assurer que ces travaux respectent les délais, qu'ils sont coordonnés et centrés sur les priorités et, enfin, qu'ils comblent les lacunes existantes ;
- formuler des recommandations pour favoriser la création et le fonctionnement de collèges prudentiels et encourager la participation à ces organes, notamment en identifiant, à tout moment, les sociétés transfrontières les plus importantes d'un point de vue systémique ;
- encourager la mise au point de plans d'urgence pour la gestion des crises transfrontières, particulièrement en ce qui concerne les sociétés d'importance systémique ;
- collaborer avec le FMI pour mener des exercices d'alerte.

Le CSF est présidé par Mario Draghi, Gouverneur de la Banque d'Italie. Son Secrétariat se situe à Bâle, dans les locaux de la BRI.

Conformément à la décision du FSF, en mars 2009, d'accroître le nombre de ses pays membres, le CSF rassemble de hauts responsables des ministères des Finances, des banques centrales et des superviseurs financiers de 24 pays et territoires, ainsi que de la BCE et de la Commission européenne. Il compte également des représentants d'institutions financières internationales (Banque mondiale, BRI, FMI et OCDE), de superviseurs et régulateurs internationaux

(Association internationale des contrôleurs d'assurances – AICA –, Comité de Bâle, International Accounting Standards Board (IASB) et Organisation internationale des commissions de valeurs – OICV) et de comités composés d'experts de banque centrale (CSFM et CSPR).

Lors de réunions plénières tenues en septembre 2008 à Amsterdam, en décembre 2008 à Hong-Kong RAS et en mars 2009 à Londres, les membres du FSF ont évoqué les difficultés et vulnérabilités actuelles des marchés financiers, les mesures prises pour y remédier et les options envisageables. La rencontre de septembre 2008 a également donné lieu à un échange de vues avec des représentants du secteur privé sur les risques encourus actuellement par le système financier et les mesures prises en réaction. Le Conseil organise, en outre, des réunions régionales ponctuelles visant à favoriser de plus larges échanges de vues sur les vulnérabilités du système financier et les travaux en cours pour orienter les politiques à mettre en œuvre. Ainsi, les membres et autorités de la région Asie-Pacifique se sont-ils rencontrés à Hong-Kong RAS en décembre 2008. Une réunion avec les autorités de quelques économies émergentes non membres, organisée conjointement avec le FMI, s'est tenue à Washington en octobre 2008.

Le rapport d'avril 2008 du FSF, intitulé *Report on enhancing market and institutional resilience*, appelait à une action internationale pour atténuer la procyclicité du système financier. En juin 2008, le FSF a lancé des travaux sur ce thème dans trois grandes directions : i) régime des fonds propres (en collaboration avec le Comité de Bâle) ; ii) pratiques de provisionnement des banques ; iii) interaction entre effet de levier et valorisation (avec le CSFM). Le plan d'action adopté par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du G 20 de novembre 2008 invitait également le FSF à mettre au point des recommandations visant à atténuer la procyclicité. Ces recommandations, qui s'appuient sur les résultats de ces trois types de travaux, ont été publiées en avril 2009, ainsi que des commentaires et des analyses sur les trois thèmes susvisés. Les principales sont résumées ci-après.

- Le Comité de Bâle devrait renforcer son dispositif d'adéquation des fonds propres de sorte que les fonds propres augmentent – en niveau et en qualité – durant les phases d'expansion conjoncturelle et puissent être mobilisés en cas de contraction de l'activité.
- Les exigences de fonds propres reposant sur le risque devraient être complétées par une mesure simple et transparente pour limiter les ratios d'endettement du secteur financier.
- Les organes de normalisation de la comptabilité devraient réexaminer le modèle des pertes subies pour le provisionnement (envisager des approches alternatives pour la prise en compte et la mesure des pertes sur prêts) et étudier s'il est possible de constituer des réserves de valorisation ou de procéder à des ajustements, dans certaines circonstances, pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.
- Le Comité de Bâle et le CSFM devraient lancer un programme de recherche conjoint pour mesurer les risques de financement et de liquidité inhérents à la transformation d'échéances.

Pour donner suite aux recommandations formulées dans son rapport d'avril 2008, le FSF a également mis au point des principes visant à orienter les pratiques de rémunération des établissements financiers, des principes de haut niveau pour la gestion des crises transfrontières, des protocoles pour l'établissement de collèges internationaux d'autorités de contrôle des grandes banques transfrontières, ainsi qu'une procédure d'alerte renforcée pour identifier et atténuer les risques systémiques dans le monde (cette dernière, en collaboration avec le FMI). Ces initiatives étaient également préconisées dans le Plan d'action du G 20 publié le 2 avril. Les principes concernant les rémunérations et la gestion des crises transfrontières ont été rendus publics en avril 2009. Dès la fin 2008, des collèges d'autorités prudentielles avaient été mis sur pied pour la plupart des établissements financiers transfrontières importants ; les derniers devraient voir le jour au premier semestre 2009. Enfin, les conclusions du premier exercice d'alerte conjoint FMI-FSF ont été présentées au Comité monétaire et financier international du FMI lors de sa réunion d'avril 2009.

Outre ces initiatives, le FSF a supervisé la mise en œuvre des autres recommandations du rapport d'avril 2008 par les autorités nationales, les instances internationales de réglementation et de normalisation et le secteur privé. Il a rendu compte des progrès réalisés à cet égard aux ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales du G 7 à deux reprises : en octobre 2008, puis en avril 2009. Les deux rapports établis à cette fin concluaient que, si la plupart des recommandations avaient été appliquées avec succès dans les délais impartis, des progrès restaient à accomplir dans certains domaines et qu'un suivi s'imposait.

CSF : [www.financialstabilityboard.org](http://www.financialstabilityboard.org)

### *Association internationale des contrôleurs d'assurance*

L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), dont la BRI accueille le secrétariat depuis 1998, est le régulateur international du secteur de l'assurance. L'AICA s'est donné pour tâche de contribuer à la stabilité financière mondiale en renforçant le contrôle du secteur de l'assurance, en élaborant des normes relatives au contrôle et en améliorant la coopération internationale sur la base de l'échange d'information et de l'assistance mutuelle. Elle s'est fortement développée ces dernières années.

L'AICA participe activement à l'évaluation des effets de la crise financière sur le secteur de l'assurance et a donné suite aux recommandations du CSF et du G 20 en matière de réforme de la réglementation. Afin d'améliorer encore l'efficacité de la surveillance de l'assurance à l'échelle mondiale, l'AICA a recensé les vulnérabilités révélées par la crise.

Avec ses partenaires de l'Instance conjointe (Comité de Bâle et OICV), l'AICA a mis en place, à partir des travaux et processus existants dans leurs secteurs respectifs, un dispositif pour faire l'inventaire des problèmes soulevés par les lacunes et divergences réglementaires.

### *Comptabilité*

L'AICA veille à ce que la comptabilité financière soit de grande qualité et offre une image significative et économiquement fiable de la santé financière des assureurs. Elle suit de près les évolutions de la comptabilité financière internationale susceptibles d'avoir le plus d'influence sur le modèle comptable global pour les compagnies d'assurances soumises à une surveillance prudentielle. En 2008, l'AICA a participé à l'élaboration de deux documents consultatifs de l'IASB : le premier visant à réduire la complexité de la comptabilisation des instruments financiers, le second portant sur les amendements à la norme IAS 19 sur les avantages du personnel. L'AICA a également formulé des commentaires sur l'Exposé-sondage de la Fédération internationale des comptables (International Federation of Accountants ou IFAC) concernant le recours à un expert choisi par l'auditeur et commente les normes internationales d'audit les plus pertinentes pour le secteur de l'assurance.

### *Adéquation des fonds propres et solvabilité*

En octobre 2008, l'AICA a approuvé six documents prudentiels visant à faciliter la comparabilité et la convergence de l'évaluation internationale de la solvabilité des assureurs. Ces documents définissent des normes et formulent des recommandations sur :

- la structure des exigences de fonds propres réglementaires pour un régime de solvabilité ;
- la mise en place et l'utilisation d'un cadre de gestion des risques par les entreprises d'assurances ;
- le recours à des modèles internes pour l'évaluation quantitative et qualitative des risques, et pour la gestion des fonds propres.

### *Contrôle des groupes*

Consciente de l'internationalisation croissante du marché de l'assurance et du fait qu'une grande part de l'activité est traitée au sein de structures de groupe, l'AICA a continué de progresser dans l'élaboration d'un cadre global visant à rationaliser la surveillance des groupes d'entreprises d'assurance. Son principal objectif est d'assurer un contrôle des groupes efficace préservant le niveau de protection des assurés tout en évitant d'alourdir inutilement la charge des contrôleurs. En octobre 2008, l'AICA a approuvé des documents portant sur :

- les principes du contrôle des groupes, ses buts et les moyens de les atteindre ;
- des recommandations concernant le rôle et les responsabilités d'un contrôleur de groupe, notamment les critères pour le sélectionner et définir ses fonctions et les mécanismes de coopération.

### *Réassurance*

Les réassureurs jouent un rôle de premier plan pour le bon fonctionnement des marchés de l'assurance du fait de leur capacité à absorber les chocs. En

octobre 2008, l'AICA a adopté un document d'orientation sur la reconnaissance mutuelle du contrôle de la réassurance.

En décembre 2008, l'AICA a publié la cinquième édition de son rapport sur le marché mondial de la réassurance (*Global reinsurance market report*), qui repose sur des statistiques communiquées par les plus grosses compagnies de réassurance. Au fil des années, ce rapport a évolué : d'abord destiné à favoriser la transparence du marché de la réassurance, il fournit aujourd'hui la matière permettant d'analyser les dernières tendances et évolutions du marché et en rendre compte. Il montre que le secteur de la réassurance dispose d'une solide assise financière pour répondre aux défis posés par la persistance de la crise. Cependant, si les effets de la crise devaient s'étendre, les réassureurs risqueraient d'être confrontés à des conditions de marché et de prêt difficiles.

### *Échange d'information*

Après l'adoption, en février 2007, d'un protocole d'accord multilatéral définissant un ensemble de principes et procédures d'échange d'information, de points de vue et d'évaluations, l'AICA a commencé à valider les demandes de participation émanant des juridictions intéressées.

### *Formation*

Chaque année, l'AICA organise une quinzaine d'ateliers et de séminaires régionaux pour aider les superviseurs de l'assurance à mettre en œuvre ses principes et normes, en collaboration avec l'ISF, les autorités nationales de contrôle de l'assurance et d'autres organismes.

AICA : [www.iaisweb.org](http://www.iaisweb.org)

### *Association internationale de protection des dépôts*

L'Association internationale de protection des dépôts (International Association of Deposit Insurers – IADI) contribue à la stabilité des systèmes financiers par la promotion de la coopération et de l'élargissement des contacts internationaux entre organismes d'assurance ou de garantie des dépôts et autres parties intéressées. Elle œuvre notamment à :

- améliorer la compréhension de sujets d'intérêt commun en matière de protection des dépôts ;
- formuler des recommandations visant à renforcer l'efficacité des systèmes de protection des dépôts ;
- faciliter le partage d'expertise sur la protection des dépôts grâce à des programmes de formation, d'information et d'éducation ;
- fournir des conseils sur la mise en place ou le perfectionnement de systèmes efficaces de protection des dépôts.

Elle regroupe 72 organismes du monde entier (52 en qualité de membres), dont plusieurs banques centrales intéressées à promouvoir l'adoption ou le bon fonctionnement de systèmes efficaces de garantie des dépôts.

L'un des principaux objectifs de l'IADI est d'améliorer l'efficacité des systèmes en élaborant des principes et de bonnes pratiques. Dans son rapport d'avril 2008, *Report on enhancing market and institutional resilience*, le FSF appelait les autorités à se mettre d'accord sur un ensemble de principes fondamentaux internationaux pour des systèmes efficaces de garantie des dépôts. L'IADI, en collaboration avec le Comité de Bâle, a depuis publié les *Core Principles for effective deposit insurance systems* à des fins de consultation.

Répondant à une requête des chefs d'État et de gouvernement du G 20 qui souhaitaient un compte rendu sur les domaines dans lesquels la convergence de la protection des dépôts progresse ou a besoin d'être accélérée, l'IADI a communiqué des renseignements au FSF sur les pratiques réglementaires dans ce domaine et le passage à un système de garantie des dépôts à couverture clairement définie et limitée.

Durant sa septième année d'existence, l'IADI a continué de faciliter les rencontres entre organismes de garantie des dépôts et autres participants au filet de sécurité financier. Cela s'est traduit notamment par les activités suivantes :

- la septième Conférence annuelle, sur le thème « Rôle de la garantie des dépôts dans la promotion de la stabilité financière et de l'inclusion économique », qui a réuni plus de 250 représentants de la profession et responsables des orientations venus de 60 pays. La Conférence était axée sur les questions suivantes : difficultés actuelles des marchés financiers et implications pour les établissements financiers ; rôle des organismes de garantie des dépôts dans les crises financières ; recherche et recommandations passées, présentes et futures ; création de secteurs financiers inclusifs pour permettre aux personnes à faible revenu d'accéder aux services financiers ;
- le programme de formation des cadres sur la gestion des liquidations d'établissements bancaires, dispensé aux États-Unis et en Asie. Ce programme, centré sur les grandes questions de liquidation bancaire, portait sur les sujets suivants : test du moindre coût, pour trouver une alternative à la liquidation ; liquidations d'établissements de grande et de petite taille ; recours à des banques relais et à la mise sous tutelle pendant le processus de liquidation ;
- l'accord avec l'ISF pour la fourniture de didacticiels en ligne sur la garantie des dépôts ;
- la collaboration avec le Forum européen des organismes de garantie des dépôts (European Forum of Deposit Insurers) en ce qui concerne la formation et d'autres questions d'intérêt mutuel afin de soutenir les dispositifs de garantie des dépôts en Europe ;
- la création d'un Forum consultatif constitué de 17 spécialistes de la garantie des dépôts en vue de formuler des commentaires sur les recherches et les documents d'orientation avant leur publication ;
- la publication de documents d'orientation sur la gouvernance, la sensibilisation du public et le financement des systèmes de garantie des dépôts.

IADI : [www.iadi.org](http://www.iadi.org)

## Autres domaines d'action de la BRI en faveur de la coopération des banques centrales

### *Gouvernance des banques centrales*

Le Groupe de gouvernance des banques centrales réunit les gouverneurs d'un grand nombre de banques centrales représentatives. Il est assisté dans sa tâche par le Réseau de gouvernance, constitué de près d'une cinquantaine de banques centrales et autorités monétaires qui coopèrent par l'intermédiaire de la BRI pour partager des informations sur la gouvernance et discuter de questions d'organisation.

Par le biais de la BRI, le Groupe s'est attaché à mieux appréhender des questions relatives à la gouvernance des banques centrales dans l'accomplissement de leur mission d'intérêt public. En mai 2009, il a publié un rapport (*Issues in the governance of central banks*), qui doit servir de référence pour la prise de décisions relatives à des dispositions de gouvernance pour les banques centrales. Ce rapport relève un certain nombre de changements, en termes de gouvernance, découlant d'une évolution du mandat dévolu aux banques centrales, désormais appelées à assurer et maintenir la stabilité financière, notamment en ce qui concerne l'étendue et la nature des responsabilités des banques centrales en matière de promotion de la stabilité financière ainsi que la conception de mécanismes de prise de décision pour les questions de stabilité financière.

Par ailleurs, les travaux relatifs à la dynamique des comités de politique monétaire ont été achevés au cours de l'exercice. Ils visaient à comprendre comment la structure et les procédures de ces comités influencent le processus décisionnel. De plus, diverses demandes d'information comparative sur plusieurs questions de gouvernance des banques centrales ont pu être satisfaites, et des consultations multilatérales et bilatérales ont été organisées avec quelques banques centrales.

### *Recherche*

La BRI fournit des documents préparatoires pour les réunions des hauts responsables des banques centrales et assure le secrétariat des comités. Elle contribue également à la coopération monétaire et financière internationale en menant des travaux de recherche et d'analyse sur des questions intéressant les banques centrales et, de plus en plus, les autorités des marchés financiers. Ces travaux paraissent dans les publications périodiques de la Banque telles que le *Rapport annuel*, le *Rapport trimestriel* et les séries *BIS Papers* et *Working Papers*, ainsi que dans des publications professionnelles ; la plupart peuvent être consultés sur le site [www.bis.org](http://www.bis.org).

Conformément à la mission de la Banque, les questions de stabilité monétaire et financière constituent l'objet principal de ces travaux de recherche. L'an dernier, l'analyse a porté essentiellement sur la crise financière internationale, ses diverses dimensions, et notamment ses causes, sa dynamique et ses implications du point de vue de l'action des autorités. Ont



été spécifiquement étudiés : le comportement des marchés financiers en période de crise et la transmission des tensions par les marchés bancaires internationaux ; les moyens de promouvoir l'approche macroprudentielle de la réglementation et de la supervision financières, qui loin de se limiter à quelques établissements prend en compte le système financier dans son ensemble ; la mise au point d'indicateurs permettant une détection précoce des difficultés du système bancaire et la recherche de méthodes pour atténuer la procyclicité du système financier. Certains de ces thèmes ont été inclus dans le rapport du FSF (publié en avril 2009) sur le caractère procyclique du système financier.

La BRI organise également des conférences et séminaires réunissant hauts responsables, universitaires renommés et acteurs du marché. En juin 2008, la Septième Conférence annuelle de la BRI a été consacrée aux défis qui se poseront en termes de politique monétaire au cours des dix prochaines années. Avec le Centre for Economic Policy Research (CEPR), la BRI a également organisé, à Bâle, en septembre 2008, une conférence sur le mécanisme de transmission de la politique monétaire.

### *Coopération dans le domaine statistique*

Le suivi et l'analyse de la crise financière requièrent de disposer de statistiques économiques, monétaires et financières à jour, fiables et comparables internationalement. À cet égard, la BRI profite largement des diverses activités auxquelles elle participe depuis quelque temps dans le domaine statistique, notamment en ce qui concerne la collecte de données, les questions de méthodologie et les solutions techniques.

#### *Statistiques financières internationales*

Les diverses séries de statistiques spécifiques collectées et diffusées par la BRI en coopération avec les banques centrales présentent un intérêt particulier dans le contexte de la crise financière actuelle. Les statistiques bancaires trimestrielles permettent d'étudier en détail l'évolution des marchés bancaires internationaux, et notamment les besoins de financements en dollars des établissements situés hors des États-Unis ainsi que les prêts bancaires transfrontières entre grands centres financiers et vers les marchés émergents. Les statistiques semestrielles sur les dérivés de gré à gré, qui couvrent aussi les CDS (*credit default swaps* : contrats dérivés sur défaut), ont aidé à mieux comprendre les principaux flux de transactions et les risques potentiels sur ce marché d'importance systémique. Les données sur les émissions de titres de dette, qui portent à la fois sur les marchés internationaux et domestiques, ont révélé l'impact des perturbations des marchés du crédit sur l'activité de ces marchés. Les statistiques sur l'activité bancaire et les titres alimentent la plateforme commune sur les statistiques de dette extérieure (Joint External Debt Hub ou JEDH), établie par la BRI en collaboration avec la Banque mondiale, le FMI et l'OCDE. Celle-ci inclut désormais de nouvelles données sur les crédits commerciaux garantis fournies par l'International Union of Credit and Investment Insurers (Union de Berne).

L'an dernier, les efforts ont porté sur la clarification des lignes directrices à l'intention des banques centrales déclarantes afin d'accroître encore la cohérence des diverses séries de statistiques de la BRI. La Banque a également participé aux travaux visant l'adaptation de ses données sur les dérivés de gré à gré (notamment celles sur le transfert du risque de crédit par le biais des CDS) afin de mieux contrôler l'évolution de l'activité sur ces instruments. En outre, elle a apporté une contribution active à la rédaction d'un manuel sur les statistiques relatives aux titres (*Handbook on Securities Statistics*), à l'initiative du Groupe de travail sur les bases de données sur les titres, dont elle est membre, aux côtés de la BCE, du FMI et de l'OCDE<sup>6</sup>. Enfin, la Banque a renforcé sa coopération avec ces organismes et d'autres institutions internationales en matière de méthodologie et de compilation de données. Elle a notamment adhéré au tout nouveau Inter-Agency Group on Economic and Financial Statistics, dont le but est d'améliorer la disponibilité de données nationales et internationales de première importance en réponse à la crise financière et économique actuelle.

#### *Irving Fisher Committee on Central Bank Statistics*

La BRI abrite le secrétariat de l'Irving Fisher Committee on Central Bank Statistics (IFC). L'IFC est un forum rassemblant utilisateurs et fournisseurs de statistiques, appartenant ou non à la communauté des banques centrales, pour débattre de questions statistiques relatives à la stabilité économique, monétaire et financière. Il compte actuellement 64 membres de droit, parmi lesquels toutes les banques centrales actionnaires de la BRI. Il est présidé par Manuel Marfán, Administrateur de la Banque centrale du Chili.

En août 2008, l'IFC a tenu à Bâle sa quatrième conférence bisannuelle sur le thème : « Mesurer l'innovation financière et son impact ». Quelque 150 économistes et statisticiens de banques centrales du monde entier y ont participé. Les discussions ont notamment porté sur les problèmes statistiques révélés par les récentes perturbations financières. Les conclusions en ont été que le manque d'anticipation de la crise ne tenait pas à l'insuffisance des données (notamment sur les déséquilibres économiques et financiers), même si certaines lacunes ont pu être mises en évidence. Celles-ci seront, toutefois, longues à combler et, en attendant, il faudra sans doute adopter des approches nouvelles pour répondre aux besoins d'information des autorités et des acteurs du marché. Les comptes rendus des débats du Comité sont publiés dans l'*IFC Bulletin* et sur le site Internet de la BRI.

#### *Base de données BRI*

La base de données BRI est désormais utilisée par 53 banques centrales actionnaires pour échanger des données nationales (12 nouvelles banques centrales y ont adhéré en cours d'année). Le contenu de la base a été enrichi

<sup>6</sup> La première partie du manuel a été publiée sur le site web du FMI en mai 2009. Elle fournit un cadre conceptuel reposant sur les normes statistiques internationales existantes pour les statistiques de position et de flux relatives aux émissions de titres de dette. Le document sera complété par la suite de façon à couvrir les portefeuilles de titres de dette et d'autres types de titres.

de données haute fréquence sur les opérations de marché monétaire des banques centrales, qui, pendant la crise financière, font l'objet d'un suivi attentif et de discussions approfondies au sein des divers groupes établis à Bâle. Ont également été incluses des données relatives aux prix de l'alimentation et de l'énergie. Des mesures ont, par ailleurs, été prises pour faciliter la déclaration des données nationales disponibles sur les titres de dettes, suite à la publication d'un cadre conceptuel dans le *Handbook on Securities Statistics*.

En mai 2008, 38 banques centrales ont participé à la réunion régulière des experts de bases de données. Figuraient, entre autres, à l'ordre du jour les questions relatives à l'accélération de la communication des données, à la nécessité de conserver la version initiale aussi bien qu'aux révisions ultérieures des données monétaires et économiques, afin de pouvoir réaliser une analyse historique du contexte dans lequel les réactions du marché se produisent et les décisions d'action sont prises.

#### *Technologie de l'information statistique*

L'an dernier, la BRI a achevé la mise en service d'une nouvelle base de données pour ses statistiques financières internationales et préparé un nouveau moteur de recherche et de téléchargement sur Internet. Ce faisant, elle a continué de travailler en étroite collaboration avec les banques centrales à améliorer l'efficacité de l'échange, du traitement et de la diffusion de données et métadonnées statistiques. Une initiative majeure dans ce domaine a été constituée par le programme d'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX), qui associe la BCE, la Banque mondiale, Eurostat, le FMI, l'OCDE et les Nations Unies<sup>7</sup>. La Conférence mondiale SDMX, qui s'est tenue à Paris en janvier 2009 et a réuni plus de 240 experts de 65 pays et près d'une vingtaine d'organisations internationales, illustre à la fois la large adhésion dont cette norme bénéficie et justifie l'existence d'une communauté électronique SDMX sur Internet. De nombreuses organisations statistiques nationales et internationales sont désireuses d'appliquer SDMX pour améliorer la diffusion de leurs données.

Les produits SDMX, disponibles sur le site Internet SDMX ([www.sdmx.org](http://www.sdmx.org)), comprennent : des normes techniques approuvées par l'Organisation internationale de normalisation ; des directives relatives au contenu des données et métadonnées échangées ; des outils de mise en œuvre. Le site Internet contient, en outre, des informations sur des projets faisant appel à SDMX dans divers domaines statistiques, tels que la balance des paiements et la dette extérieure.

#### *Groupe des experts informaticiens des banques centrales*

Le Groupe des experts informaticiens (GEI), qui se réunit deux fois l'an, permet aux grandes banques centrales d'échanger leur expérience technique et

<sup>7</sup> Dans ce programme, la BRI représente de façon informelle les vues et intérêts de la communauté des banques centrales qui participent à ses travaux dans le domaine statistique (comme la banque de données et les statistiques financières internationales).

organisationnelle dans le domaine informatique. En outre, le Groupe d'étude sur les questions de sécurité (WPSI) tient deux réunions par an sur des sujets liés à la sécurité informatique.

La réunion de mai 2008 du GEI a été dominée par des questions relatives aux systèmes de paiement. L'exposé principal a porté sur les aspects opérationnels et techniques de la récente mise en œuvre de TARGET2. La rencontre de novembre a été essentiellement consacrée aux répercussions, en termes de technologies de l'information, des perturbations des marchés. Les discussions ont souligné la nécessité de réagir très rapidement à la demande de création et d'introduction de nouveaux instruments et rapports financiers.

Le WPSI a traité de questions d'infrastructure telles que la technologie des machines virtuelles ; la segmentation des réseaux ; le partage d'infrastructures informatiques entre systèmes informatiques et systèmes d'infogérance. L'authentification à deux facteurs, la gestion d'identités et le contrôle d'accès ont été examinés dans le cadre de discussions portant sur l'accès sécurisé aux systèmes et aux données, l'informatique mobile, les dispositifs de stockage portables ainsi que de l'accès et du support à distance par les fournisseurs.

### *Coopération avec les groupes régionaux de banques centrales*

C'est dans le cadre de réunions ponctuelles avec les groupes régionaux de banques centrales que les travaux de recherche, d'analyse des politiques économiques et les statistiques de la BRI sont diffusés auprès de banques centrales qui, normalement, ne participent pas aux activités régulières de la Banque. Durant l'année écoulée, ces réunions se sont centrées sur des thèmes en rapport avec la crise financière actuelle, et notamment :

- des séminaires sur le thème « Analyse et rapports relatifs à la stabilité financière », organisés, pour les banques centrales d'Amérique latine et des Caraïbes, avec le CEMLA, et, pour les banques centrales d'Afrique orientale et australe, avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) ;
- un séminaire sur « L'augmentation des flux de capitaux et ses conséquences pour les banques centrales », organisé avec le SEACEN à l'intention des banques centrales d'Asie-Pacifique ;
- des conférences dans le cadre du Mastère en Banque et Finance du Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG) de Dakar.

Les Coordinateurs de coopération et de formation techniques ont tenu leur assemblée générale annuelle à Bâle en juillet 2008. Les représentants de 36 banques centrales et institutions internationales y ont débattu de l'établissement de réseaux robustes et du partage d'information entre les différentes parties à cette coopération technique.

### *Audit interne*

Les responsables de l'audit interne des banques centrales se rencontrent régulièrement pour confronter leur expérience et leur savoir-faire. En juin 2008,

la 22<sup>e</sup> Conférence annuelle plénière des responsables de l'audit interne du G 10 a été accueillie par la Banque nationale de Belgique. Figuraient notamment à l'ordre du jour les sujets suivants : évolution et tendances des dispositifs de contrôle interne ; points spécifiques liés à l'externalisation d'activités ; pratiques de gestion des talents dans les services d'audit interne ; approche d'audit dans les domaines analytiques ; gestion consolidée des risques de l'entreprise. De plus, deux fois l'an, la BRI est l'hôte des réunions du Groupe de travail du G 10 sur les méthodes d'audit informatique.

L'Audit interne de la BRI a mis en place des réseaux d'échange d'information avec ses homologues des banques centrales et autorités monétaires d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes. En octobre 2008, la Banque centrale du Chili a accueilli à Santiago du Chili, la deuxième réunion des responsables de l'audit interne des banques centrales de la région Amérique latine et Caraïbes. Les discussions ont porté essentiellement sur la gestion des risques dans les établissements financiers, les échecs des contrôles internes et le rôle de l'audit interne en période de tensions.

## Services financiers de la Banque

### *Gamme des services financiers*

La BRI propose une gamme étendue de services financiers, spécifiquement conçus à l'intention des banques centrales et autres autorités monétaires pour les aider à gérer leurs réserves de change. Sa clientèle est constituée de quelque 135 institutions nationales auxquelles s'ajoutent plusieurs institutions internationales.

Sécurité et liquidité sont les qualités essentielles des services d'intermédiation de crédit de la Banque, lesquels s'appuient sur un dispositif rigoureux de gestion interne des risques. Conformément aux meilleures pratiques, une unité de contrôle des risques indépendante, faisant rapport directement au Directeur Général Adjoint, surveille les risques de crédit, de liquidité et de marché auxquels la Banque est exposée ; une autre unité (par ailleurs en charge des questions de conformité) assure la surveillance des risques opérationnels de la Banque.

Pour répondre à la diversité de leurs besoins – en constante évolution –, la BRI offre aux banques centrales un large choix de placements, en termes de monnaies, de liquidité et d'échéances. Outre les produits classiques de court terme, tels que comptes à vue/à préavis et dépôts à terme, elle propose deux instruments négociables (à l'achat et à la vente) : FIXBIS, placement à taux fixe dont la durée peut aller de 1 semaine à 1 an ; MTI, instrument à moyen terme, de durée comprise entre 1 et 10 ans. L'offre standard de la BRI comporte également des MTI avec option de remboursement anticipé et d'autres instruments comportant des caractéristiques optionnelles. À l'occasion, elle accorde aux banques centrales des crédits à court terme, en principe contre sûretés. Elle exerce également des fonctions de mandataire (*trustee*) et d'agent détenteur de sûretés (prochaine section).

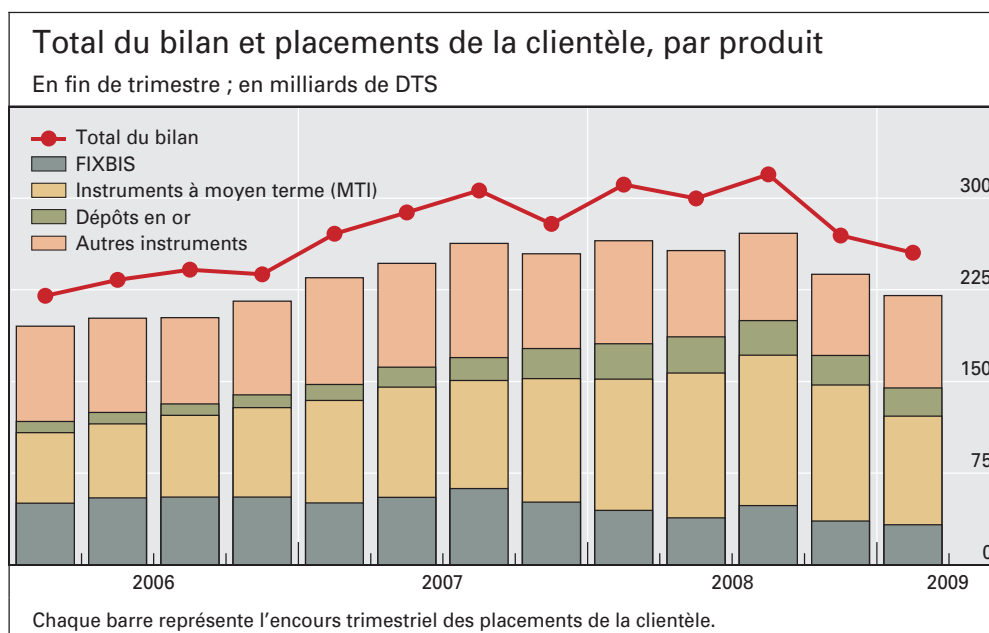
En outre, la Banque réalise des opérations de change et sur or pour le compte de sa clientèle, lui donnant ainsi accès à une ample liquidité, de nature à faciliter, par exemple, le rééquilibrage périodique des portefeuilles de réserves ou d'importantes réallocations de devises au sein de ces portefeuilles. Les services de change de la BRI incluent opérations au comptant sur les grandes monnaies et le DTS ainsi que swaps, contrats à terme, options et dépôts en double devise. Les opérations sur or couvrent comptes à vue, dépôts à terme, comptes affectés, mais aussi affinage et transport.

La BRI offre des services de gestion d'actifs sur titres d'émetteurs souverains et créances de première qualité, sous deux formes : mandat spécifique de gestion de portefeuille négocié entre la BRI et une banque centrale ; fonds commun de placement à capital variable (BIS Investment Pool – BISIP). Les deux fonds obligataires Asie (Asian Bond Fund 1 et 2) sont administrés par la BRI dans le cadre de la structure BISIP, le premier étant géré par la Banque elle-même, et le second, par des gestionnaires externes.

Deux salles de marché interconnectées assurent les services financiers de la Banque : l'une au siège, à Bâle, l'autre au Bureau d'Asie, à Hong-Kong RAS.

### Opérations financières en 2008/09

Les marchés financiers n'ont cessé de connaître de graves tensions depuis l'été 2007. Les turbulences ont incité la clientèle à déposer davantage de fonds à la BRI, au moment même où elles créaient des conditions qui rendaient difficile de placer ces fonds, avec un rendement satisfaisant et un niveau de risque acceptable, auprès du secteur privé. La BRI a donc pris des mesures pour adapter ses activités bancaires et sa gestion des risques à ces nouveaux défis. En conséquence, et sous l'influence de l'évolution des conditions sur les marchés financiers, le volume des dépôts – qui s'était accru



de DTS 25,1 milliards en moyenne annuelle les deux exercices précédents – a diminué de DTS 38,9 milliards en 2008/09, pour s'établir à DTS 197,2 milliards au 31 mars 2009.

Le total du bilan s'est contracté de DTS 55,8 milliards en 2008/09, après une hausse de DTS 40,2 milliards en 2007/08, et a clôturé à DTS 255,4 milliards au 31 mars 2009.

### *Passif*

La taille du bilan de la BRI est essentiellement déterminée par les apports de la clientèle, qui constituent la plus grande part du total du passif (graphique). Au 31 mars 2009, ceux-ci (hors mises en pension) se chiffraient à DTS 220,3 milliards, contre DTS 265,2 milliards un an auparavant.

Les apports de la clientèle sont libellés en monnaies à hauteur de près de 90 % et, pour le reste, en or. Les dépôts en monnaies ont décru, revenant de DTS 236,1 milliards il y a un an à DTS 197,2 milliards à fin mars 2009 – montant qui représente quelque 4 %<sup>8</sup> des réserves de change mondiales (lesquelles atteignent près de DTS 4 500 milliards, contre DTS 4 200 milliards il y a un an). La part du dollar dans les dépôts en monnaies se situe à 68 %, et celle de l'euro, à 21 %. À DTS 23,1 milliards, fin mars 2009, les dépôts en or ont diminué de DTS 6 milliards sur l'exercice.

La contraction des dépôts en monnaies de la clientèle correspond essentiellement à une baisse de 13 %, 26 % et 22 % des apports en MTI, FIXBIS et dépôts à vue/à préavis, respectivement.

Pour ce qui est de la répartition des dépôts par origine géographique, on observe une relative stabilité, ceux de la clientèle d'Asie venant au premier rang.

### *Actif*

Pour la plupart, les actifs de la BRI consistent en titres souverains et quasi souverains, y compris acquis sous forme de prises en pension, et, dans une proportion moindre que durant l'exercice antérieur, en placements auprès de banques commerciales internationales de tout premier rang. Par ailleurs, la Banque détenait 120 tonnes d'or fin au 31 mars 2009. La BRI gère très prudemment son exposition au risque de crédit : au 31 mars 2009, la quasi-totalité de ses actifs étaient assortis d'une note égale ou supérieure à A- (états financiers, section Gestion des risques, partie 3, Risque de crédit).

Les actifs en monnaies totalisaient DTS 208,9 milliards au 31 mars 2009, contre DTS 265,7 milliards un an auparavant. La baisse des dépôts de la clientèle s'est principalement traduite par une réduction des placements auprès des banques commerciales, en partie compensée par une augmentation des acquisitions de bons du Trésor.

La BRI utilise divers instruments dérivés pour optimiser la gestion de ses actifs et passifs (états financiers, note 7).

<sup>8</sup> Ne sont pas pris en compte dans le calcul les fonds placés par les institutions non recensées dans les statistiques sur les réserves de change.

## *Fonctions d'agent et de mandataire (trustee)*

### *Mandataire (trustee) d'emprunts publics internationaux*

La BRI a continué de remplir ses fonctions de mandataire pour les obligations de consolidation 1990–2010 des Emprunts Dawes et Young (pour plus de détails, se reporter au *63<sup>e</sup> Rapport annuel*, juin 1993). La Banque fédérale d'Allemagne, en tant qu'agent payeur, a notifié à la BRI que le Bundesamt für zentrale Dienste und offene Vermögensfragen (BADV – bureau fédéral allemand chargé, notamment, de régler les questions patrimoniales en suspens) a fait procéder, en 2008, à un versement d'approximativement €4,6 millions à titre de remboursement du principal et de paiement d'intérêts. Les valeurs de remboursement et autres précisions ont été publiées par le BADV dans le *Bundesanzeiger* (Journal officiel).

S'agissant de l'application, par le BADV, de la clause de garantie de change pour l'Emprunt Young, la Banque a maintenu les réserves qu'elle avait formulées (se reporter au *50<sup>e</sup> Rapport annuel*, juin 1980), lesquelles valent aussi pour les obligations de consolidation 1990–2010.

### *Agent détenteur de sûretés*

En vertu de plusieurs contrats, la BRI agit en qualité d'agent détenteur de sûretés, se chargeant de leur garde et de leur placement pour le compte des porteurs de certaines obligations souveraines en devises émises dans le cadre d'accords de restructuration de la dette extérieure. En 2008/09, les contrats de nantissement ont concerné des obligations du Pérou (*67<sup>e</sup> Rapport annuel*, juin 1997) et de la Côte d'Ivoire (*68<sup>e</sup> Rapport annuel*, juin 1998).

## Résultats financiers et répartition du bénéfice

### *Résultats financiers*

#### *Contexte conjoncturel*

Les résultats financiers de la Banque pour son 79<sup>e</sup> exercice, 2008/09, sont à replacer dans le contexte des turbulences qui n'ont cessé de toucher les marchés financiers mondiaux sur lesquels la BRI exerce son activité bancaire. Apparues en juillet 2007, ces turbulences se sont intensifiées en septembre 2008, au moment où plusieurs grands établissements financiers étaient près du dépôt de bilan ou ont fait faillite. Les banques et autres institutions financières sont devenues réticentes à se prêter entre elles, sauf à très court terme. Les marchés de titres ont été, eux aussi, profondément désorganisés, la fuite vers les valeurs refuges allant jusqu'à paralyser, ou presque, certains segments.

Afin de stopper la dégradation du marché interbancaire, les banques centrales et les pouvoirs publics ont agi, au cours des mois suivants, pour soutenir le système bancaire mondial. À ce stade, les préoccupations ont dépassé la sphère financière et ont porté sur la situation de l'économie mondiale, ce qui a entraîné un élargissement des *spreads* pour les titres



non financiers. Les autorités monétaires ont soutenu l'activité en ramenant les taux directeurs à des niveaux exceptionnellement bas. Dans ces conditions, la valeur de marché des titres d'État et le cours de l'or ont notablement augmenté.

Face à ces turbulences exceptionnelles, la Direction de la BRI a pris successivement plusieurs mesures visant à accroître la résilience de la Banque. Au passif du bilan, le taux servi sur les instruments BRI de court terme a été réduit, et, en plusieurs étapes, l'émission de certains produits a été freinée, puis suspendue lorsque cela a été nécessaire, entraînant une baisse des dépôts en monnaies. À l'actif, la Direction a réduit le volume et la durée de ses placements auprès des banques commerciales, en développant ses placements en actifs souverains et quasi-souverains. Ces mesures ont entraîné une contraction du total du bilan et ont préservé la rentabilité structurelle de la Banque, tout en protégeant ses résultats des importantes pertes qui auraient pu résulter du défaut de contreparties et d'émetteurs. De surcroît, la Direction a limité à 5 tonnes les cessions d'or en 2008/09 (contre 25 tonnes durant l'exercice précédent) et a raccourci, de 4 à 3 ans, la durée de la référence qu'elle assigne à ses portefeuilles de titres de placement.

#### *Principaux éléments*

Les évolutions décrites ci-dessus ont eu plusieurs conséquences :

- élargissement prononcé des marges d'intérêt concernant le portefeuille de la Banque sur ressources empruntées, après des niveaux déjà élevés en 2007/08 ;
- nouvelles pertes d'évaluation latentes sur les obligations détenues par la Banque dans son portefeuille sur ressources empruntées, sous l'effet de l'élargissement des *spreads* de crédit par rapport au Libor ;
- importants gains supplémentaires, réalisés et latents, au titre des placements de la Banque sur ressources propres, du fait de la hausse de la valeur de marché des titres d'État et du cours de l'or.

Ces facteurs ont produit les résultats suivants :

- un bénéfice d'exploitation de DTS 245,3 millions, en baisse de DTS 11,2 millions par rapport à 2007/08 ;
- un bénéfice net de DTS 446,1 millions, en repli de 18,1 % par rapport à 2007/08 ;
- une augmentation supplémentaire (de DTS 612,8 millions) des fonds propres, après une hausse de DTS 1 010,7 millions en 2007/08 ;
- un rendement des fonds propres de 5,8 %, contre 9,1 % en 2007/08.

#### *Analyse détaillée (voir compte de profits et pertes)*

Le produit d'intérêts net a atteint DTS 1 601,9 millions pour 2008/09, en hausse de 64,5 % par rapport au chiffre de DTS 973,4 millions pour 2007/08. Cette hausse tient essentiellement à l'accroissement de la marge d'intérêt résultant de l'élargissement marqué des *spreads*, par rapport au Libor, concernant les intérêts perçus sur les actifs (pondérés des risques) de la Banque, et de la baisse des taux d'intérêt servis sur les passifs de la Banque.

Les variations nettes d'évaluation se sont soldées par une perte de DTS 1 181,7 millions en 2008/09 (après une perte de DTS 553,7 millions en 2007/08)<sup>9</sup>. Pour l'essentiel (quelque DTS 1 100 millions), il s'agit d'une perte de valorisation latente résultant de l'augmentation des *spreads* de crédit par rapport au Libor, qui a réduit la juste valeur des obligations détenues par la Banque dans ses portefeuilles de titres. Cette perte latente représente près de 3 % de la valeur de ces portefeuilles (DTS 35 milliards), constitués d'instruments financiers d'excellente qualité.

Les charges d'exploitation (états financiers, note 25) se sont inscrites à DTS 166,5 millions, soit une progression de 7,8 % par rapport à l'exercice précédent (DTS 154,5 millions). Les frais d'administration avant amortissement se sont chiffrés à DTS 154,4 millions, en hausse de 8,4 % par rapport au montant de DTS 141,9 millions enregistré en 2007/08. En termes de francs suisses, monnaie dans laquelle s'effectue le règlement de la plupart des dépenses administratives de la Banque, les charges d'exploitation ont augmenté de 3,2 %. La dotation aux amortissements (DTS 12,1 millions) est légèrement inférieure (de DTS 0,5 millions) au chiffre de 2007/08 (DTS 12,6 millions).

Le bénéfice d'exploitation résultant de ces divers éléments s'est situé à DTS 245,3 millions, soit un repli de 4,4 % par rapport au chiffre de 2007/08 (DTS 256,5 millions).

Un gain net de DTS 123,8 millions sur ventes de titres de placement résulte de la cession de titres qui avaient été acquis à un moment où les taux d'intérêt étaient plus élevés ; il comprend des gains réalisés lorsque la Banque a, comme indiqué *supra*, réduit la durée de la référence assignée à ses portefeuilles de titres de placement. En 2007/08, une perte nette de DTS 5,1 millions avait été enregistrée sur ventes de titres de placement.

Le gain réalisé de DTS 77,0 millions sur ventes d'actifs de placement en or correspond à la cession de 5 tonnes d'or, sur un total de 125 tonnes détenu en propre par la BRI au 31 mars 2008. En 2007/08, la Banque avait enregistré un gain de DTS 293,3 millions sur la vente de 25 tonnes d'or détenu en propre.

Sous l'effet des différents facteurs mentionnés ci-avant, le bénéfice net du 79<sup>e</sup> exercice, 2008/09, s'établit à DTS 446,1 millions, soit une baisse de 18,1 % par rapport aux DTS 544,7 millions de l'an passé.

En dehors des éléments enregistrés au compte de profits et pertes, les gains ou pertes latent(e)s sur le placement de l'or détenu en propre et les titres de placement de la Banque sont porté(e)s au compte de réévaluation de l'or et

<sup>9</sup> Selon les conventions comptables de la Banque, en vigueur depuis 2003, tous les instruments financiers inclus dans le portefeuille sur ressources empruntées sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments sont portées au compte de profits et pertes. La Banque, qui assume le rôle de teneur de marché pour certains instruments émis contre dépôts en monnaies au passif, enregistre des profits et pertes réalisés sur ces instruments. Le risque de marché inhérent à ces opérations est géré par la Banque de manière globale, sur la totalité des actifs, passifs et dérivés à la juste valeur détenus dans ses portefeuilles bancaires sur ressources empruntées. Dans des conditions de marché normales, où les *spreads* de crédit sont relativement stables, les gains/pertes réalisé(e)s et latent(e)s sur les dépôts en monnaies au passif sont compensé(e)s par les pertes/gains réalisé(e)s et latent(e)s sur les actifs et dérivés qui en sont la contrepartie ou sur d'autres dépôts en monnaies au passif.

au compte de réévaluation des titres, respectivement, qui constituent tous les deux des éléments de fonds propres.

Le compte de réévaluation des titres a augmenté de DTS 159,1 millions, résultat net de gains latents sur titres de placement (+DTS 282,8 millions) et d'un transfert de gains réalisés (-DTS 123,8 millions) au compte de profits et pertes.

Le compte de réévaluation de l'or a également enregistré une hausse, de DTS 152,4 millions, sous l'effet de gains latents (+DTS 229,4 millions) résultant de l'incidence, sur l'or détenu en propre par la Banque, de l'appréciation du cours de l'or en 2008/09, et d'un transfert de gains réalisés sur ventes d'actifs de placement en or (-DTS 77,0 millions) au compte de profits et pertes.

En incluant ces gains, le rendement total de la Banque s'est établi à DTS 757,6 millions, soit un rendement de 5,8 % sur fonds propres moyens (DTS 13 149 millions). En 2007/08, le rendement total s'était chiffré à DTS 1 150,0 millions, et le taux de rendement des fonds propres moyens (DTS 12 586 millions), à 9,1 %. Compte tenu du dividende versé pour 2007/08, les fonds propres de la Banque ont progressé de DTS 612,8 millions durant l'exercice clos le 31 mars 2009, contre DTS 1 010,7 millions en 2007/08.

### *Proposition de dividende*

Au cours de l'exercice 2005/06, le Conseil d'administration avait analysé la politique de dividende, en considérant les besoins en fonds propres de la Banque et l'intérêt de ses actionnaires à obtenir un rendement juste et viable sur leurs placements en actions BRI. Le Conseil d'administration avait conclu que la pratique consistant à augmenter le dividende de DTS 10 par an restait, dans l'ensemble, compatible avec ces considérations. Le dividende est ainsi passé de DTS 235 par action en 2004/05 à DTS 265 en 2007/08. Le Conseil d'administration avait également décidé de revoir la politique de dividende tous les deux ou trois ans, en tenant compte, si nécessaire, de tout élément nouveau.

Comme prévu l'an dernier, le Conseil d'administration a réanalysé le niveau du dividende en 2008/09, pour conclure que l'environnement, caractérisé par les turbulences de marché et les incertitudes qui en découlent, n'était pas propice à la définition d'une politique de moyen terme pour le dividende. Considérant les évolutions financières notées ci-avant, le Conseil d'administration propose de laisser le dividende pour 2008/09 inchangé au niveau de l'exercice précédent, à DTS 265 par action.

### *Proposition de répartition du bénéfice net pour l'exercice*

En application de l'article 51 des Statuts, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale de répartir et d'affecter comme suit le bénéfice net de DTS 446,1 millions pour l'exercice 2008/09 :

1. DTS 144,7 millions au paiement d'un dividende de DTS 265 par action ;

2. DTS 30,1 millions à transférer au Fonds de réserve générale<sup>10</sup> ;
3. DTS 271,3 millions, soit le reliquat du bénéfice net disponible, à transférer au Fonds de réserve libre, que le Conseil d'administration peut utiliser pour tout objet conforme aux Statuts.

Il n'est proposé aucun transfert au Fonds spécial de réserve de dividendes, puisque le dividende est resté inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent.

Si cette recommandation est approuvée, le dividende sera payé le 2 juillet 2009 aux actionnaires inscrits sur les registres de la Banque au 31 mars 2009, dans toute monnaie entrant dans la composition du DTS ou en francs suisses, selon les instructions des actionnaires.

Le dividende sera payé en totalité sur 546 125 actions. Les actions émises et libérées sont au nombre de 547 125, dont 1 000 actions – les actions suspendues de l'émission albanaise – détenues en propre au 31 mars 2009. Les actions détenues en propre ne reçoivent pas de dividende.

### *Rapport des commissaires-vérificateurs*

Les états financiers de la Banque ont été dûment vérifiés par Deloitte AG, qui a confirmé que ces états donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque au 31 mars 2009 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Le rapport des commissaires-vérificateurs figure à la suite des états financiers.

<sup>10</sup> L'article 51 des Statuts de la BRI dispose que, lorsque le Fonds de réserve générale atteint le quadruple du capital libéré de la Banque (ce qui était le cas au 31 mars 2009), 10 % du bénéfice après paiement du dividende est affecté à ce fonds, jusqu'à ce qu'il atteigne le quintuple du capital effectivement versé.

# États financiers

Au 31 mars 2009

Les états financiers (pages 200–257) pour l'exercice clos le 31 mars 2009 ont été approuvés le 11 mai 2009 en vue d'être soumis à l'Assemblée générale du 29 juin 2009. Ils sont présentés dans la forme approuvée par le Conseil d'administration, conformément à l'article 49 des Statuts de la Banque ; ils sont publiés sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale.

Jaime Caruana  
Directeur Général

Hervé Hannoun  
Directeur Général Adjoint

Les états financiers, y compris les notes annexes, sont préparés en anglais. En cas de doute, il convient de se référer à la version anglaise.

# Bilan

Au 31 mars 2009

<i>En millions de DTS</i>	Note	2009	2008
<b>Actif</b>			
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	3	915,2	36,8
Or et prêts d'or	4	25 416,2	31 537,7
Bons du Trésor	5	96 421,9	50 736,9
Titres pris en pension	5	38 594,4	91 884,6
Prêts et avances	6	18 512,7	62 095,9
Emprunts d'État et autres titres	5	55 763,7	61 918,5
Instruments dérivés	7	13 749,1	7 426,4
Créances à recouvrer	8	5 822,5	5 311,8
Immobilisations corporelles	9	191,0	190,4
<b>Total actif</b>		<b>255 386,7</b>	<b>311 139,0</b>
<b>Passif</b>			
Dépôts en monnaies	10	197 222,2	236 120,9
Dépôts en or	11	23 052,1	29 101,4
Titres donnés en pension	12	–	1 894,1
Instruments dérivés	7	6 816,8	6 227,7
Engagements à payer	13	14 211,5	24 365,4
Autres passifs	14	368,2	326,5
<b>Total passif</b>		<b>241 670,8</b>	<b>298 036,0</b>
<b>Fonds propres</b>			
Capital	15	683,9	683,9
Réserves statutaires	16	10 367,3	9 967,3
Compte de profits et pertes		446,1	544,7
Moins : actions détenues en propre	17	(1,7)	(1,7)
Autres comptes de fonds propres	18	2 220,3	1 908,8
<b>Total fonds propres</b>		<b>13 715,9</b>	<b>13 103,0</b>
<b>Total passif et fonds propres</b>		<b>255 386,7</b>	<b>311 139,0</b>

## Compte de profits et pertes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2009

<i>En millions de DTS</i>	Note	2009	2008
Produits d'intérêts	20	8 254,9	11 181,2
Charges d'intérêts	21	(6 653,0)	(10 207,8)
<b>Produit d'intérêts net</b>		<b>1 601,9</b>	973,4
Variation nette d'évaluation	22	(1 181,7)	(553,7)
<b>Produit d'intérêts et de réévaluation</b>		<b>420,2</b>	419,7
Produit net d'honoraires et de commissions	23	0,4	0,8
Perte de change nette	24	(8,8)	(9,5)
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>411,8</b>	411,0
Charges d'exploitation	25	(166,5)	(154,5)
<b>Bénéfice d'exploitation</b>		<b>245,3</b>	256,5
Perte nette sur ventes de titres disponibles à la vente	26	123,8	(5,1)
Gain/(perte) net(te) sur ventes d'actifs de placement en or	27	77,0	293,3
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>		<b>446,1</b>	544,7
<b>Bénéfice de base et dilué par action (en DTS par action)</b>	28	<b>816,8</b>	997,4

## Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2009

<i>En millions de DTS</i>	Note	2009	2008
<b>Flux provenant des/(affectés aux) activités opérationnelles</b>			
Produits d'intérêts et produits assimilés reçus		6 710,8	11 665,4
Charges d'intérêts et charges assimilées payées		(4 802,1)	(10 118,3)
Produit net d'honoraires et de commissions		0,4	0,8
Revenu des opérations de change		11,6	4,5
Charges d'exploitation payées		(154,4)	(141,9)
<b>Produits d'exploitation hors trésorerie</b>			
Variation d'évaluation sur actifs et passifs d'exploitation		(1 181,7)	(553,7)
Perte de conversion		(20,4)	(14,0)
Pertes de valeur des actifs bancaires en or		(18,3)	–
Variation au titre des intérêts courus et de l'amortissement		(288,4)	(573,7)
<b>Variation des actifs et passifs d'exploitation</b>			
Dépôts en monnaies au passif à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes		(29 289,7)	(1 445,5)
Actifs bancaires en monnaies		44 724,0	(13 174,8)
Comptes de dépôts à vue et à préavis au passif		(8 910,2)	15 966,5
Dépôts en or		(6 049,3)	15 842,8
Actifs bancaires en or et prêts d'or		6 055,2	(15 961,7)
Créances à recouvrer		(0,3)	13,4
Autres passifs/engagements à payer		41,8	(46,9)
Instruments dérivés, en termes nets		(5 733,6)	(2 190,9)
<b>Flux net affecté aux activités opérationnelles</b>		<b>1 095,4</b>	<b>(728,0)</b>
<b>Flux provenant des/(affectés aux) activités de placement</b>			
Instruments en monnaies disponibles à la vente – variation nette	5B	1 021,2	(1 479,4)
Instruments en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes – variation nette		15,0	(9,3)
Titres donnés en pension – variation nette		(1 894,1)	831,6
Actifs de placement en or – variation nette	4B	295,7	245,0
Immobilisations corporelles – achats nets	9	(12,7)	(15,0)
<b>Flux net affecté aux activités de placement</b>		<b>(574,9)</b>	<b>(427,1)</b>



<i>En millions de DTS</i>	Note	2009	2008
<b>Flux affectés aux activités de financement</b>			
Paie ment du dividende		(144,7)	(139,3)
Rachat d'actions en 2001 – paie ment aux anciens actionnaires		(0,1)	(0,5)
<b>Flux net affecté aux activités de financement</b>		<b>(144,8)</b>	(139,8)
<b>Flux net total</b>		<b>375,7</b>	(1 294,9)
Trésorerie et quasi-trésorerie – effet de change net		(23,2)	101,0
Trésorerie et quasi-trésorerie – variation nette		398,9	(1 395,9)
<b>Trésorerie et quasi-trésorerie – baisse nette</b>		<b>375,7</b>	(1 294,9)
<b>Trésorerie et quasi-trésorerie, début d'exercice</b>	29	<b>936,1</b>	2 231,0
<b>Trésorerie et quasi-trésorerie, fin d'exercice</b>	29	<b>1 311,8</b>	936,1

# Évolution des fonds propres de la Banque

Pour l'exercice clos le 31 mars 2009

<i>En millions de DTS</i>	Note	Capital	Réserves statutaires	Profits et pertes	Actions détenues en propre	Autres comptes de fonds propres	Total fonds propres
<b>Fonds propres au 31 mars 2007</b>		<b>683,9</b>	<b>9 487,4</b>	<b>619,2</b>	<b>(1,7)</b>	<b>1 303,5</b>	<b>12 092,3</b>
<b>Produits</b>							
Bénéfice net pour 2007/08		-	-	544,7	-	-	544,7
Variation nette d'évaluation sur titres disponibles à la vente	18A	-	-	-	-	352,5	352,5
Variation nette d'évaluation sur actifs de placement en or	18B	-	-	-	-	252,8	252,8
<b>Total produits comptabilisés</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>544,7</b>	<b>-</b>	<b>605,3</b>	<b>1 150,0</b>
Paiement du dividende 2006/07		-	-	(139,3)	-	-	(139,3)
Affectation du bénéfice 2006/07		-	479,9	(479,9)	-	-	-
<b>Fonds propres au 31 mars 2008</b>		<b>683,9</b>	<b>9 967,3</b>	<b>544,7</b>	<b>(1,7)</b>	<b>1 908,8</b>	<b>13 103,0</b>
<b>Produits</b>							
Bénéfice net pour 2008/09		-	-	446,1	-	-	446,1
Variation nette d'évaluation sur titres disponibles à la vente	18A	-	-	-	-	159,1	159,1
Variation nette d'évaluation sur actifs de placement en or	18B	-	-	-	-	152,4	152,4
<b>Total produits comptabilisés</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>446,1</b>	<b>-</b>	<b>311,5</b>	<b>757,6</b>
Paiement du dividende 2007/08		-	-	(144,7)	-	-	(144,7)
Affectation du bénéfice 2007/08		-	400,0	(400,0)	-	-	-
<b>Fonds propres au 31 mars 2009 portés au bilan, avant affectation proposée du bénéfice</b>		<b>683,9</b>	<b>10 367,3</b>	<b>446,1</b>	<b>(1,7)</b>	<b>2 220,3</b>	<b>13 715,9</b>
Dividende proposé		-	-	(144,7)	-	-	(144,7)
Dotations proposées aux réserves		-	301,4	(301,4)	-	-	-
<b>Fonds propres au 31 mars 2009, après affectation proposée du bénéfice</b>		<b>683,9</b>	<b>10 668,7</b>	<b>-</b>	<b>(1,7)</b>	<b>2 220,3</b>	<b>13 571,2</b>

Au 31 mars 2009, les réserves statutaires comprennent des primes d'émission d'actions totalisant DTS 811,7 millions (comme au 31 mars 2008).

## Proposition d'affectation du bénéfice

Pour l'exercice clos le 31 mars 2009

<i>En millions de DTS</i>	Note	2009
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>		<b>446,1</b>
Dotation au Fonds de réserve légale	16	–
<b>Dividende proposé</b>		
DTS 265 par action, sur 546 125 actions		(144,7)
<b>Dotations proposées aux réserves</b>		
Fonds de réserve générale	16	(30,1)
Fonds spécial de réserve de dividendes	16	–
Fonds de réserve libre	16	(271,3)
<b>Solde après dotations aux réserves</b>		<b>–</b>

La proposition d'affectation du bénéfice est conforme à l'article 51 des Statuts de la Banque.

## Évolution des réserves statutaires de la Banque

Pour l'exercice clos le 31 mars 2009

<i>En millions de DTS</i>	Note					2009
		Fonds de réserve légale	Fonds de réserve générale	Fonds spécial de réserve de dividendes	Fonds de réserve libre	Total réserves statutaires
<b>Solde au 31 mars 2008</b>		<b>68,3</b>	<b>3 009,8</b>	<b>148,0</b>	<b>6 741,2</b>	<b>9 967,3</b>
Affectation du bénéfice 2007/08	16	–	40,0	6,0	354,0	400,0
<b>Solde au 31 mars 2009 porté au bilan, avant affectation proposée du bénéfice</b>		<b>68,3</b>	<b>3 049,8</b>	<b>154,0</b>	<b>7 095,2</b>	<b>10 367,3</b>
Dotations proposées aux réserves	16	–	30,1	–	271,3	301,4
<b>Solde au 31 mars 2009, après affectation proposée du bénéfice</b>		<b>68,3</b>	<b>3 079,9</b>	<b>154,0</b>	<b>7 366,5</b>	<b>10 668,7</b>

# Conventions comptables

Les conventions comptables décrites ci-après ont été appliquées aux deux exercices présentés, sauf indication contraire.

## 1. Éléments des états financiers

Les états financiers couvrent tous les actifs et passifs, contrôlés par la Banque, dont c'est la Banque qui retire l'avantage économique, exerce les droits et assume les obligations.

Les actifs et passifs au nom de la Banque, mais non contrôlés par elle, et dont ce n'est pas elle qui retire l'avantage économique, exerce les droits et assume les obligations, ne sont pas pris en compte. La note 32 fournit des informations sur les éléments de hors-bilan.

## 2. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque est le droit de tirage spécial (DTS) tel que défini par le Fonds monétaire international (FMI).

Le DTS est calculé à partir d'un panier de grandes monnaies en application de la Règle O-1 adoptée par le Conseil d'administration du FMI le 30 décembre 2005, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Un DTS équivaut actuellement à la somme des éléments suivants : USD 0,632, EUR 0,410, JPY 18,4 et GBP 0,0903. Le FMI procède à une révision de la composition de ce panier tous les cinq ans ; la prochaine aura lieu en décembre 2010.

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans les présents états financiers sont exprimés en millions de DTS.

## 3. Conversion des monnaies

Les actifs et passifs monétaires sont convertis en DTS aux cours de change à la date des états financiers. Les autres actifs et passifs sont enregistrés en DTS aux cours de change à la date de transaction. Les profits et pertes sont convertis en DTS à un cours moyen. Les variations de change résultant de la reconversion des actifs et passifs monétaires et du règlement des opérations sont comptabilisées comme gains ou pertes de change nets au compte de profits et pertes.

## 4. Désignation des instruments financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, chaque instrument financier est affecté à l'une des catégories suivantes, en fonction de sa nature et de sa finalité :

- prêts et créances
- actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes
- actifs financiers disponibles à la vente
- passifs financiers comptabilisés au coût amorti

L'affectation de l'instrument financier à l'une de ces catégories détermine son traitement comptable, selon les règles décrites à la section 5 *infra*.

Lorsqu'un instrument est désigné comme instrument à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, cette désignation n'est plus modifiée ultérieurement par la Banque.

## 5. Structure des actifs et passifs

Les actifs et passifs sont répartis en deux types de portefeuilles.

### A. Portefeuilles bancaires

Les portefeuilles bancaires sont constitués des dépôts en monnaies et en or au passif, et des actifs et dérivés correspondants.

La Banque effectue des opérations en monnaies et sur or pour le compte de sa clientèle, dans le cadre desquelles elle assume un degré restreint de risques sur taux d'intérêt, cours de l'or et cours de change.

La Banque désigne la totalité des instruments financiers en monnaies de ses portefeuilles bancaires (autres que l'encaisse ainsi que les comptes à vue et à préavis auprès des banques, à l'actif, de même que les comptes à vue et à préavis, au passif) comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes. L'utilisation de la juste valeur dans les portefeuilles bancaires en monnaies est précisée à la section 9 *infra*.

Tous les actifs financiers en or de ces portefeuilles sont désignés comme prêts et créances, et tous les passifs financiers en or sont désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

## **B. Portefeuilles de placement**

Les portefeuilles de placement sont composés des actifs, passifs et dérivés liés principalement au placement des fonds propres de la Banque.

La Banque détient ses fonds propres pour l'essentiel sous forme d'instruments financiers libellés en monnaies du panier du DTS, gérés par référence à un portefeuille obligataire de durée déterminée.

Les actifs en monnaies concernés (autres que l'encaisse ainsi que les comptes à vue et à préavis auprès des banques) sont désignés comme actifs disponibles à la vente. Les titres correspondants donnés en pension sont, eux, désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

En outre, la Banque détient une partie de ses fonds propres dans des portefeuilles gérés plus activement. Les actifs en monnaies de ces portefeuilles constituent des instruments de négociation désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

Les fonds propres de la Banque sont, pour le reste, investis en or. L'or détenu en propre par la Banque est désigné comme actif disponible à la vente.

## **6. Encaisse et comptes à vue auprès des banques**

L'encaisse et les comptes à vue auprès des banques sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus, le cas échéant.

## **7. Comptes à préavis**

Les comptes à préavis sont des actifs monétaires à court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum, qui figurent au bilan sous Prêts et avances.

En raison de leur courte durée, ces instruments sont désignés comme prêts et créances. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus. Ces derniers sont incorporés aux produits d'intérêts, selon le principe des intérêts courus.

## **8. Comptes de dépôts à vue et à préavis au passif**

Les comptes de dépôts à vue et à préavis sont des passifs monétaires à court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum, qui figurent au bilan sous Dépôts en monnaies.

En raison de leur courte durée, ces instruments sont désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus. Ces derniers sont incorporés aux charges d'intérêts, selon le principe des intérêts courus.

## **9. Utilisation de la juste valeur dans les portefeuilles bancaires en monnaies**

Dans le cadre de ses opérations bancaires en monnaies, la Banque assume le rôle de teneur de marché pour certains passifs qu'elle émet en contrepartie de dépôts en monnaies et sur lesquels elle enregistre des profits et des pertes réalisés.

Conformément à ses politiques de gestion des risques, la Banque gère le risque de marché inhérent à ces opérations de manière globale, sur la base de la juste valeur, pour la totalité des actifs, passifs et dérivés concernés détenus dans ses portefeuilles bancaires en monnaies. Les gains ou pertes réalisés et latents sur les dépôts en monnaies au passif sont ainsi, dans l'ensemble, compensés par les gains ou pertes réalisés et latents sur les actifs en monnaies et dérivés correspondants ou sur d'autres dépôts en monnaies au passif.

Pour éviter que la comptabilisation sur des bases différentes des profits et pertes réalisés et latents ne donne lieu à des incohérences, la Banque désigne les actifs, passifs et dérivés concernés de ses portefeuilles bancaires en monnaies comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

## **10. Dépôts en monnaies au passif à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes**

Comme indiqué plus haut, tous les dépôts en monnaies au passif, à l'exception des dépôts sur comptes à vue et à préavis, sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus à verser et de l'amortissement des primes reçues et coupons payés est inclus dans les charges d'intérêts sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les dépôts en monnaies au passif sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur réalisés et latents étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation au compte de profits et pertes.

## 11. Actifs en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, prêts et avances, emprunts d'État et autres titres.

Comme indiqué plus haut, la Banque désigne la totalité des actifs en monnaies concernés de ses portefeuilles bancaires en monnaies comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes. En outre, la Banque détient certains portefeuilles de placement gérés plus activement. Les actifs en monnaies de ces portefeuilles constituent des instruments négociables désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

À l'origine, ces actifs en monnaies sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est inclus dans les produits d'intérêts sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les actifs en monnaies sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur réalisés et latents étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation au compte de profits et pertes.

## 12. Actifs en monnaies disponibles à la vente

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, prêts et avances, emprunts d'État et autres titres.

Comme indiqué plus haut, la Banque désigne la totalité des actifs concernés de ses portefeuilles de placement en monnaies comme instruments disponibles à la vente, à l'exception des actifs figurant dans ses portefeuilles de placement gérés plus activement.

À l'origine, ces actifs en monnaies sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est inclus dans les produits d'intérêts sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les actifs en monnaies sont réévalués à la juste valeur, les gains ou pertes latents étant portés au compte de réévaluation des titres, qui figure au bilan sous Autres comptes de fonds propres. Les gains réalisés sur cessions sont comptabilisés sous Gain/(perte) net(te) sur ventes de titres disponibles à la vente, au compte de profits et pertes.

## 13. Positions courtes sur actifs en monnaies

Les positions courtes sur actifs en monnaies sont comptabilisées au bilan sous Autres passifs, à la date de transaction et à leur valeur de marché.

## 14. Or

Par « or », on entend les barres identifiées détenues en conservation et les comptes à vue. La Banque considère l'or comme un instrument financier.

L'or est porté au bilan sur la base de son poids (converti en DTS sur la base du cours du marché de l'or et du cours de change du dollar). Les achats et ventes d'or sont pris en compte à la date de règlement. Les achats et ventes d'or à terme sont traités comme des dérivés jusqu'à la date de règlement.

Le traitement des gains et pertes réalisés et latents sur or est décrit à la section 17 *infra*.

## 15. Prêts d'or

Les prêts d'or désignent les prêts d'or à terme à des banques commerciales. La Banque considère l'or comme un instrument financier.

Les prêts d'or sont portés au bilan à la date de transaction sur la base de leur poids d'or (converti en DTS sur la base du cours du marché de l'or et du cours de change du dollar), avec les intérêts courus.

Les intérêts relatifs aux prêts d'or sont incorporés aux produits d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif. Le traitement des gains et pertes réalisés et latents sur or est décrit à la section 17 *infra*.

## 16. Dépôts en or

Les dépôts en or recouvrent les dépôts à vue et à terme reçus de banques centrales. La Banque considère l'or comme un instrument financier.

Les prêts d'or sont portés au bilan à la date de transaction sur la base de leur poids d'or (converti en DTS sur la base du cours du marché de l'or et du cours de change du dollar), avec les intérêts courus.

Les intérêts relatifs aux dépôts d'or sont incorporés aux charges d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif. Le traitement des gains et pertes réalisés et latents sur or est décrit à la section 17 *infra*.

## 17. Gains et pertes réalisés et latents sur or

Le traitement des gains et pertes réalisés et latents sur or dépend de sa désignation, comme décrit ci-après.

### **A. Portefeuilles bancaires, composés des dépôts en or et des actifs bancaires en or correspondants**

La Banque désigne les prêts d'or de ses portefeuilles bancaires comme prêts et créances, et les dépôts en or comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti. Les dérivés sur or figurant dans ces portefeuilles sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

Les gains ou pertes résultant de ces opérations sont comptabilisés sous Gain/(perte) de change net(te), au compte de profits et pertes, en tant que gain ou perte de transaction net(te).

Les gains ou pertes résultant de la reconversion de la position nette sur or dans les portefeuilles bancaires sont comptabilisés sous Gain/(perte) de change net(te), au compte de profits et pertes, en tant que gain ou perte de conversion net(te).

### **B. Portefeuilles de placement, composés des actifs de placement en or**

L'or détenu en propre par la Banque est désigné et comptabilisé comme actif disponible à la vente.

Les gains ou pertes latents sur les actifs de placement en or de la Banque par rapport à leur coût d'acquisition supposé sont portés au compte de réévaluation de l'or, figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres.

S'agissant des placements en or à l'actif de la BRI au 31 mars 2003 (date à laquelle le DTS a remplacé le franc or comme monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque), leur coût supposé est d'environ DTS 151 l'once, calculé sur la base du montant de 208 dollars, appliqué de 1979 à 2003 suite à une décision du Conseil d'administration de la Banque, converti au cours de change en vigueur le 31 mars 2003.

Les gains ou pertes réalisés sur cessions d'actifs de placement en or sont comptabilisés sous Gain net sur ventes d'actifs de placement en or, au compte de profits et pertes.

## 18. Titres donnés en pension

Lorsque ces passifs correspondent à la gestion d'actifs en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, ils sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes. Lorsqu'ils correspondent à des actifs en monnaies disponibles à la vente, ils sont classés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus est inclus dans les charges d'intérêts sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les passifs désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes sont réévalués à la juste valeur, les gains ou pertes latents étant portés sous Variation nette d'évaluation au compte de profits et pertes.

## 19. Instruments dérivés

Les dérivés sont utilisés par la Banque pour gérer son risque de marché ou à des fins de négociation. Ils sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est inclus dans les produits d'intérêts sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les dérivés sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur réalisés et latents étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation au compte de profits et pertes.

Les dérivés sont inscrits à l'actif ou au passif, selon que la juste valeur du contrat est positive ou négative pour la Banque.

Lorsqu'un dérivé est incorporé dans un contrat hôte qui n'est pas comptabilisé comme instrument à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, il est séparé du contrat hôte à des fins comptables et traité comme s'il était un dérivé autonome, selon les règles indiquées ci-avant.

## 20. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation de la Banque ont été approuvés par le Conseil d'administration. Dans ce cadre, la Banque définit le mode de désignation des instruments financiers, qui détermine leurs critères d'évaluation et leur traitement comptable. Des procédures d'évaluation détaillées viennent compléter ces principes.

La majorité des instruments financiers figurant au bilan sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier se définit comme le montant pour lequel il pourrait être échangé entre des parties bien informées et agissant en toute liberté dans des conditions de concurrence normales.

Le recours à la juste valeur garantit que l'information financière du Conseil et des actionnaires reflète le mode de gestion des activités bancaires et que cette information est conforme aux résultats économiques de la gestion des risques communiqués à la Direction.

La Banque considère que les cours (prix/taux) établis sur un marché actif constituent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours cotés, la Banque emploie une technique de valorisation adaptée à l'instrument ; elle peut utiliser la valeur de marché d'opérations récentes effectuées dans des conditions de concurrence normales et portant sur des instruments similaires, ou peut recourir à des modèles financiers. Quand elle a recours à de tels modèles, la Banque vise à se fonder, autant que possible, sur des données de marché observables (taux d'intérêt et volatilité, par exemple) et pertinentes. Elle s'en remet le moins possible à ses propres estimations. Parmi les modèles de valorisation figurent la méthode des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Lorsque la juste valeur est déterminée par des techniques de valorisation, les modèles mis en œuvre font l'objet d'un examen initial et d'un réexamen périodique, comme l'exige la politique de la Banque en matière de validation des modèles.

La Banque dispose d'une unité indépendante de contrôle des valorisations qui passe périodiquement en revue l'évaluation des instruments financiers. Les contrôles comprennent en outre le suivi et l'analyse des profits et pertes journaliers.

La Banque évalue ses actifs au cours acheteur et ses passifs au cours vendeur. Les actifs et passifs financiers qui ne sont pas estimés à la juste valeur sont portés au bilan au coût amorti.

## 21. Dépréciation des actifs financiers

La Banque passe en revue ses actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, pour déceler tout indice de dépréciation à la date des états financiers. Un actif financier est déprécié lorsqu'il existe des éléments objectifs probants montrant que les flux de trésorerie futurs estimés générés par cet actif ont diminué en raison d'un ou de plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de l'actif. Parmi les indices de dépréciation peuvent figurer des éléments affectant la contrepartie ou l'émetteur : sérieuses difficultés financières, défaut, faillite probable, restructuration du capital.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges au compte de profits et pertes si l'écart négatif de juste valeur par rapport au coût amorti n'est pas jugé temporaire. Si, lors d'exercices ultérieurs, cet écart négatif diminue, la perte de valeur qui a été comptabilisée est reprise au compte de profits et pertes, dans la mesure où la nouvelle valeur comptable n'est pas supérieure à celle qui aurait été déterminée pour cet actif si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

## 22. Créances à recouvrer et engagements à payer

Il s'agit principalement de montants à très court terme liés au règlement de transactions financières. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ensuite portés au bilan au coût amorti.

## 23. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles de la Banque sont inscrites à l'actif au coût historique amorti sur une base linéaire par rapport à leur durée d'utilité estimée :

Immeubles – 50 ans

Installations et machines des immeubles – 15 ans

Équipement, informatique – jusqu'à 4 ans

Équipement, autre – 4 à 10 ans

Les terrains de la Banque ne sont pas amortis. La Banque effectue un examen annuel de la dépréciation de ses immobilisations corporelles. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à son prix de vente estimé, elle est réduite d'autant.



## 24. Provisions

Des provisions sont constituées lorsque la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements antérieurs à la date des états financiers, et lorsqu'il est probable que des ressources économiques seront requises pour s'acquitter de cette obligation, à condition que son montant puisse être raisonnablement estimé. Le montant comptabilisé en provision est déterminé sur la base des meilleures estimations et hypothèses.

## 25. Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La BRI gère trois systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi : deux régimes de retraite, au bénéfice de ses agents et de ses administrateurs, respectivement ; un système d'assurance maladie et accidents en faveur de ses agents actuels et anciens. Ces systèmes font chaque année l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante.

### A. Pensions des agents

La Banque gère, au bénéfice de ses agents, un régime de retraite à prestations déterminées sur la base du traitement de fin de carrière, reposant sur un fonds sans personnalité juridique propre. Les actifs du fonds sont gérés par la Banque au seul profit des agents actuels et anciens admis à y participer. La Banque est responsable en dernier ressort de toutes les prestations dues au titre du régime.

Le passif du Fonds de pension des agents correspond à la valeur actualisée de l'obligation de prestations déterminées à la date des états financiers, moins la juste valeur des actifs du fonds à la date des états financiers, en tenant compte des ajustements pour gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des prestations pour services passés. Cette obligation est calculée selon la méthode de répartition des prestations projetées. La valeur actualisée de l'obligation est calculée à partir d'une estimation des sorties de fonds futures. La Banque détermine le taux servant à actualiser les flux de trésorerie à partir du rendement de marché de titres de dette d'entreprise de première qualité, émis en francs suisses et assortis d'échéances résiduelles avoisinant celles des passifs correspondants.

Le montant imputé au compte de profits et pertes représente la somme du coût actuel des prestations constituées dans le cadre du système durant l'exercice et des intérêts au taux d'actualisation appliqué à l'obligation de prestations déterminées. En outre, les gains et pertes actuariels résultant des ajustements liés aux antécédents (en cas de divergence entre hypothèses actuarielles précédentes et résultat effectif), des changements d'hypothèses actuarielles et des modifications du Règlement relatif au Système de pensions sont imputés au

compte de profits et pertes sur la période de service des agents concernés, conformément au principe du corridor décrit ci-après. Le passif correspondant est porté au bilan sous Autres passifs.

### B. Pensions des administrateurs

La Banque gère, au bénéfice de ses administrateurs, un régime de retraite non capitalisé à prestations déterminées. Le passif, l'obligation de prestations déterminées et le montant imputé au compte de profits et pertes au titre du régime de retraite des administrateurs sont calculés sur une base semblable à ceux du Fonds de pension des agents.

### C. Prestations d'assurance maladie et accidents

La Banque gère, au bénéfice de ses agents, un régime d'assurance maladie et accidents non capitalisé à prestations déterminées. Le passif, l'obligation de prestations et le montant imputé au compte de profits et pertes au titre du régime d'assurance maladie et accidents sont calculés sur une base semblable à ceux du Fonds de pension des agents.

### D. Principe du corridor

Des gains ou pertes actuariels résultent des ajustements liés aux antécédents (en cas de divergence entre hypothèses actuarielles précédentes et résultat effectif), des changements d'hypothèses actuarielles et des modifications du Règlement relatif au Système de pensions. Lorsque les gains ou pertes actuariels non comptabilisés cumulés dépassent, d'un montant supérieur aux limites d'un corridor de 10 %, le montant le plus élevé entre celui de l'obligation de prestations et celui de tous les actifs utilisés pour capitaliser l'obligation, le montant hors de ce corridor est amorti sur la période de service résiduelle estimée des agents concernés.

## 26. Tableau des flux de trésorerie

La Banque établit son tableau des flux de trésorerie selon une méthode indirecte en se fondant sur les variations du bilan, ajustées pour tenir compte des variations au titre des opérations financières en instance de règlement.

La trésorerie et la quasi-trésorerie recouvrent l'encaisse et les comptes à vue auprès des banques ainsi que les comptes à préavis, actifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum.

# Notes annexes

## 1. Introduction

La Banque des Règlements Internationaux (BRI, « la Banque ») est une institution financière internationale constituée en application des accords de La Haye du 20 janvier 1930, de sa Charte constitutive et de ses Statuts. Son siège social est sis Centralbahnplatz 2, 4002 Bâle, Suisse. La Banque possède deux bureaux de représentation : l'un à Hong-Kong, région administrative spéciale de la République populaire de Chine (pour l'Asie et le Pacifique), et l'autre à Mexico, Mexique (pour les Amériques).

Comme le précise l'article 3 de ses Statuts, la Banque a pour objet de favoriser la coopération des banques centrales, de fournir des facilités additionnelles pour les opérations financières internationales et d'agir comme mandataire (*trustee*) ou agent en ce qui concerne les règlements financiers internationaux. Cinquante-cinq banques centrales sont actuellement membres de la Banque. Elles exercent les droits de représentation et de vote aux Assemblées générales, en proportion du nombre d'actions BRI émises dans leurs pays respectifs. Le Conseil d'administration de la BRI est composé des gouverneurs des membres fondateurs de la Banque – banques centrales d'Allemagne, de Belgique, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Italie et du Royaume-Uni –, d'administrateurs que ces gouverneurs nomment, ainsi que des gouverneurs des banques centrales du Canada, de Chine, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de Suède et de Suisse, et du Président de la Banque centrale européenne.

## 2. Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers, la Direction de la Banque doit procéder à certaines estimations afin de calculer les montants déclarés d'actif et de passif, les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés de produits et de charges durant l'exercice. Pour arriver à ces estimations, la Direction utilise les informations disponibles, exerce son jugement et émet des hypothèses.

La Direction exerce son jugement en choisissant les conventions comptables de la Banque et en les mettant en application. Les jugements qui sous-tendent la désignation et l'évaluation des instruments financiers sont déterminants pour la préparation des états financiers.

Les hypothèses prennent la forme d'estimations prospectives relatives à l'évaluation des actifs et passifs, des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, et des provisions et passifs éventuels, par exemple.

Les chiffres effectifs ultérieurs peuvent différer sensiblement de ces estimations.

## A. Évaluation des actifs financiers et passifs financiers

Comme il n'existe pas de marché secondaire actif pour certains actifs financiers et passifs financiers de la Banque, la Banque utilise, pour ces instruments, des techniques de valorisation qui font appel au jugement afin de déterminer les paramètres de valorisation adéquats. Une variation des hypothèses concernant ces paramètres pourrait affecter notablement la juste valeur déclarée des instruments financiers. Le tableau ci-après montre l'incidence d'une variation de 1 point de base des hypothèses de marges de crédit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2009	2008
Titres pris en pension	0,1	0,5
Prêts et avances	0,2	1,0
Emprunts d'État et autres titres	9,5	9,4
Dépôts en monnaies	18,5	24,0
Instruments dérivés	8,9	16,0

## B. Évaluation des obligations d'entreprise

Au 31 mars 2009, la part de jugement requise pour valoriser les instruments financiers a été beaucoup plus importante que les années précédentes, du fait de la situation sur les marchés. Certains actifs financiers détenus par la Banque ne faisant l'objet que de rares transactions, une grande part de jugement a été nécessaire pour choisir, parmi une large gamme d'hypothèses possibles, les paramètres de valorisation. Cela a été notamment le cas des obligations d'entreprise (portées au bilan sous Emprunts d'État et autres titres), pour lesquelles les hypothèses de marge de crédit variaient de plusieurs dizaines de points de base. La Direction estime que tous les paramètres de valorisation utilisés par la Banque reflètent de manière juste et prudente les conditions du marché à la date des états financiers.

## C. Pertes de valeur des actifs financiers

Les prêts d'or comportent une perte de valeur de DTS 18,3 millions, suite à un examen de la dépréciation au 31 mars 2009 (au 31 mars 2008 : néant). Cet examen, effectué contrepartie par contrepartie, a permis de déterminer celles qui rencontraient de réelles difficultés financières à la date des états financiers. Les pertes de valeur pour dépréciation sont comptabilisées au compte de profits et pertes, sous Produit d'intérêts net.

#### D. Hypothèses actuarielles et renchérissement des frais médicaux

L'évaluation du Fonds de pension et du régime d'assurance maladie et accidents repose sur des hypothèses actuarielles et des anticipations concernant l'inflation et les taux d'intérêt. Une variation de ces hypothèses aurait une incidence sur la valorisation des exigibilités du Fonds de pension et sur les montants inscrits dans les états financiers.

### 3. Encaisse et comptes à vue auprès des banques

L'encaisse et les comptes à vue auprès des banques sont des liquidités auprès de banques centrales et de banques commerciales, dont la BRI peut disposer sur demande.

### 4. Or et prêts d'or

#### A. Total des avoirs en or

Composition de l'actif en or de la Banque :

Au 31 mars	2009	2008
En millions de DTS		
Barres détenues auprès de banques centrales	22 616,5	27 530,9
Total prêts d'or	2 799,7	4 006,8
<b>Total or et prêts d'or</b>	<b>25 416,2</b>	<b>31 537,7</b>
Dont :		
Actifs de placement en or	2 358,1	2 424,4
Actifs bancaires en or, or et prêts d'or	23 058,1	29 113,3

En raison de la dégradation de la solvabilité d'emprunteurs, une perte de valeur de DTS 18,3 millions a été enregistrée pour l'exercice (2008 : néant). Elle est comptabilisée en charges au compte de profits et pertes, sous Produit d'intérêts net.

#### B. Actifs de placement en or

Les actifs de placement en or de la Banque sont portés au bilan sur la base de leur poids d'or (converti en DTS sur la base du cours du marché de l'or et du cours de change du dollar), avec les intérêts courus. Leur plus-value par rapport à leur coût réputé est portée au compte de réévaluation de l'or (figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres), et les gains ou pertes réalisés sur cessions d'actifs de placement en or sont comptabilisés au compte de profits et pertes.

Pour une description du compte de réévaluation de l'or, voir la note 18. Le gain net sur ventes d'actifs de placement en or est présenté à la note 27.

Le tableau ci-après analyse la variation de la valeur des actifs de placement en or de la Banque.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2009	2008
Solde d'ouverture	2 424,4	2 306,0
Actifs de placement en or – variation nette		
Prêts d'or	–	–
Cessions d'or	(102,0)	(414,3)
Placements échus, pertes de valeur, comptes à vue et autres variations nettes	(193,7)	169,3
	(295,7)	(245,0)
Opérations en instance de règlement – variation nette	–	(182,7)
Effet de la variation du cours de l'or	229,4	546,1
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 358,1</b>	<b>2 424,4</b>

Au 1<sup>er</sup> avril 2008, les actifs de placement en or de la Banque étaient constitués de 125 tonnes d'or fin, dont 5 tonnes (2008 : 25 tonnes) ont été cédées durant l'exercice (note 27). Au 31 mars 2009, le solde s'établit à 120 tonnes d'or fin.

### 5. Actifs en monnaies

#### A. Total

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, prêts à terme, emprunts d'État et autres titres.

Les actifs en monnaies désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes sont constitués d'actifs bancaires, qui correspondent à l'emploi de dépôts de la clientèle, et des actifs de placement, qui font partie de portefeuilles gérés plus activement. Les actifs en monnaies disponibles à la vente comprennent le reste des actifs de placement de la Banque et correspondent, pour l'essentiel, au placement des fonds propres de la Banque.

*Bons du Trésor* : titres de court terme à intérêts précomptés émis par un État.

*Titres pris en pension* : opérations par lesquelles la Banque accorde un prêt à terme à une contrepartie qui fournit une sûreté, sous forme de titres, contre le risque de crédit. Le taux de rémunération du prêt est fixé au début de la transaction et il y a un engagement irrévocable de restituer des titres équivalents, sous réserve du remboursement du prêt. La juste valeur de la sûreté fait l'objet d'un suivi pendant toute la durée du contrat et, le cas échéant, la Banque obtient une sûreté supplémentaire.

*Prêts à terme* : placements effectués essentiellement auprès de banques commerciales, mais aussi auprès de banques centrales, institutions internationales et autres organismes publics, dont avances dans le cadre de lignes de crédit avec ou sans engagement. Le total des prêts et avances figurant au bilan comprend également les comptes à préavis (note 6).

*Emprunts d'État et autres titres* : titres de dette émis par des gouvernements, des institutions internationales et autres organismes publics, des banques commerciales et des entreprises, dont obligations à taux fixe ou variable et titres adossés à des actifs.

Les tableaux ci-dessous montrent la composition des actifs en monnaies de la Banque.

Au 31 mars 2009	Actifs bancaires	Actifs de placement			Total actifs en monnaies
	À la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	Total	
<i>En millions de DTS</i>					
<b>Bons du Trésor</b>	<b>96 399,2</b>	–	<b>22,7</b>	<b>22,7</b>	<b>96 421,9</b>
<b>Titres pris en pension</b>	<b>38 594,4</b>	–	–	–	<b>38 594,4</b>
<b>Prêts à terme et avances</b>	<b>18 116,1</b>	–	–	–	<b>18 116,1</b>
<b>Emprunts d'État et autres titres</b>					
État	3 024,1	8 211,8	–	8 211,8	11 235,9
Établissements financiers	22 548,1	707,6	710,7	1 418,3	23 966,4
Divers (dont secteur public)	18 621,5	1 939,9	–	1 939,9	20 561,4
	<b>44 193,7</b>	<b>10 859,3</b>	<b>710,7</b>	<b>11 570,0</b>	<b>55 763,7</b>
<b>Total actifs en monnaies</b>	<b>197 303,4</b>	<b>10 859,3</b>	<b>733,4</b>	<b>11 592,7</b>	<b>208 896,1</b>

Comme il n'existe pas de marché secondaire actif pour les opérations de la Banque concernant les titres pris en pension, les prêts à terme et avances ainsi que certains emprunts d'État et autres titres, la Banque utilise, pour ces catégories d'instruments, des techniques de valorisation qui font appel au jugement afin de déterminer les paramètres de valorisation adéquats. Une variation de 1 point de base des hypothèses de marges de crédit concernant ces trois catégories d'instruments financiers modifierait leur évaluation de DTS 9,8 millions (2008 : DTS 10,9 millions).

Au 31 mars 2008	Actifs bancaires	Actifs de placement			Total actifs en monnaies
	À la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	Total	
<i>En millions de DTS</i>					
<b>Bons du Trésor</b>	50 708,8	–	28,1	28,1	50 736,9
<b>Titres pris en pension</b>	89 991,1	1 893,5	–	1 893,5	91 884,6
<b>Prêts à terme et avances</b>	61 196,6	–	–	–	61 196,6
<b>Emprunts d'État et autres titres</b>					
État	4 532,4	7 642,7	–	7 642,7	12 175,1
Établissements financiers	30 814,0	1 012,5	603,8	1 616,3	32 430,4
Divers (dont secteur public)	16 154,4	1 158,7	–	1 158,7	17 313,1
	51 500,8	9 813,9	603,8	10 417,7	61 918,5
<b>Total actifs en monnaies</b>	253 397,3	11 707,4	631,9	12 339,3	265 736,6

### **B. Actifs en monnaies disponibles à la vente**

Les actifs de placement en monnaies de la Banque sont essentiellement liés à l'emploi de ses fonds propres. Ils sont désignés comme actifs disponibles à la vente, sauf s'ils font partie d'un portefeuille géré activement.

Le tableau ci-dessous analyse l'évolution des actifs en monnaies disponibles à la vente.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
Solde d'ouverture	11 707,4	9 843,8
Actifs en monnaies disponibles à la vente – variation nette		
Acquisitions	10 805,7	20 990,3
Cessions	(4 633,8)	(2 195,9)
Placements échus et divers	(7 193,1)	(17 315,0)
	(1 021,2)	1 479,4
Opérations en instance de règlement – variation nette	(109,8)	36,8
Juste valeur et divers	282,9	347,4
<b>Solde de clôture</b>	<b>10 859,3</b>	11 707,4

Le compte de réévaluation des titres est présenté à la note 18. La note 26 détaille le poste Gain/(perte) net(te) sur ventes de titres disponibles à la vente.

## 6. Prêts et avances

Les prêts et avances comprennent les prêts à terme et les comptes à préavis.

Les prêts à terme sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes. Les comptes à préavis sont désignés comme prêts et créances, et assimilés à la trésorerie et quasi-trésorerie. Il s'agit d'actifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum, portés au bilan à leur coût amorti.

Au 31 mars

En millions de DTS	2009	2008
Prêts à terme et avances	18 116,1	61 196,6
Comptes à préavis	396,6	899,3
<b>Total prêts et avances</b>	<b>18 512,7</b>	<b>62 095,9</b>

Un montant de DTS (50,0) millions a été porté au compte de profits et pertes comme variation de la juste valeur sur prêts à terme et avances (2008 : DTS 88,8 millions).

## 7. Instruments dérivés

La Banque a recours aux dérivés suivants à des fins de couverture et de négociation.

*Contrat à terme de place sur taux et sur obligation* : obligation contractuelle de recevoir ou de payer un montant net, reposant sur la variation d'un taux d'intérêt ou du cours d'une obligation, à une date donnée et à un prix déterminé par un marché organisé. Le marché organisé fixe, à la fin de chaque séance journalière, le cours de compensation du contrat ; l'appel de marge qui en résulte est couvert par des liquidités ou des titres liquides.

*Option sur devise et sur or* : contrat conférant à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à ou jusqu'à une date donnée, un montant déterminé (devise ou or) à un prix fixé à l'avance. L'acheteur rémunère le vendeur par le versement d'une prime.

*Swap devise-or, swap croisé taux-devises, swap de taux* : engagement d'échanger un flux de trésorerie contre un autre. Un swap représente un échange économique de monnaies, d'or ou de taux d'intérêt (fixe contre variable, par exemple) ou un échange simultané de taux d'intérêt et de monnaies (swap croisé taux-devises). Il n'y a pas d'échange de principal, sauf pour certains swaps devise-or et certains swaps croisés taux-devises.

*Contrat à terme de gré à gré sur devise ou sur or* : engagement d'acheter une devise ou de l'or à une date future. Les opérations au comptant non livrées entrent dans cette catégorie.

*Contrat de taux à terme de gré à gré* : contrat de taux à terme de gré à gré donnant lieu à un règlement en liquidités, à une date donnée, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt convenu et le taux du marché.

*Option sur swap* : contrat conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap de devises ou de taux à un prix fixé à l'avance, à ou jusqu'à une date donnée. L'acheteur rémunère le vendeur par le versement d'une prime.

En outre, la Banque vend à sa clientèle des produits qui incorporent des dérivés (notes 10 et 11). Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte à des fins comptables et traités en tant que dérivés lorsque le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur. Ainsi, les options sur devise et sur or incorporées dans les dépôts en double devise or sont comptabilisées avec les dérivés en tant qu'options sur devise et sur or.

Le tableau ci-après détaille la juste valeur des instruments dérivés.

Au 31 mars	2009			2008		
	Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
		Actif	Passif		Actif	Passif
<i>En millions de DTS</i>						
Contrats à terme de gré à gré sur devise et sur or	3 047,4	7,3	(173,0)	1 095,0	21,0	(13,4)
Contrats à terme de place sur obligation	1 862,4	1,2	(1,4)	1 367,8	1,4	(1,4)
Contrats à terme de place sur taux	12 430,4	0,3	(0,9)	10 114,0	0,9	(0,2)
Contrats de taux à terme de gré à gré	10 875,9	20,0	(13,3)	26 377,0	22,2	(27,3)
Options sur devise et sur or	5 030,1	156,6	(158,2)	4 669,0	64,0	(64,9)
Options sur swap	2 016,9	6,9	(14,0)	6 162,7	2,4	(56,7)
Swaps croisés taux-devises	2 708,0	95,6	(400,7)	3 836,0	117,6	(750,7)
Swaps devise-or	99 578,6	2 860,4	(1 294,1)	127 026,0	1 372,2	(3 119,1)
Swaps de taux	393 413,7	10 600,8	(4 761,2)	360 306,4	5 824,7	(2 194,0)
<b>Total instruments dérivés</b>	<b>530 963,4</b>	<b>13 749,1</b>	<b>(6 816,8)</b>	540 953,9	7 426,4	(6 227,7)
<b>Total net instruments dérivés</b>			<b>6 932,3</b>			1 198,7

Comme il n'y a pas de marché secondaire actif pour certains dérivés négociés par la Banque, la Banque utilise, pour ces actifs et passifs, des techniques de valorisation qui font appel au jugement afin de déterminer les paramètres de valorisation adéquats. Une variation de 1 point de base des hypothèses de marges de crédit modifierait leur évaluation de DTS 8,9 millions (2008 : DTS 16,0 millions).

## 8. Créances à recouvrer

Au 31 mars	2009	2008
<i>En millions de DTS</i>		
Opérations financières en instance de recouvrement	5 811,5	5 301,1
Divers	11,0	10,7
<b>Total créances à recouvrer</b>	<b>5 822,5</b>	5 311,8

Les opérations financières en instance de recouvrement sont des transactions sur créances à court terme (actifs vendus et passifs émis) effectuées, mais pour lesquelles le transfert d'espèces n'a pas encore eu lieu (à recouvrer généralement dans un délai maximum de 3 jours).

## 9. Immobilisations corporelles

Pour l'exercice clos le 31 mars

				2009	2008
	Terrains	Immeubles	Équipement informatique et autre	Total	Total
<i>En millions de DTS</i>					
<b>Coût historique</b>					
Solde d'ouverture	41,2	189,4	118,5	349,1	334,4
Dépenses d'investissement	-	-	12,7	12,7	15,0
Cessions et retraits	-	-	(0,2)	(0,2)	(0,3)
<b>Solde de clôture</b>	<b>41,2</b>	<b>189,4</b>	<b>131,0</b>	<b>361,6</b>	349,1
<b>Amortissement</b>					
Amortissement cumulé d'ouverture	-	84,7	74,0	158,7	146,4
Dotation aux amortissements	-	4,0	8,1	12,1	12,6
Cessions et retraits	-	-	(0,2)	(0,2)	(0,3)
<b>Solde de clôture</b>	<b>-</b>	<b>88,7</b>	<b>81,9</b>	<b>170,6</b>	158,7
<b>Valeur comptable nette en clôture</b>	<b>41,2</b>	<b>100,7</b>	<b>49,1</b>	<b>191,0</b>	190,4

L'amortissement au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009 comprend une dotation supplémentaire aux amortissements de DTS 0,4 million au titre de l'équipement informatique et autre, suite à un examen de la dépréciation (2008 : DTS 1,1 million).



## 10. Dépôts en monnaies

Les dépôts en monnaies sont des créances comptables sur la Banque. Les instruments de dépôt en monnaies se décomposent comme suit.

Au 31 mars

En millions de DTS	2009	2008
<b>Instruments de dépôt remboursables à 1-2 jours de préavis</b>		
Instruments à moyen terme (MTI)	86 243,7	99 372,5
MTI avec option de remboursement anticipé	2 652,9	8 024,2
FIXBIS	32 664,4	44 403,4
	<b>121 561,0</b>	<b>151 800,1</b>
<b>Autres dépôts en monnaies</b>		
FRIBIS	204,3	4 218,1
Dépôts à terme	43 633,2	39 444,8
Dépôts en double devise	237,4	161,4
Comptes de dépôts à vue et à préavis	31 586,3	40 496,5
	<b>75 661,2</b>	<b>84 320,8</b>
<b>Total dépôts en monnaies</b>	<b>197 222,2</b>	<b>236 120,9</b>
Dont :		
Désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	165 635,9	195 624,4
Désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti	31 586,3	40 496,5

*Instruments à moyen terme (Medium-Term Instruments, MTI)* : placements à taux fixe auprès de la BRI dont la durée peut atteindre 10 ans (échéance trimestrielle).

*MTI avec option de remboursement anticipé* : MTI que la Banque a la faculté de rembourser au pair, à des dates comprises entre juin et décembre 2009 (2008 : entre juin 2008 et décembre 2009).

*FIXBIS* : placements à taux fixe auprès de la BRI dont la durée peut aller de 1 semaine à 1 an.

*FRIBIS* : placements à taux variable auprès de la BRI dont la durée est de 1 an au moins, et dont le taux d'intérêt est révisé en fonction des conditions du marché.

*Dépôts à terme* : placements à taux fixe auprès de la BRI de durée généralement inférieure à 1 an.

*Dépôts en double devise* : dépôts à terme auprès de la BRI qu'elle peut choisir de rembourser, à l'échéance, soit dans la monnaie initiale, soit, pour un montant déterminé, dans une autre devise. Tous ces dépôts sont venus à échéance entre le 2 avril et le 15 mai 2009 (2008 : en avril).

*Comptes de dépôts à vue et à préavis* : passifs financiers à très court terme, assortis d'un préavis de 3 jours au maximum. Ils sont désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

La Banque est unique teneur de marché pour certains passifs qu'elle émet en contrepartie de dépôts en monnaies et s'engage à rembourser ces instruments financiers, en intégralité ou en partie, à la juste valeur, avec un préavis de 1-2 jours ouvrés.

### A. Évaluation des dépôts en monnaies

Les dépôts en monnaies (hors comptes de dépôts à vue et à préavis) sont comptabilisés au bilan à la juste valeur. Cette valeur diffère du montant que la Banque est tenue de payer à l'échéance au déposant. Augmenté des intérêts courus, ce montant s'élève au total à DTS 193 629,2 millions au 31 mars 2009 (2008 : DTS 234 822,0 millions).

Pour calculer la juste valeur de ses dépôts en monnaies, la Banque utilise des techniques de valorisation, parmi lesquelles la méthode des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options. La première estime les flux de trésorerie attendus des instruments financiers à l'aide de facteurs d'actualisation dérivés en partie des taux d'intérêt cotés (Libor et taux des swaps, par exemple) et en partie d'hypothèses de marges de crédit auxquelles chaque produit est offert et racheté à la clientèle.

Les hypothèses de marges de crédit se fondent, pour chaque produit, sur les transactions de marché récentes. Lorsqu'un produit ne fait plus l'objet d'émissions (et qu'il n'existe donc plus de transactions récentes sur celui-ci), la Banque se base sur la dernière marge de crédit sur ce produit pour déterminer les données qu'il convient d'introduire dans le modèle.

Les modèles de valorisation des options recourent à des hypothèses de volatilité dérivées des cotations de marché.

Une variation de 1 point de base dans les hypothèses de marges de crédit utilisées pour évaluer les dépôts en monnaies à la date des états financiers modifierait leur évaluation de DTS 18,5 millions (2008 : DTS 24,0 millions).

### B. Incidence d'une modification de la qualité de crédit de la Banque

La juste valeur des passifs de la Banque serait affectée par une modification de sa qualité de crédit. Elle diminuerait si la qualité de crédit de la Banque se détériorait et la diminution de valeur serait inscrite comme variation d'évaluation au compte de profits et pertes. La Banque évalue régulièrement sa qualité de crédit dans le cadre de ses procédures de gestion des risques. L'évaluation de la qualité de crédit n'a pas montré de variation qui aurait pu avoir une incidence, durant l'exercice, sur la juste valeur des passifs de la Banque.

## 11. Dépôts en or

Les dépôts en or placés auprès de la Banque proviennent exclusivement de banques centrales. Ils sont tous désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

La Banque accepte également des dépôts en or qu'elle peut choisir de rembourser, à l'échéance, soit en or, soit, pour un montant déterminé, en monnaie (dépôts en double devise or). L'option incorporée sur devise et sur or est portée au bilan en tant qu'instrument dérivé et comptabilisée à la juste valeur. Au 31 mars 2009, les dépôts en double devise or enregistraient un solde nul (2008 : DTS 54,1 millions).

## 12. Titres donnés en pension

Il s'agit d'opérations de mise en pension par lesquelles la Banque reçoit un dépôt à terme de la part d'une contrepartie à laquelle elle fournit une sûreté sous forme de titres. Le taux de rémunération du dépôt est fixé au début de la transaction, et il y a un engagement irrévocable de rembourser le dépôt, sous réserve de la restitution de titres équivalents. Ces opérations sont exclusivement conclues à l'initiative de banques commerciales.

Au 31 mars 2009, le solde des titres donnés en pension était nul. Au 31 mars 2008, tous les titres donnés en pension, liés à la gestion d'actifs en monnaies disponibles à la vente, étaient désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

## 13. Engagements à payer

Il s'agit d'opérations financières en instance de paiement pour des engagements à court terme (achats d'actifs et rachats de titres de dette) effectuées, mais pour lesquelles le transfert d'espèces n'a pas encore eu lieu (à payer généralement dans un délai maximum de 3 jours).

## 14. Autres passifs

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi – note 19		
Pensions des agents	2,4	–
Pensions des administrateurs	4,8	4,8
Prestations d'assurance maladie et accidents	191,6	185,4
Positions courtes sur actifs en monnaies	151,6	115,6
À payer aux anciens actionnaires	0,5	0,6
Divers	17,3	20,1
<b>Total autres passifs</b>	<b>368,2</b>	<b>326,5</b>

## 15. Capital

Le capital de la Banque est constitué comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
Capital autorisé : 600 000 actions, valeur nominale DTS 5 000 chacune libérées à hauteur de DTS 1 250	3 000,0	3 000,0
Capital émis : 547 125 actions	2 735,6	2 735,6
<b>Capital libéré (25 %)</b>	<b>683,9</b>	<b>683,9</b>

Nombre d'actions recevant un dividende :

Au 31 mars	2009	2008
Actions émises	547 125	547 125
Moins : actions détenues en propre	(1 000)	(1 000)
<b>Actions distribuées recevant un dividende plein</b>	<b>546 125</b>	<b>546 125</b>
<b>Dividende par action (en DTS)</b>	<b>265</b>	<b>265</b>

## 16. Réserves statutaires

Les Statuts de la BRI disposent que, sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de l'affectation du bénéfice net annuel de la Banque à trois fonds de réserve spécifiques : le Fonds de réserve légale, le Fonds de réserve générale et le Fonds spécial de réserve de dividendes ; le solde du bénéfice net, après paiement du dividende éventuel, est généralement transféré au Fonds de réserve libre.

*Fonds de réserve légale.* Ce fonds, qui représente actuellement 10 % du capital libéré de la Banque, a atteint son maximum.

*Fonds de réserve générale.* Après paiement du dividende, 10 % du solde du bénéfice net annuel de la Banque doivent être affectés à ce fonds, jusqu'à ce qu'il atteigne le quintuple du capital libéré, la contribution annuelle passant alors à 5 % du solde du bénéfice net annuel.

*Fonds spécial de réserve de dividendes.* Une part du solde du bénéfice net annuel peut être affectée au Fonds spécial de réserve de dividendes, destiné à verser, en cas de besoin, tout ou partie du dividende déclaré. Le paiement du dividende est généralement imputé au bénéfice net de la Banque.

*Fonds de réserve libre.* Une fois effectuées les affectations ci-dessus, tout solde du bénéfice net est généralement transféré au Fonds de réserve libre.

Le produit de la souscription des actions BRI est affecté au Fonds de réserve légale en tant que de besoin pour le maintenir à son niveau maximum, et le solde est affecté au Fonds de réserve générale.

Le Fonds de réserve libre, le Fonds de réserve générale et le Fonds de réserve légale servent, dans cet ordre, à couvrir les pertes éventuellement subies par la Banque. En cas de liquidation de la BRI, les soldes des fonds de réserve (après règlement des obligations de la Banque et des frais de liquidation) seraient à répartir entre les actionnaires.

## 17. Actions détenues en propre

Pour l'exercice clos le 31 mars	2009	2008
Solde d'ouverture	1 000	1 000
Variation au cours de l'exercice	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>

Les actions détenues en propre sont les 1 000 actions de l'émission albanaise, qui ont été suspendues en 1977.

## 18. Autres comptes de fonds propres

Les autres comptes de fonds propres correspondent aux comptes de réévaluation des actifs de placement en or et des actifs en monnaies disponibles à la vente, également cités aux notes 4 et 5.

Autres comptes de fonds propres :

Au 31 mars		
<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
Compte de réévaluation des titres	431,1	272,0
Compte de réévaluation de l'or	1 789,2	1 636,8
<b>Total autres comptes de fonds propres</b>	<b>2 220,3</b>	<b>1 908,8</b>

### A. Compte de réévaluation des titres

Ce compte présente la différence entre la juste valeur et le coût amorti des actifs en monnaies disponibles à la vente. Il a évolué comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars		
<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
Solde d'ouverture	272,0	(80,5)
<b>Variation nette d'évaluation</b>		
Gain/(perte) net(te) sur ventes	(123,8)	5,1
Juste valeur et divers	282,9	347,4
	159,1	352,5
<b>Solde de clôture</b>	<b>431,1</b>	<b>272,0</b>

Les tableaux suivants montrent la composition du compte de réévaluation des titres.

<b>Au 31 mars 2009</b>	Juste valeur des actifs	Coût historique	Compte de réévaluation des titres	Gain brut	Perte brute
<i>En millions de DTS</i>					
<b>Emprunts d'État et autres titres et Total</b>	<b>10 859,3</b>	<b>10 428,2</b>	<b>431,1</b>	<b>447,3</b>	<b>(16,2)</b>

<b>Au 31 mars 2008</b>	Juste valeur des actifs	Coût historique	Compte de réévaluation des titres	Gain brut	Perte brute
<i>En millions de DTS</i>					
Titres pris en pension	1 893,5	1 894,2	(0,7)	–	(0,7)
Emprunts d'État et autres titres	9 813,9	9 541,2	272,7	305,4	(32,7)
<b>Total</b>	<b>11 707,4</b>	<b>11 435,4</b>	<b>272,0</b>	<b>305,4</b>	<b>(33,4)</b>

### B. Compte de réévaluation de l'or

Ce compte présente la différence entre la valeur comptable et le coût réputé des actifs de placement en or de la Banque. S'agissant des placements en or à l'actif de la BRI au 31 mars 2003 (date à laquelle le DTS a remplacé le franc or comme monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque), leur coût réputé est d'environ DTS 151 l'once, calculé sur la base du montant de 208 dollars appliqué de 1979 à 2003 suite à une décision du Conseil d'administration de la Banque, converti au cours de change en vigueur le 31 mars 2003.

Ce compte a évolué comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars		
<i>En millions de DTS</i>	<b>2009</b>	2008
Solde d'ouverture	1 636,8	1 384,0
<b>Variation nette d'évaluation</b>		
Gain net sur ventes	(77,0)	(293,3)
Effet de la variation du cours de l'or	229,4	546,1
	152,4	252,8
<b>Solde de clôture</b>	<b>1 789,2</b>	1 636,8

### 19. Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La Banque gère trois systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi.

1. Un régime de retraite à prestations déterminées sur la base du traitement de fin de carrière au bénéfice de ses agents. Il repose sur un fonds sans personnalité juridique propre, qui assure le paiement des prestations. Les actifs du fonds sont gérés par la Banque au seul profit des agents actuels et anciens admis à y participer. La Banque est responsable en dernier ressort de toutes les prestations dues au titre du régime.

2. Un régime non capitalisé à prestations déterminées au bénéfice de ses administrateurs, dont le droit à pension est basé sur une période de service minimale de quatre ans.

3. Un régime non capitalisé de prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi au bénéfice de ses agents, dont les droits sont en principe subordonnés à une période de service minimale de dix ans et jusqu'à l'âge de 50 ans.

Des actuaires indépendants procèdent chaque année à une évaluation de ces régimes.

### A. Montants comptabilisés au bilan

Au 31 mars		Pensions des agents			
<i>En millions de DTS</i>	2009	2008	2007	2006	
Valeur actualisée de l'obligation	(747,4)	(709,7)	(653,7)	(606,4)	
Juste valeur des actifs du fonds	619,6	714,3	648,6	602,2	
Position de capitalisation	(127,8)	4,6	(5,1)	(4,2)	
Perte actuarielle non comptabilisée	125,4	41,2	47,3	46,8	
Coût des services passés non comptabilisé	–	(45,8)	(42,2)	(42,6)	
<b>Exigibilités en clôture d'exercice</b>	<b>(2,4)</b>	–	–	–	

Au 31 mars		Pensions des administrateurs			
<i>En millions de DTS</i>	2009	2008	2007	2006	
Valeur actualisée de l'obligation	(5,7)	(5,4)	(4,6)	(4,6)	
Juste valeur des actifs du fonds	–	–	–	–	
Position de capitalisation	(5,7)	(5,4)	(4,6)	(4,6)	
Perte actuarielle non comptabilisée	0,9	0,6	0,3	0,3	
Coût des services passés non comptabilisé	–	–	–	–	
<b>Exigibilités en clôture d'exercice</b>	<b>(4,8)</b>	(4,8)	(4,3)	(4,3)	

Au 31 mars		Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi			
<i>En millions de DTS</i>	2009	2008	2007	2006	
Valeur actualisée de l'obligation	(225,4)	(208,0)	(186,3)	(183,8)	
Juste valeur des actifs du fonds	–	–	–	–	
Position de capitalisation	(225,4)	(208,0)	(186,3)	(183,8)	
Perte actuarielle non comptabilisée	40,1	30,3	42,0	57,2	
Coût des services passés non comptabilisé	(6,3)	(7,7)	(7,8)	(8,6)	
<b>Exigibilités en clôture d'exercice</b>	<b>(191,6)</b>	(185,4)	(152,1)	(135,2)	

## B. Valeur actualisée de l'obligation de prestations

Le rapprochement entre la position d'ouverture et la position de clôture de la valeur actualisée de l'obligation s'établit comme suit.

Au 31 mars	Pensions des agents			Pensions des administrateurs			Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi		
<i>En millions de DTS</i>	2009	2008	2007	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	709,7	653,7	606,4	5,4	4,6	4,5	208,0	186,3	183,8
Coût actuel des prestations	29,8	30,5	28,3	0,2	0,2	0,2	7,9	8,2	7,9
Contributions des agents	3,9	3,7	3,4	–	–	–	0,1	–	–
Charges d'intérêts	24,9	21,3	19,8	0,2	0,1	0,1	7,4	6,1	6,1
(Gain)/perte actuariel(le)	29,3	(55,7)	3,5	0,3	–	–	11,5	(13,9)	(13,9)
Prestations versées	(24,5)	(23,1)	(21,8)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(2,0)	(1,8)	(1,9)
Variations de change	(25,7)	79,3	14,1	(0,1)	0,9	0,1	(7,5)	23,1	4,3
<b>Valeur actualisée de l'obligation en clôture</b>	<b>747,4</b>	<b>709,7</b>	<b>653,7</b>	<b>5,7</b>	<b>5,4</b>	<b>4,6</b>	<b>225,4</b>	<b>208,0</b>	<b>186,3</b>

## C. Juste valeur des actifs du Fonds de pension des agents

Le rapprochement entre la position d'ouverture et la position de clôture de la juste valeur des actifs du Fonds de pension des agents s'établit comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008	2007
Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture	714,3	648,6	602,2
Rendement attendu des actifs du fonds	34,0	33,1	30,6
Gain/(perte) actuariel(le)	(99,3)	(44,8)	4,1
Contributions de l'employeur	18,3	17,3	15,9
Contributions des agents	3,9	3,7	3,4
Prestations versées	(24,5)	(23,1)	(21,8)
Variations de change	(27,1)	79,5	14,2
<b>Juste valeur des actifs du fonds en clôture</b>	<b>619,6</b>	<b>714,3</b>	<b>648,6</b>

#### D. Montants imputés au compte de profits et pertes

Pour l'exercice clos le 31 mars	Pensions des agents			Pensions des administrateurs			Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007	2009	2008	2007
<i>En millions de DTS</i>									
Coût actuel des prestations	29,8	30,5	28,3	0,2	0,2	0,2	7,9	8,2	7,9
Charges d'intérêts	24,9	21,3	19,8	0,2	0,1	0,1	7,4	6,1	6,1
Moins : rendement attendu des actifs du fonds	(34,0)	(33,1)	(30,7)	-	-	-	-	-	-
Moins : coût des services passés	-	(1,5)	(1,5)	-	-	-	(6,3)	(1,0)	(1,0)
Perte actuarielle nette comptabilisée	-	-	-	-	-	-	-	1,6	2,6
<b>Total porté aux charges d'exploitation</b>	<b>20,7</b>	<b>17,2</b>	<b>15,9</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>9,0</b>	<b>14,9</b>	<b>15,6</b>

La Banque prévoit d'apporter une contribution de CHF 41,8 millions à ses systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2009/10.

#### E. Principales catégories d'actifs du fonds, en % du total des actifs du fonds

Au 31 mars

<i>En %</i>	2009	2008
Actions européennes	7,4	12,8
Autres actions	16,8	17,4
Titres à revenu fixe, Europe	49,9	32,2
Titres à revenu fixe, autres	21,8	27,1
Divers	4,1	10,5
Rendement effectif des actifs du fonds	-10,5 %	-1,7 %

Le Fonds de pension des agents n'effectue aucun placement en instruments financiers émis par la Banque.

**F. Principales hypothèses actuarielles utilisées dans les états financiers**

Au 31 mars

	2009	2008
<b>Applicable aux trois régimes de prestations postérieures à l'emploi</b>		
Taux d'actualisation – taux de marché des obligations d'entreprise suisses de première qualité	3,25 %	3,75 %
<b>Applicable aux régimes de retraite des agents et des administrateurs</b>		
Augmentation présumée des pensions à payer	1,50 %	1,50 %
<b>Applicables uniquement au régime de retraite des agents</b>		
Rendement attendu des actifs	5,00 %	5,00 %
Taux d'augmentation présumé des traitements	4,10 %	4,10 %
<b>Applicable uniquement au régime de retraite des administrateurs</b>		
Taux d'augmentation présumé de la rémunération des administrateurs	1,50 %	1,50 %
<b>Applicable uniquement au régime de prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi</b>		
Renchérissment tendanciel des frais médicaux	5,00 %	5,00 %

Au 31 mars 2009, la hausse présumée du traitement des agents, de la rémunération des administrateurs et des pensions à payer inclut une hypothèse d'inflation de 1,5 % (comme au 31 mars 2008).

Le rendement attendu des actifs du fonds est calculé à partir d'anticipations à long terme sur l'inflation, les taux d'intérêt, les primes de risque et l'allocation des actifs. Cette estimation, établie conjointement avec les actuaires indépendants du Fonds de pension, tient compte des rendements historiques.

L'hypothèse de renchérissement des frais médicaux influe de manière significative sur les montants imputés au compte de profits et pertes. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation de 1 % de cette hypothèse par rapport au calcul effectué pour l'exercice 2008/09.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2009	2008
<b>Hausse/(baisse) du coût total des prestations et des charges d'intérêts</b>		
Renchérissment de 6 % des frais médicaux	5,0	7,5
Renchérissment de 4 % des frais médicaux	(3,6)	(4,9)

Au 31 mars

En millions de DTS	2009	2008
<b>Hausse/(baisse) du coût de l'obligation de prestations</b>		
Renchérissment de 6 % des frais médicaux	56,3	45,5
Renchérissment de 4 % des frais médicaux	(42,5)	(34,5)



## 20. Produits d'intérêts

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
<b>Actifs en monnaies disponibles à la vente</b>		
Titres pris en pension	18,5	71,1
Emprunts d'État et autres titres	365,0	380,9
	<b>383,5</b>	<b>452,0</b>
<b>Actifs en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes</b>		
Bons du Trésor	1 253,1	861,6
Titres pris en pension	1 880,8	2 480,9
Prêts et avances	1 321,1	4 147,8
Emprunts d'État et autres titres	1 766,8	2 301,2
	<b>6 221,8</b>	<b>9 791,5</b>
<b>Actifs désignés comme prêts et créances</b>		
Comptes à vue et à préavis	16,0	38,4
Actifs de placement en or	6,4	11,2
Actifs bancaires en or	5,0	5,4
Perte de valeur des actifs bancaires en or	(18,3)	-
	<b>9,1</b>	<b>55,0</b>
<b>Instruments dérivés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes</b>	<b>1 640,5</b>	<b>882,7</b>
<b>Total produits d'intérêts</b>	<b>8 254,9</b>	<b>11 181,2</b>

## 21. Charges d'intérêts

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
<b>Passifs à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes</b>		
Dépôts en monnaies	<b>6 160,4</b>	8 963,7
<b>Passifs désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti</b>		
Dépôts en or	3,3	3,9
Comptes de dépôts à vue et à préavis	472,0	1 171,7
Titres donnés en pension	17,3	68,5
	<b>492,6</b>	<b>1 244,1</b>
<b>Total charges d'intérêts</b>	<b>6 653,0</b>	<b>10 207,8</b>

## 22. Variation nette d'évaluation

La variation nette d'évaluation ne concerne que les instruments financiers désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes. Le tableau ci-après comprend des pertes d'évaluation de DTS 4,6 millions sur créances en raison d'un cas de défaut (2008 : néant).

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
<b>Actifs en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes</b>		
Variation d'évaluation latente sur actifs en monnaies	59,8	18,8
Gain/(perte) réalisé(e) sur actifs en monnaies	34,8	(11,7)
	<b>94,6</b>	<b>7,1</b>
<b>Passifs en monnaies à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes</b>		
Variation d'évaluation latente sur passifs en monnaies	(1 549,1)	(2 832,2)
Gain/(perte) réalisé(e) sur passifs en monnaies	(1 139,6)	(257,2)
	<b>(2 688,7)</b>	<b>(3 089,4)</b>
<b>Variation d'évaluation sur instruments dérivés</b>	<b>1 412,4</b>	<b>2 528,6</b>
<b>Variation nette d'évaluation</b>	<b>(1 181,7)</b>	<b>(553,7)</b>

### 23. Produit net d'honoraires et de commissions

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
Produits d'honoraires et de commissions	8,1	6,8
Charges d'honoraires et de commissions	(7,7)	(6,0)
<b>Produit net d'honoraires et de commissions</b>	<b>0,4</b>	<b>0,8</b>

### 24. Gain/(perte) de change net(te)

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
Gain de transaction net	11,6	4,5
Perte de conversion nette	(20,4)	(14,0)
<b>Gain/(perte) de change net(te)</b>	<b>(8,8)</b>	<b>(9,5)</b>

### 25. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la Banque sont détaillées ci-après en francs suisses (CHF), monnaie dans laquelle s'effectue le règlement de la plupart de ses dépenses.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de CHF</i>	2009	2008
<b>Conseil d'administration</b>		
Indemnités des administrateurs	2,0	1,9
Pensions versées aux anciens administrateurs	0,5	0,6
Déplacements, séances du Conseil hors siège et divers	1,6	1,7
	<b>4,1</b>	<b>4,2</b>
<b>Direction et personnel</b>		
Rémunérations	114,1	111,8
Pensions	34,3	34,3
Autres dépenses de personnel	45,4	43,1
	<b>193,8</b>	<b>189,2</b>
<b>Dépenses de bureau et dépenses diverses</b>	<b>65,8</b>	<b>63,5</b>
<b><i>En millions de CHF</i></b>	<b>263,7</b>	<b>256,9</b>
<b><i>En millions de DTS</i></b>		
Frais d'administration	154,4	141,9
Dotation aux amortissements	12,1	12,6
<b><i>En millions de DTS</i></b>	<b>166,5</b>	<b>154,5</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>166,5</b>	<b>154,5</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, le nombre moyen d'agents en équivalent temps plein s'est établi à 532 (2008 : 542).

## 26. Gain/(perte) net(te) sur ventes de titres disponibles à la vente

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
Produit des cessions	4 633,8	2 195,9
Coût amorti	(4 510,0)	(2 201,0)
<b>Gain/(perte) net(te)</b>	<b>123,8</b>	<b>(5,1)</b>
Dont :		
Gain brut réalisé	128,9	51,8
Perte brute réalisée	(5,1)	(56,9)

## 27. Gain net sur ventes d'actifs de placement en or

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
Produit des cessions	102,0	414,3
Coût réputé – note 18B	(25,0)	(121,0)
<b>Gain net réalisé</b>	<b>77,0</b>	<b>293,3</b>

## 28. Bénéfice par action

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2009	2008
Bénéfice net de l'exercice (en millions de DTS)	446,1	544,7
Nombre moyen pondéré d'actions recevant un dividende	546 125	546 125
<b>Bénéfice de base et dilué par action (en DTS par action)</b>	<b>816,8</b>	<b>997,4</b>

Le dividende proposé pour l'exercice clos le 31 mars 2009 s'élève à DTS 265 par action (2008 : DTS 265).

## 29. Trésorerie et quasi-trésorerie

Aux fins du tableau des flux de trésorerie, ce poste se décompose comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	915,2	36,8
Comptes à préavis	396,6	899,3
<b>Total trésorerie et quasi-trésorerie</b>	<b>1 311,8</b>	<b>936,1</b>

## 30. Impôts

Le statut juridique particulier de la BRI en Suisse est, pour l'essentiel, défini dans l'Accord de siège qu'elle a conclu avec le Conseil fédéral suisse. Selon les termes de ce document, la Banque est exonérée de pratiquement tous les impôts directs et indirects des autorités fédérales, cantonales et communales en Suisse.

Des conventions similaires ont été passées avec le gouvernement de la République populaire de Chine concernant le Bureau d'Asie à Hong-Kong RAS et avec le gouvernement du Mexique concernant le Bureau pour les Amériques.

## 31. Cours de change

Le tableau suivant montre les principaux cours utilisés pour convertir en DTS les soldes en devises et en or.

	Cours au comptant au 31 mars		Cours moyen sur l'exercice clos en	
	2009	2008	2009	2008
USD	0,670	0,609	0,648	0,643
EUR	0,890	0,960	0,908	0,910
JPY	0,00677	0,00610	0,00654	0,00564
GBP	0,962	1,208	1,088	1,291
CHF	0,590	0,612	0,584	0,556
Or (once)	614,6	557,8	560,4	490,2

### 32. Éléments de hors-bilan

Des transactions fiduciaires sont effectuées au nom de la BRI pour le compte et au risque de sa clientèle, sans possibilité de recours contre la Banque. Elles ne figurent pas au bilan de la Banque.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
Conventions de dépôt	11 082,0	11 308,0
Contrats de nantissement	90,0	158,9
Mandats de gestion de portefeuille	6 919,0	6 093,9
Barres d'or détenues sous dossier	4 078,9	3 665,4
<b>Total</b>	<b>22 169,9</b>	<b>21 226,2</b>

Dans le tableau ci-dessus, les titres détenus dans le cadre de conventions de dépôt et de contrats de nantissement sont indiqués en valeur nominale, et les titres détenus dans le cadre de mandats de gestion de portefeuille, en valeur de l'actif net. Les barres d'or détenues sous dossier sont portées à leur poids d'or (converti en dollars au cours de l'or et en DTS au cours de change du dollar). Au 31 mars 2009, 212 tonnes d'or étaient détenues sous dossier (2008 : 204 tonnes).

Les instruments financiers détenus dans le cadre des mandats ci-dessus sont déposés auprès de conservateurs externes (banques centrales ou banques commerciales).

### 33. Engagements de crédit

La Banque a ouvert plusieurs lignes de crédit avec engagement en faveur de sa clientèle. Au 31 mars 2009, leur encours s'élevait à DTS 8 646,8 millions (2008 : DTS 6 767,7 millions), dont DTS 234,5 millions pour des engagements non assortis de sûretés (2008 : DTS 304,6 millions).

### 34. Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie estimés d'un instrument financier pour donner sa valeur comptable.

Les tableaux ci-dessous présentent les taux effectifs par monnaie et par instrument financier.

#### Au 31 mars 2009

<i>En %</i>	USD	EUR	GBP	JPY	Autres monnaies
<b>Actif</b>					
Prêts d'or	-	-	-	-	0,54
Bons du Trésor	0,88	1,83	0,69	0,23	-
Titres pris en pension	0,16	0,62	0,63	0,10	-
Prêts et avances	0,84	1,29	0,87	0,08	0,40
Emprunts d'État et autres titres	2,50	3,24	3,26	0,86	3,88
<b>Passif</b>					
Dépôts en monnaies	2,00	2,00	2,05	0,16	2,05
Dépôts en or	-	-	-	-	0,38
Positions courtes sur actifs en monnaies	4,96	-	-	-	-

#### Au 31 mars 2008

<i>En %</i>	USD	EUR	GBP	JPY	Autres monnaies
<b>Actif</b>					
Prêts d'or	-	-	-	-	0,76
Bons du Trésor	0,73	4,02	-	0,58	-
Titres pris en pension	1,90	2,69	5,15	0,71	-
Prêts et avances	3,87	4,18	5,71	0,85	3,24
Emprunts d'État et autres titres	3,21	4,10	4,19	0,98	7,39
<b>Passif</b>					
Dépôts en monnaies	3,24	3,77	5,00	0,34	5,16
Dépôts en or	-	-	-	-	0,35
Titres donnés en pension	1,65	-	5,10	-	-
Positions courtes sur actifs en monnaies	4,03	-	-	-	-

## 35. Analyse géographique

### A. Total passif

Au 31 mars

En millions de DTS	2009	2008
Afrique et Europe	109 733,3	132 229,9
Asie-Pacifique	82 770,5	102 353,8
Amériques	40 344,5	54 810,3
Institutions internationales	8 822,5	8 642,0
<b>Total</b>	<b>241 670,8</b>	<b>298 036,0</b>

### B. Éléments de hors-bilan

Au 31 mars

En millions de DTS	2009	2008
Afrique et Europe	5 361,6	4 877,1
Asie-Pacifique	16 165,1	15 825,5
Amériques	643,2	523,6
<b>Total</b>	<b>22 169,9</b>	<b>21 226,2</b>

Voir également la note 32. La note 3C de la section Gestion des risques (*infra*) présente une analyse géographique des actifs de la Banque.

### C. Engagements de crédit

Au 31 mars

En millions de DTS	2009	2008
Afrique et Europe	1 073,3	496,6
Asie-Pacifique	7 573,5	6 109,7
Amériques	–	161,4
<b>Total</b>	<b>8 646,8</b>	<b>6 767,7</b>

Voir également la note 33.

## 36. Parties liées

La Banque définit ainsi les parties qui lui sont liées :

- les membres du Conseil d'administration ;
- les membres de la Direction de la Banque ;
- les parents proches des personnes ci-dessus ;
- les entités qui pourraient exercer une influence significative sur un membre du Conseil d'administration ou de la Direction, et les entités sur lesquelles une de ces personnes pourrait exercer une influence significative ;
- les régimes de la Banque offrant des prestations postérieures à l'emploi ;
- les banques centrales dont le gouverneur est membre du Conseil d'administration et les institutions qui sont associées à ces banques centrales.

Une liste des membres du Conseil d'administration et de la Direction figure dans le présent *Rapport annuel* sous Conseil d'administration et Direction. Les régimes de prestations postérieures à l'emploi sont présentés à la note 19.

### A. Personnes

Le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres de la Direction de la Banque, imputé au compte de profits et pertes, est le suivant.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de CHF	2009	2008
Traitements, primes et couverture médicale	6,4	6,7
Prestations postérieures à l'emploi	1,7	1,9
<b>Total rémunérations et avantages, en millions de CHF</b>	<b>8,1</b>	<b>8,6</b>
Équivalent en DTS	4,7	4,8

Voir également la note 25.

La Banque offre à l'ensemble de ses agents et administrateurs la possibilité d'ouvrir un compte personnel de dépôts. Ce compte est rémunéré à un taux fixé par la BRI sur la base de celui que la Banque nationale suisse applique à des comptes similaires au bénéfice de ses propres agents. Le tableau suivant indique l'évolution des comptes de dépôts détenus par des membres du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque et leur solde total.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de CHF</i>	2009	2008
Solde d'ouverture	18,0	15,6
Dépôts reçus, dont produits d'intérêts (nets des impôts prélevés à la source)	3,4	3,8
Retraits	(8,6)	(1,4)
<b>Solde de clôture, en millions de CHF</b>	<b>12,8</b>	<b>18,0</b>
Équivalent en DTS	7,6	11,0
Charges d'intérêts sur dépôts, en millions de CHF	0,7	0,6
Équivalent en DTS	0,4	0,3

Les soldes des comptes détenus par des membres du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque nommés durant l'exercice sont inclus dans les dépôts reçus. Ceux des comptes détenus par des membres du Conseil d'administration ou de la Direction quittant leurs fonctions durant l'exercice sont incorporés aux retraits.

La Banque gère également un compte personnel de dépôts bloqué pour les agents qui bénéficiaient auparavant de son fonds d'épargne (clôturé le 1<sup>er</sup> avril 2003), aux conditions suivantes. Les titulaires ne peuvent plus effectuer de dépôt sur leur compte, dont ils perçoivent le solde au moment de leur départ de la Banque. Ce compte est rémunéré à un taux fixé par la BRI sur la base de celui que la Banque nationale suisse applique à des comptes similaires au bénéfice de ses propres agents, plus 1 %. Le solde des comptes bloqués totalise DTS 19,2 millions au 31 mars 2009 (2008 : DTS 20,8 millions). Il est porté au bilan sous Dépôts en monnaies.

### **B. Banques centrales liées et institutions associées**

La BRI offre des services bancaires à sa clientèle, composée essentiellement de banques centrales, d'autorités monétaires et d'institutions financières internationales. Dans le cadre normal de ses activités, la Banque effectue à cette fin des opérations avec des banques centrales liées et des institutions qui leur sont associées. Ces opérations consistent à consentir des avances et à accepter des dépôts en monnaies et en or.

La Banque a pour politique d'effectuer les opérations avec les banques centrales liées et les institutions qui leur sont associées à des conditions similaires à celles qu'elle applique aux transactions avec la clientèle non liée.

### *Dépôts en monnaies des banques centrales liées et institutions associées*

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
Solde d'ouverture	53 998,3	53 240,1
Dépôts reçus	120 912,0	130 847,9
Placements échus, remboursements et variation de la juste valeur	(123 325,4)	(129 656,6)
Variation nette sur comptes à préavis	(1 109,5)	(433,1)
<b>Solde de clôture</b>	<b>50 475,4</b>	<b>53 998,3</b>
En % du total des dépôts en monnaies en clôture	25,6 %	22,9 %

### *Dépôts en or des banques centrales liées et institutions associées*

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
Solde d'ouverture	26 336,1	10 123,8
Dépôts reçus	55,0	600,2
Variation nette du compte à vue en or	(6 703,6)	16 161,2
Retraits nets et variation du cours de l'or	(218,8)	(549,1)
<b>Solde de clôture</b>	<b>19 468,7</b>	<b>26 336,1</b>
En % du total des dépôts en or en clôture	84,5 %	90,5 %

### *Titres pris en pension des banques centrales liées et institutions associées*

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
Solde d'ouverture	3 271,9	470,2
Prêts contre titres pris en pension	889 828,4	776 745,9
Placements échus et variation de la juste valeur	(888 497,8)	(773 944,2)
<b>Solde de clôture</b>	<b>4 602,5</b>	<b>3 271,9</b>
En % du total des titres pris en pension en clôture	11,9 %	3,6 %

*Autres expositions sur les banques centrales liées et institutions associées*

La Banque détient des comptes à vue en monnaies auprès des banques centrales liées et des institutions qui leur sont associées, dont le solde total se chiffre à DTS 881,5 millions au 31 mars 2009 (2008 : DTS 539,3 millions). L'or détenu dans des comptes à vue auprès des banques centrales liées et institutions associées totalise DTS 22 605,8 millions au 31 mars 2009 (2008 : DTS 27 499,7 millions).

*Opérations sur dérivés avec les banques centrales liées et institutions associées*

La Banque effectue des opérations sur dérivés avec les banques centrales liées et les institutions qui leur sont associées, y compris des opérations de change et des swaps de taux. Pour l'exercice clos le 31 mars 2009, le montant nominal de ces opérations totalise DTS 6 510,0 millions (2008 : DTS 43 655,5 millions).

### **37. Passifs éventuels**

Au 31 mars 2009, la Banque n'enregistre aucun passif éventuel.



# Adéquation des fonds propres

## 1. Fonds propres

Le tableau ci-après montre la composition des fonds propres de base et du total des fonds propres.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
Capital	683,9	683,9
Réserves statutaires au bilan	10 367,3	9 967,3
Moins : actions détenues en propre	(1,7)	(1,7)
<b>Fonds propres de base</b>	<b>11 049,5</b>	10 649,5
Compte de profits et pertes	446,1	544,7
Autres comptes de fonds propres	2 220,3	1 908,8
<b>Total fonds propres</b>	<b>13 715,9</b>	13 103,0

La Banque évalue en permanence l'adéquation de ses fonds propres. Cette évaluation s'appuie sur un processus annuel de planification de l'utilisation du capital.

La Banque a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme au document révisé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres* (Bâle II) publié, en juin 2006, par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. La Banque met en œuvre l'ensemble des trois piliers du dispositif de Bâle II, tout en tenant compte du caractère particulier du domaine d'activité et de la nature des opérations de la Banque. Étant donné que la Banque n'est pas assujettie à une réglementation bancaire nationale, l'application du deuxième pilier (surveillance prudentielle) consiste simplement, pour la Banque, à évaluer elle-même l'adéquation de ses fonds propres. Cette évaluation suit essentiellement une méthodologie des fonds propres économiques, qui est plus complète et fixe des exigences de solvabilité beaucoup plus élevées que les exigences minimales (premier pilier) du dispositif de Bâle II.

## 2. Fonds propres économiques

La Banque évalue l'adéquation de ses fonds propres par référence à des règles d'utilisation des fonds propres économiques couvrant le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et les autres risques. Ces règles visent à déterminer le montant de fonds propres nécessaires à absorber les pertes liées aux expositions, avec un niveau de confiance statistique conforme à l'objectif que s'est fixé la Banque de conserver la plus haute qualité de crédit. La Banque a décidé de mesurer ses fonds propres économiques avec un niveau de confiance de 99,995 % sur une période de détention de 1 an.

Le tableau suivant présente le volume des fonds propres économiques alloués par la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, un montant supplémentaire de fonds propres économiques est alloué, en fonction de l'évaluation qui en est faite par la Direction, aux risques qui n'entrent pas (ou pas intégralement) dans le calcul des fonds propres économiques de la Banque.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
Risque de crédit	5 673,7	6 173,3
Risque de marché	3 099,8	2 689,7
Risque opérationnel	425,0	400,0
Autres risques	300,0	-
<b>Total utilisation des fonds propres économiques</b>	<b>9 498,5</b>	9 263,0

### 3. Actifs pondérés des risques et exigences minimales de fonds propres en application de Bâle II

Bâle II prévoit plusieurs approches pour calculer les actifs pondérés des risques et les exigences minimales de fonds propres correspondantes. En principe, les exigences minimales correspondent à 8 % des actifs pondérés.

Sont résumées au tableau suivant les expositions de la Banque, classées par nature du risque (risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel), avec, en regard, l'approche suivie ainsi que les actifs pondérés et les exigences minimales correspondantes.

Au 31 mars		2009			2008		
	Approche suivie	Montant de l'exposition	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)	Montant de l'exposition	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)
<i>En millions de DTS</i>							
<b>Risque de crédit</b>							
Exposition envers les emprunteurs souverains, banques et entreprises	Approche notations internes (NI), (traitement avancé), où (B) correspond à (A) x 8 %	225 017,7	10 114,8	809,2	281 560,2	11 715,2	937,2
Expositions de titrisation, portefeuilles gérés en externe et autres actifs	Approche standard, où (B) correspond à (A) x 8 %	3 342,2	1 291,0	103,3	4 048,3	1 349,1	107,9
<b>Risque de marché</b>							
Exposition au risque de change et au risque de variation du cours de l'or	Approche modèles internes, où (A) correspond à (B) / 8 %	–	15 783,5	1 262,7	–	8 197,5	655,8
<b>Risque opérationnel</b>							
	Approche de mesure avancée internes, où (A) correspond à (B) / 8 %	–	2 250,0	180,0	–	1 962,5	157,0
<b>Total</b>			<b>29 439,3</b>	<b>2 355,2</b>		<b>23 224,3</b>	<b>1 857,9</b>

La Banque a adopté le traitement avancé, dans le cadre de l'approche des notations internes (NI), pour la majorité de ses expositions au risque de crédit. Sous ce régime, la pondération applicable à une opération est déterminée par la fonction de pondération correspondante fixée par le dispositif de Bâle II, en introduisant comme paramètres essentiels, dans le système interne, les estimations de la Banque. Pour certaines expositions, la Banque a adopté l'approche standard. Dans cette approche, l'exposition est pondérée en fonction de sa nature.

La Banque a adopté une approche fondée sur les modèles internes pour le risque de marché et l'approche de mesure avancée pour le risque opérationnel. Ces deux approches s'appuient sur les méthodologies de valeur en risque (VeR). Les exigences minimales de fonds propres sont calculées à partir des chiffres VeR, puis converties en actifs pondérés des risques en utilisant le taux de 8 %.

Pour plus de précisions sur les hypothèses qui sous-tendent les calculs, se reporter aux sections sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

#### 4. Ratio des fonds propres de base

Le ratio de fonds propres mesure l'adéquation des fonds propres de base en les rapportant aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio de la Banque, conforme au dispositif de Bâle II, est présenté au tableau suivant.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2009	2008
Fonds propres de base	11 049,5	10 649,5
Moins : pertes attendues	(13,9)	(30,9)
<b>Fonds propres de base nets des pertes attendues (A)</b>	<b>11 035,6</b>	<b>10 618,6</b>
Total des actifs pondérés des risques (B)	29 439,3	23 224,3
<b>Ratio des fonds propres de base (A) / (B)</b>	<b>37,5 %</b>	<b>45,7 %</b>

En application du dispositif de Bâle II, les pertes attendues sont mesurées sur les expositions au risque de crédit visées par l'approche NI avancée. Les pertes attendues sont calculées à la date des états financiers en incluant les pertes de valeur comptabilisées au compte de profits et pertes (note 4). Elle sont déduites des fonds propres de base, conformément aux exigences du dispositif de Bâle II.

La Banque s'attache à conserver une excellente qualité de crédit et effectue une évaluation exhaustive de ses fonds propres qui tient compte de ses spécificités. Elle dispose ainsi d'une solide base de fonds propres, bien supérieure aux exigences minimales.

Le ratio des fonds propres de base calculé selon les dispositions de l'accord de Bâle de 1988 s'établit à 50,8 % au 31 mars 2009 (2008 : 34,6 %). La différence sensible entre les ratios obtenus par les deux formules tient essentiellement à la plus grande sensibilité au risque des approches du dispositif de Bâle II.

# Gestion des risques

## 1. Risques auxquels la Banque est exposée

La Banque apporte à sa clientèle, composée surtout de banques centrales, d'autorités monétaires et d'institutions financières internationales, des services pour la gestion des réserves ainsi que des activités financières connexes.

Les activités bancaires forment un élément essentiel des missions de la Banque ; elles garantissent sa solidité et son indépendance financières. Elles correspondent, d'une part, à l'emploi des ressources de sa clientèle et, d'autre part, au placement de ses fonds propres. À ces deux titres, la Banque peut encourir des risques financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. La Banque est exposée en outre au risque opérationnel.

Dans les limites du dispositif de gestion des risques défini par le Conseil d'administration, la Direction de la Banque a mis en place des politiques de gestion des risques visant à garantir que les risques sont identifiés, mesurés, atténués, mais aussi surveillés et communiqués de manière adéquate.

## 2. Gestion des risques : approche et organisation

### *Approche générale*

La Banque s'attache à conserver une excellente qualité de crédit et adopte une stratégie prudente en matière de prise de risques financiers. Pour cela, elle :

- conserve une base de fonds propres exceptionnellement solide ;
- place ses actifs essentiellement dans des instruments financiers de première qualité ;
- s'efforce de diversifier ses actifs entre plusieurs secteurs ;
- adopte une approche prudente en matière de prise de risque de marché sur ses positions tactiques et gère attentivement le risque de marché associé à ses positions stratégiques, dont ses avoirs en or ;
- maintient un degré élevé de liquidité.

### **A. Organisation**

Conformément à l'article 39 des Statuts de la Banque, le Directeur Général est responsable de la gestion de la Banque vis-à-vis du Conseil d'administration. Il est assisté dans ses fonctions par le Directeur Général Adjoint. Les fonctions indépendantes de contrôle des risques et de conformité sont placées sous l'autorité du Directeur Général Adjoint. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient de l'assistance de comités consultatifs.

Les principaux comités consultatifs sont l'Executive Committee, le Comité financier et le Comité de conformité et de gestion du risque opérationnel. Les deux premiers sont présidés par le Directeur Général et le troisième par le Directeur Général Adjoint. Ils comprennent tous des membres de la Haute Direction de la Banque. L'Executive Committee conseille le Directeur Général essentiellement sur la planification stratégique de la Banque et l'allocation des ressources, ainsi que sur les décisions concernant les grands objectifs financiers assignés aux activités bancaires et la gestion du risque opérationnel. Le Comité financier conseille le Directeur Général sur la gestion financière et les aspects stratégiques des activités bancaires, dont l'allocation des fonds propres économiques par catégorie de risque. Le Comité de conformité et de gestion du risque opérationnel, comité consultatif auprès du Directeur Général Adjoint, assure la coordination des questions de conformité et de gestion du risque opérationnel dans l'ensemble de la Banque.

La fonction indépendante de contrôle des risques financiers est assurée par l'unité Contrôle des risques. La fonction indépendante de contrôle du risque opérationnel est partagée entre l'unité Contrôle des risques, chargée de mesurer le risque opérationnel, et l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel. Les deux unités font directement rapport au Directeur Général Adjoint.

La fonction de conformité est assurée par l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel, dont le rôle est de fournir une assurance raisonnable que les activités et agents de la Banque observent les lois et règlements applicables, les Statuts de la BRI, le Code de conduite de la Banque et les autres règles et politiques internes, ainsi que les normes de bonnes pratiques applicables.

L'unité Conformité et gestion du risque opérationnel identifie et évalue les risques de conformité ; elle guide et forme les agents sur les questions de conformité. En outre, le chef de l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel fait directement rapport au Comité d'audit, comité consultatif du Conseil d'administration.

L'unité Finance et le Service juridique participent aussi à la gestion des risques de la Banque. L'unité Finance assure une fonction indépendante de contrôle des valorisations, produit les états financiers et contrôle les dépenses en établissant le budget de l'exercice et en surveillant l'exécution. La fonction indépendante de contrôle des valorisations a pour objectif de s'assurer que les valorisations effectuées par la Banque sont conformes à ses principes et procédures d'évaluation et que les processus et procédures qui influencent ces valorisations suivent les meilleures pratiques. L'unité Finance rend directement compte au Secrétaire Général.

Le Service juridique fournit conseil et assistance sur de nombreux aspects des activités de la Banque. Il fait directement rapport au Directeur Général.

L'Audit interne examine les procédures de contrôle interne et exprime son avis sur leur conformité aux normes

internes et aux meilleures pratiques de la profession. Il lui appartient d'analyser les procédures de gestion des risques, les systèmes internes de contrôle, les systèmes d'information et les processus de gouvernance. Il rend directement compte au Comité d'audit, mais il est aussi responsable vis-à-vis du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint.

### **B. Surveillance et communication interne des risques**

Le profil de risque financier et opérationnel de la Banque, ses positions et ses résultats sont surveillés en permanence par les unités correspondantes. Des rapports sur le risque financier et la conformité sont régulièrement adressés à divers niveaux de responsabilité pour permettre à la Direction d'évaluer de façon adéquate le profil de risque de la Banque et sa situation financière.

La Direction rend compte au Conseil d'administration, tous les deux mois, de la situation financière de la Banque et des risques associés à ses positions. En outre, le Comité d'audit reçoit des rapports périodiques des unités Audit interne, Conformité et gestion du risque opérationnel, et Finance. Le Comité des activités bancaires et de la gestion des risques, autre comité consultatif du Conseil, reçoit un rapport annuel de l'unité Contrôle des risques. Régie par des politiques et des procédures exhaustives, la préparation des rapports assure des contrôles rigoureux.

### **C. Méthodologies de gestion des risques**

La Banque a recours à une gamme complète de méthodologies quantitatives pour évaluer les instruments financiers et pour mesurer les risques auxquels sont exposés son bénéfice net et ses fonds propres. Elle réexamine ces méthodologies pour s'adapter à toute modification de l'environnement et à l'évolution des meilleures pratiques.

La politique de validation des modèles de la Banque définit les rôles, les responsabilités et les processus liés à la mise en œuvre de modèles de risques nouveaux ou sensiblement modifiés.

Une méthode fondamentale utilisée par la Banque pour mesurer et gérer les risques est le calcul des fonds propres économiques fondé sur les méthodologies de valeur en risque (VeR), qui consistent à évaluer par des techniques statistiques la perte potentielle maximale sur les positions actuelles avec un niveau de confiance donné et un horizon temporel défini.

Le calcul des fonds propres économiques sert à estimer le montant de fonds propres nécessaires pour absorber les pertes liées aux expositions, avec un niveau de confiance statistique déterminé par l'objectif que s'est fixé la Banque de conserver la plus haute qualité de crédit.

La Banque évalue l'adéquation de ses fonds propres par référence à des règles d'utilisation des fonds propres économiques couvrant le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et les autres risques. Ces règles sont complétées par des analyses de sensibilité et de facteurs de risque. La Banque a décidé de mesurer ses

fonds propres économiques avec un niveau de confiance de 99,995 % sur une période de détention de 1 an.

La Banque alloue des fonds propres économiques à chacune des catégories de risque mentionnées ci-dessus. Un montant supplémentaire de fonds propres économiques est alloué, en fonction de l'évaluation qui en est faite par la Direction, aux risques qui n'entrent pas (ou pas intégralement) dans le calcul des fonds propres économiques.

Pour compléter son évaluation des risques (méthodologie VeR et calcul des fonds propres économiques alloués au risque financier), la Banque effectue de manière exhaustive des exercices de simulation de crise qui testent ses principaux facteurs de risque de marché et ses expositions au risque de crédit. La simulation de crise comprend l'analyse de scénarios historiques extrêmes ou de scénarios de crises macroéconomiques hypothétiques ; elle comporte aussi des analyses de sensibilité à des mouvements extrêmes mais néanmoins plausibles des facteurs de risque fondamentaux identifiés. La Banque effectue aussi des simulations de crise pour le risque de liquidité.

## **3. Risque de crédit**

Le risque de crédit réside dans le fait qu'une contrepartie peut ne pas s'acquitter de ses obligations aux conditions contractuelles convenues.

La Banque gère le risque de crédit dans le cadre d'un dispositif et de politiques arrêtés par le Conseil d'administration et la Direction. S'y ajoutent des directives et procédures plus détaillées définies au niveau de la fonction indépendante de contrôle des risques.

### **A. Évaluation du risque de crédit**

Le risque de crédit est contrôlé en permanence au niveau des contreparties et au niveau global. La fonction indépendante de contrôle des risques pratique des évaluations de crédit par contrepartie conformément à une procédure bien définie de notation interne, utilisant 18 catégories de notation. Cette procédure recourt notamment à une analyse des états financiers publiés par chaque contrepartie et à des informations de marché. La méthodologie de notation dépend de la nature de la contrepartie. Compte tenu de la notation interne et des spécificités de la contrepartie, la Banque fixe une série de limites par contrepartie et par pays. Une notation interne est attribuée à chacune des contreparties. En principe, les notations et les limites correspondantes font l'objet d'un examen au moins une fois par an. Le critère essentiel, dans les évaluations, est la capacité des contreparties à remplir leurs obligations de remboursement du principal et des intérêts en temps voulu.

Les limites pour risque de crédit par contrepartie sont approuvées par la Direction de la Banque dans le cadre d'un dispositif fixé par le Conseil d'administration.

Au niveau global, le risque de crédit – y compris les risques de défaut et de transfert-pays – est mesuré, surveillé et atténué sur la base du calcul des fonds propres économiques en regard du risque de crédit. Pour mesurer les fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de crédit, la Banque recourt à un modèle VaR. La Direction assigne à la Banque des limites sur l'ensemble des expositions au risque de crédit en leur allouant un montant de fonds propres économiques.

### **B. Atténuation du risque de crédit**

Le risque de crédit est atténué grâce au recours à des sûretés et à des accords de compensation dont la validité juridique est assurée. Les actifs et passifs correspondants ne sont pas compensés au bilan.

La Banque se fait livrer des sûretés pour les prises en pension, certains contrats sur dérivés et certains décaissements dans le cadre de facilités, afin d'atténuer le risque de contrepartie conformément aux politiques et procédures applicables à ces opérations. Elle suit constamment la valeur de la sûreté et, au besoin, exige une sûreté supplémentaire.

La Banque atténue le risque de règlement en faisant appel à des organismes de compensation bien établis et en réglant ses opérations, autant que possible, à travers un mécanisme de règlement-livraison. Les limites journalières pour risque de règlement sont surveillées en permanence.

### **C. Risque de défaut**

Les expositions présentées dans les trois tableaux suivants sont indiquées à la valeur comptable des actifs inscrits au bilan ; elles sont ventilées par catégorie d'actif et classées successivement par type d'émetteur, zone géographique et notation de la contrepartie. Le poste Or et dépôts en or exclut l'or détenu en conservation, et les créances à recouvrer n'incluent pas les passifs émis non réglés, car ces éléments ne représentent pas des expositions de la Banque au risque de crédit. La valeur comptable est la juste valeur des instruments financiers, y compris pour les dérivés, à l'exception des instruments financiers à très court terme (comptes à vue et à préavis) et de l'or, qui sont comptabilisés au coût amorti, net des pertes de valeur éventuelles. Les engagements de crédit sont présentés en termes de montant notionnel.

### Risque de défaut par catégorie d'actif et par type d'émetteur

Ce tableau ne tient pas compte des sûretés éventuellement détenues par la Banque ni des rehaussements de crédit dont elle dispose.

Au 31 mars 2009	Emprunteurs souverains et banques centrales	Secteur public	Banques	Entreprises	Titrisation	Total
<i>En millions de DTS</i>						
<b>Expositions de bilan</b>						
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	884,6	–	9,5	21,1	–	915,2
Or et prêts d'or	–	–	2 672,1	138,3	–	2 810,4
Bons du Trésor	96 421,9	–	–	–	–	96 421,9
Titres pris en pension	4 691,5	–	32 970,0	932,9	–	38 594,4
Prêts et avances	7 542,6	502,0	10 468,1	–	–	18 512,7
Emprunts d'État et autres titres	20 437,1	11 889,9	19 161,3	1 849,3	2 426,1	55 763,7
Instruments dérivés	102,0	49,9	13 597,2	–	–	13 749,1
Créances à recouvrer	–	–	722,5	11,0	–	733,5
<b>Total expositions de bilan</b>	<b>130 079,7</b>	<b>12 441,8</b>	<b>79 600,7</b>	<b>2 952,6</b>	<b>2 426,1</b>	<b>227 500,9</b>
<b>Engagements de crédit</b>						
Facilités en blanc non tirées	234,5	–	–	–	–	234,5
Facilités garanties non tirées	8 412,3	–	–	–	–	8 412,3
<b>Total engagements de crédit</b>	<b>8 646,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8 646,8</b>
<b>Total expositions</b>	<b>138 726,5</b>	<b>12 441,8</b>	<b>79 600,7</b>	<b>2 952,6</b>	<b>2 426,1</b>	<b>236 147,7</b>
Au 31 mars 2008	Emprunteurs souverains et banques centrales	Secteur public	Banques	Entreprises	Titrisation	Total
<i>En millions de DTS</i>						
<b>Expositions de bilan</b>						
Encaisse	22,4	–	14,4	–	–	36,8
Or et prêts d'or	–	–	3 805,2	232,9	–	4 038,1
Bons du Trésor	50 736,9	–	–	–	–	50 736,9
Titres pris en pension	3 272,4	–	82 191,0	6 421,2	–	91 884,6
Prêts et avances	8 662,2	1 598,7	51 835,0	–	–	62 095,9
Emprunts d'État et autres titres	18 616,3	9 963,5	27 351,5	2 695,0	3 292,2	61 918,5
Instruments dérivés	1 006,3	1,5	6 418,6	–	–	7 426,4
Créances à recouvrer	–	–	424,7	10,7	–	435,4
<b>Total expositions de bilan</b>	<b>82 316,5</b>	<b>11 563,7</b>	<b>172 040,4</b>	<b>9 359,8</b>	<b>3 292,2</b>	<b>278 572,6</b>
<b>Engagements de crédit</b>						
Facilités en blanc non tirées	304,6	–	–	–	–	304,6
Facilités garanties non tirées	6 463,1	–	–	–	–	6 463,1
<b>Total engagements de crédit</b>	<b>6 767,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6 767,7</b>
<b>Total expositions</b>	<b>89 084,2</b>	<b>11 563,7</b>	<b>172 040,4</b>	<b>9 359,8</b>	<b>3 292,2</b>	<b>285 340,3</b>

Les avoirs de la Banque sont placés, pour la plupart, en titres émis par des gouvernements du G 10 ou par des établissements financiers ayant reçu, d'au moins un grand organisme externe d'évaluation du crédit, une note égale ou supérieure à A-. Les contreparties de cette qualité étant en nombre limité, la Banque est exposée à un risque de concentration sur des signatures individuelles.

### Risque de défaut par catégorie d'actif et par zone géographique

Ce tableau ne tient pas compte des sûretés éventuellement détenues par la Banque ni des rehaussements de crédit dont elle dispose.

**Au 31 mars 2009**

<i>En millions de DTS</i>	Afrique et Europe	Asie-Pacifique	Amériques	Institutions internationales	Total
<b>Expositions de bilan</b>					
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	882,9	0,4	31,9	–	915,2
Or et prêts d'or	2 087,9	345,1	377,4	–	2 810,4
Bons du Trésor	45 541,2	43 128,2	7 752,5	–	96 421,9
Titres pris en pension	33 522,9	4 273,9	797,6	–	38 594,4
Prêts et avances	13 573,1	2 417,3	2 278,7	243,6	18 512,7
Emprunts d'État et autres titres	32 430,8	5 750,7	11 008,1	6 574,1	55 763,7
Instruments dérivés	9 835,8	185,4	3 727,9	–	13 749,1
Créances à recouvrer	232,5	119,0	382,0	–	733,5
<b>Total expositions de bilan</b>	<b>138 107,1</b>	<b>56 220,0</b>	<b>26 356,1</b>	<b>6 817,7</b>	<b>227 500,9</b>
<b>Engagements de crédit</b>					
Facilités en blanc non tirées	33,5	201,0	–	–	234,5
Facilités garanties non tirées	1 039,8	7 372,5	–	–	8 412,3
<b>Total engagements de crédit</b>	<b>1 073,3</b>	<b>7 573,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8 646,8</b>
<b>Total expositions</b>	<b>139 180,4</b>	<b>63 793,5</b>	<b>26 356,1</b>	<b>6 817,7</b>	<b>236 147,7</b>

**Au 31 mars 2008**

<i>En millions de DTS</i>	Afrique et Europe	Asie-Pacifique	Amériques	Institutions internationales	Total
<b>Expositions de bilan</b>					
Encaisse	25,6	1,2	10,0	–	36,8
Or et prêts d'or	1 891,4	116,4	2 030,3	–	4 038,1
Bons du Trésor	12 931,6	37 777,2	28,1	–	50 736,9
Titres pris en pension	89 251,3	–	2 633,3	–	91 884,6
Prêts et avances	49 740,0	2 463,3	8 966,9	925,7	62 095,9
Emprunts d'État et autres titres	36 722,9	7 740,3	11 882,7	5 572,6	61 918,5
Instruments dérivés	6 111,1	88,8	1 225,0	1,5	7 426,4
Créances à recouvrer	38,3	–	397,1	–	435,4
<b>Total expositions de bilan</b>	<b>196 712,2</b>	<b>48 187,2</b>	<b>27 173,4</b>	<b>6 499,8</b>	<b>278 572,6</b>
<b>Engagements de crédit</b>					
Facilités en blanc non tirées	304,6	–	–	–	304,6
Facilités garanties non tirées	192,0	6 110,1	161,0	–	6 463,1
<b>Total engagements de crédit</b>	<b>496,6</b>	<b>6 110,1</b>	<b>161,0</b>	<b>–</b>	<b>6 767,7</b>
<b>Total expositions</b>	<b>197 208,8</b>	<b>54 297,3</b>	<b>27 334,4</b>	<b>6 499,8</b>	<b>285 340,3</b>

Les expositions sont affectées aux diverses zones géographiques selon le pays d'établissement de l'entité juridique dont relève la contrepartie.



### Risque de défaut par catégorie d'actif et par notation de la contrepartie

Ce tableau ne tient pas compte des sûretés éventuellement détenues par la Banque ni des rehaussements de crédit dont elle dispose.

Au 31 mars 2009	AAA	AA	A	BBB	BB et moins	Non noté	Total juste valeur
<i>En millions de DTS</i>							
<b>Expositions de bilan</b>							
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	883,3	4,6	5,8	0,4	–	21,1	915,2
Or et prêts d'or	–	685,9	1 986,2	138,3	–	–	2 810,4
Bons du Trésor	38 974,5	48 490,5	8 956,9	–	–	–	96 421,9
Titres pris en pension	328,6	18 359,8	19 816,9	89,1	–	–	38 594,4
Prêts et avances	4 482,1	3 403,7	7 322,8	167,5	3 136,6	–	18 512,7
Emprunts d'État et autres titres	32 972,5	13 715,2	8 988,2	87,8	–	–	55 763,7
Instruments dérivés	383,8	1 999,4	11 268,0	–	97,9	–	13 749,1
Créances à recouvrer	397,7	–	221,5	103,3	–	11,0	733,5
<b>Total expositions de bilan</b>	<b>78 422,5</b>	<b>86 659,1</b>	<b>58 566,3</b>	<b>586,4</b>	<b>3 234,5</b>	<b>32,1</b>	<b>227 500,9</b>
<i>En %</i>	<i>34,5 %</i>	<i>38,1 %</i>	<i>25,8 %</i>	<i>0,2 %</i>	<i>1,4 %</i>	<i>–</i>	<i>100 %</i>
<b>Engagements de crédit</b>							
En blanc	–	–	–	234,5	–	–	234,5
Garantis	–	2 432,9	4 178,5	1 572,3	228,6	–	8 412,3
<b>Total engagements de crédit</b>	<b>–</b>	<b>2 432,9</b>	<b>4 178,5</b>	<b>1 806,8</b>	<b>228,6</b>	<b>–</b>	<b>8 646,8</b>
<b>Total expositions</b>	<b>78 422,5</b>	<b>89 092,0</b>	<b>62 744,8</b>	<b>2 393,2</b>	<b>3 463,1</b>	<b>32,1</b>	<b>236 147,7</b>

Au 31 mars 2008	AAA	AA	A	BBB	BB et moins	Non noté	Total juste valeur
<i>En millions de DTS</i>							
<b>Expositions de bilan</b>							
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	22,7	12,0	1,6	0,5	–	–	36,8
Or et prêts d'or	–	3 123,2	914,9	–	–	–	4 038,1
Bons du Trésor	9 878,9	38 735,2	2 122,8	–	–	–	50 736,9
Titres pris en pension	182,7	71 573,5	20 128,4	–	–	–	91 884,6
Prêts et avances	8 843,2	31 847,6	20 348,5	–	1 056,6	–	62 095,9
Emprunts d'État et autres titres	25 990,6	26 135,8	9 754,8	37,3	–	–	61 918,5
Instruments dérivés	994,0	5 291,3	1 096,1	11,2	33,8	–	7 426,4
Créances à recouvrer	397,1	4,8	22,8	–	–	10,7	435,4
<b>Total expositions de bilan</b>	<b>46 309,2</b>	<b>176 723,4</b>	<b>54 389,9</b>	<b>49,0</b>	<b>1 090,4</b>	<b>10,7</b>	<b>278 572,6</b>
<i>En %</i>	<i>16,6 %</i>	<i>63,5 %</i>	<i>19,5 %</i>	<i>–</i>	<i>0,4 %</i>	<i>–</i>	<i>100 %</i>
<b>Engagements de crédit</b>							
En blanc	304,6	–	–	–	–	–	304,6
Garantis	180,0	531,0	4 087,1	713,0	952,0	–	6 463,1
<b>Total engagements de crédit</b>	<b>484,6</b>	<b>531,0</b>	<b>4 087,1</b>	<b>713,0</b>	<b>952,0</b>	<b>–</b>	<b>6 767,7</b>
<b>Total expositions</b>	<b>46 793,8</b>	<b>177 254,4</b>	<b>58 477,0</b>	<b>762,0</b>	<b>2 042,4</b>	<b>10,7</b>	<b>285 340,3</b>

Les tableaux présentent les notations internes de la Banque exprimées sous forme de notations externes équivalentes. Ils montrent que, dans une large majorité, la Banque est exposée envers des contreparties ayant une note égale ou supérieure à A–.

Un actif financier est considéré comme impayé quand une contrepartie n'a pas effectué le paiement dû à l'échéance contractuelle. La Banque réévalue chaque jour la quasi-totalité de ses actifs financiers à la juste valeur et revoit ses valorisations tous les mois, en tenant compte des ajustements éventuels pour dépréciation. Au 31 mars 2009, la Banque enregistrait une perte de valeur de DTS 18,3 millions sur prêts d'or (2008 : néant). À la date des états financiers, la Banque n'avait pas d'actifs financiers considérés comme impayés.

#### D. Atténuation du risque de crédit et sûretés

Au 31 mars	2009		2008	
En millions de DTS	Juste valeur des contrats concernés	Valeur de la sûreté	Juste valeur des contrats concernés	Valeur de la sûreté
<b>Sûretés obtenues pour :</b>				
Titres pris en pension	33 625,0	33 725,5	69 965,9	70 245,5
Avances	3 136,5	5 013,4	1 057,0	2 436,8
Instruments dérivés	4 957,3	4 542,4	2 979,3	2 429,7
<b>Total sûretés obtenues</b>	<b>41 718,8</b>	<b>43 281,3</b>	<b>74 002,2</b>	<b>75 112,0</b>
<b>Sûretés fournies pour :</b>				
Titres donnés en pension	-	-	1 894,1	1 898,2
<b>Total sûretés fournies</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 894,1</b>	<b>1 898,2</b>

Le tableau ci-avant montre les sûretés obtenues et fournies par la Banque. N'y figurent pas les transactions en instance de règlement (pour lesquelles il n'y a eu ni échange de liquidités ni échange de sûretés). La Banque se fait livrer des sûretés pour les prises en pension et pour les opérations sur certains instruments dérivés. La Banque est autorisée à vendre ou nantir à nouveau ces sûretés, mais doit restituer des instruments financiers équivalents à l'expiration du contrat. Les prises en pension portent sur des titres d'émetteurs souverains et supranationaux ainsi que sur des titres émis par les agences de financement hypothécaire des États-Unis. Les sûretés éligibles pour les dérivés sont des titres d'État. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, des bons du Trésor américain en dollars reçus à titre de sûretés ont été saisis et réalisés, pour cause de défaut d'une contrepartie, pour une valeur de DTS 735,5 millions.

La BRI octroie à sa clientèle des facilités qui sont garanties soit par des dépôts auprès de la Banque, soit par des parts dans des fonds gérés par la Banque. Au 31 mars 2009, le montant des facilités non tirées qui pourraient faire l'objet d'un tirage contre constitution de sûretés par la clientèle totalise DTS 8 412,3 millions (2008 : DTS 6 463,1 millions).

Pour les mises en pension, la Banque livre des emprunts d'État ou des titres émis par les agences de financement hypothécaire des États-Unis.

#### E. Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de crédit

La Banque détermine les fonds propres économiques qu'elle alloue au risque de crédit, par portefeuille, en ayant recours à un modèle VeR paramétré avec un horizon de 1 an et un niveau de confiance de 99,995 %. Le tableau suivant montre, sur les deux derniers exercices, les chiffres représentatifs de l'exposition de la Banque au risque de marché en termes d'allocation des fonds propres économiques.

Pour l'exercice clos le 31 mars	2009				2008			
	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars
<b>Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de crédit</b>	6 080,1	6 596,3	5 389,1	<b>5 673,7</b>	6 427,3	6 841,1	5 967,4	6 173,3

## F. Exigences minimales de fonds propres en regard du risque de crédit

### Expositions envers les emprunteurs souverains, banques et entreprises

Pour le calcul des actifs pondérés des risques concernant les expositions envers les emprunteurs souverains, banques et entreprises, la Banque a adopté une approche conforme à l'approche NI (notations internes) avancée pour la majorité de ses expositions.

Pour calculer les actifs pondérés, il convient généralement, dans cette approche, de multiplier les expositions au risque de crédit par les coefficients déterminés au moyen de la fonction de pondération correspondante dans Bâle II, en paramétrant le système interne avec les données estimées par la Banque. Ces estimations servent également au calcul des fonds propres économiques alloués au risque de crédit.

L'exposition au risque de crédit sur une transaction ou une position – « exposition en cas de défaut (ECD) » – correspond au montant notionnel de toutes les expositions au risque de crédit (de bilan et de hors-bilan), à l'exception des dérivés. Pour les dérivés, l'ECD est calculée en utilisant une approche conforme à la méthode des modèles internes du dispositif de Bâle II. Conformément à cette méthodologie, la Banque calcule les expositions effectives attendues qu'elle multiplie ensuite par un facteur alpha comme indiqué dans ce dispositif.

Dans la fonction de pondération, les paramètres essentiels déterminés par la Banque sont la probabilité de défaut de la contrepartie (PD), estimée sur 1 an, ainsi que la perte en cas de défaut estimée (PCD) et l'échéance de chaque opération.

En raison de la haute qualité des placements de la Banque et de la prudence qui préside au processus de gestion des risques à la BRI, la Banque n'est pas en mesure d'estimer les valeurs PD et PCD sur la base de sa propre expérience en matière de défaut. La Banque estime les valeurs PD des contreparties en convertissant ses notations internes en évaluations de crédit externes sur la base de données de défaut externes. De même, les estimations PCD sont obtenues à partir de données externes. Ces estimations sont corrigées, le cas échéant, de l'effet d'atténuation du risque résultant des sûretés obtenues, compte tenu de la volatilité des prix du marché ainsi que de la fréquence des appels de marge et des réévaluations.

Le tableau ci-après donne le détail du calcul des actifs pondérés des risques. Les expositions sont mesurées en tenant compte de l'incidence de la compensation et des sûretés. Au 31 mars 2009, le total des expositions figurant dans le tableau ci-dessous comprend DTS 7 024,8 millions de produits de taux (2008 : DTS 5 998,3 millions) et DTS 5 108,0 millions de contrats sur devise et sur or (2008 : DTS 2 823,1 millions).

#### Au 31 mars 2009

Notation interne exprimée sous forme de notation externe équivalente	Montant de l'exposition	PD pondérée par l'exposition	PCD moyenne pondérée par l'exposition	Coefficient moyen de risque pondéré par l'exposition	Actifs pondérés des risques
	En millions de DTS	En %	En %	En %	En millions de DTS
AAA	73 642,3	0,005	30,8	2,4	1 803,0
AA	86 205,5	0,02	25,3	3,6	3 109,3
A	59 283,3	0,05	23,9	6,9	4 119,8
BBB	3 848,8	0,62	11,8	11,0	425,3
BB et moins	2 037,8	11,34	7,7	32,3	657,4
<b>Total</b>	<b>225 017,7</b>				<b>10 114,8</b>

Au cours de l'exercice, la Banque a enregistré des pertes sur créances en raison d'un cas de défaut. Compte tenu des sûretés garantissant les transactions concernées, la Banque a subi une perte de DTS 4,6 millions.

Au 31 mars 2008

Notation interne exprimée sous forme de notation externe équivalente	Montant de l'exposition	PD pondérée par l'exposition	PCD moyenne pondérée par l'exposition	Coefficient moyen de risque pondéré par l'exposition	Actifs pondérés des risques
	En millions de DTS	En %	En %	En %	En millions de DTS
AAA	42 393,0	0,007	34,0	3,3	1 417,7
AA	178 155,6	0,03	22,2	3,5	6 201,3
A	58 280,9	0,05	25,4	6,2	3 631,3
BBB	947,2	0,22	11,1	7,3	68,8
BB et moins	1 783,5	10,04	5,2	22,2	396,1
<b>Total</b>	<b>281 560,2</b>				<b>11 715,2</b>

### G. Expositions de titrisation

La Banque ne détient que des expositions de titrisation de première qualité de forme classique, c'est-à-dire non synthétiques. Pour calculer les actifs pondérés des risques correspondant à ces expositions, elle a adopté l'approche standard.

Compte tenu du domaine d'activité de la Banque, les actifs pondérés des risques sont déterminés, en application du dispositif de Bâle II, selon l'approche standard pour la titrisation. Dans cette approche, les coefficients de pondération sont déterminés sur la base d'évaluations de crédit fournies par des organismes externes d'évaluation du crédit tels que Moody's Investors Service, Standard & Poor's et Fitch Ratings. Les actifs pondérés des risques sont ensuite obtenus en multipliant les montants notionnels des expositions par les coefficients correspondants.

Le tableau suivant montre les placements de la Banque en opérations de titrisation, par type d'actif sous-jacent.

Au 31 mars 2009

En millions de DTS	Notation externe	Montant de l'exposition	Coefficient de pondération	Actifs pondérés des risques
Titres garantis par de l'immobilier résidentiel	AAA	649,3	20 %	129,9
Titres adossés à des créances achetées sur carte de crédit	AAA	1 176,8	20 %	235,3
Titres adossés à d'autres créances achetées (bénéficiant d'une garantie publique)	AAA	737,9	20 %	147,6
<b>Total</b>		<b>2 564,0</b>		<b>512,8</b>

Au 31 mars 2008

En millions de DTS	Notation externe	Montant de l'exposition	Coefficient de pondération	Actifs pondérés des risques
Papier commercial adossé à des actifs	A1/P1/F1+	168,7	20 %	33,7
Titres garantis par de l'immobilier résidentiel	AAA	1 344,2	20 %	268,9
Titres adossés à des créances achetées sur carte de crédit	AAA	1 111,0	20 %	222,2
Titres adossés à d'autres créances achetées (bénéficiant d'une garantie publique)	AAA	750,1	20 %	150,0
<b>Total</b>		<b>3 374,0</b>		<b>674,8</b>

#### 4. Risque de marché

Le risque de marché réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable des prix du marché. Pour la BRI, ce risque est essentiellement lié au cours de l'or, aux taux d'intérêt et aux cours de change. Elle mesure le risque de marché et calcule les fonds propres économiques correspondants par une méthodologie VeR utilisant une technique de simulation Monte-Carlo. La Banque estime la volatilité et les corrélations de facteurs de risque sur une période d'observation de 1 an. Elle calcule, en outre, des valeurs de sensibilité à certains facteurs de marché.

Conformément à l'objectif qu'elle s'est fixé de conserver la plus haute qualité de crédit, la Banque mesure les fonds propres économiques avec un niveau de confiance de 99,995 % et une période de détention de 1 an. La Direction gère l'allocation des fonds propres économiques au risque de marché dans le cadre d'un dispositif fixé par le Conseil d'administration. Des limites de VeR sont complétées par des limites opérationnelles.

La fiabilité des modèles VeR dépend des hypothèses statistiques et de la qualité des données de marché disponibles : s'ils sont de nature prédictive, les modèles VeR extrapolent à partir d'événements passés.

Pour s'assurer que les modèles fournissent une mesure fiable des pertes potentielles à horizon 1 an, la Banque a mis en place un dispositif complet de contrôles *ex post* réguliers, qui permet de comparer les résultats effectifs au jour le jour avec les estimations de VeR correspondantes. Les résultats sont analysés et communiqués à la Direction.

La Banque complète sa mesure du risque de marché fondée sur le modèle VeR et ses calculs de fonds propres économiques correspondants par une série de simulations de crise, dont des scénarios historiques extrêmes, des scénarios de crise macroéconomique hypothétiques et des analyses de sensibilité aux variations du cours de l'or, des taux d'intérêt et des cours de change.

#### A. Risque de variation du cours de l'or

Le risque de variation du cours de l'or réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable du cours de l'or.

La Banque y est exposée principalement sur ses actifs de placement en or, qui totalisent 120 tonnes (2008 : 125 tonnes). Ceux-ci sont détenus en conservation ou placés auprès de banques commerciales. Au 31 mars 2009, la position sur or de la Banque s'établissait à DTS 2 358,0 millions (2008 : DTS 2 247,0 millions), ce qui correspond à 17 % environ de ses fonds propres (2008 : 17 %). La Banque a aussi parfois de faibles expositions à ce risque du fait de ses opérations bancaires avec les banques centrales et commerciales. Ce risque est pris en compte dans le modèle VeR de la Banque, ainsi que dans son dispositif de fonds propres économiques et ses simulations de crise.

#### B. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable des taux d'intérêt et des primes de crédit.

La Banque y est exposée principalement sur les actifs porteurs d'intérêts liés à la gestion de ses fonds propres et des placements liés à ses portefeuilles bancaires. Les portefeuilles de placement sont gérés par référence à un portefeuille obligataire de durée fixe.

La Banque mesure et surveille ce risque par une méthodologie VeR et des analyses de sensibilité qui tiennent compte des variations des taux du marché monétaire, des cotations des obligations d'État, des primes des swaps et des primes de crédit.

Le tableau suivant montre l'incidence d'une hausse de 1 % de la courbe des rendements sur la valeur des fonds propres de la Banque, en fonction de l'échéance.

**Au 31 mars 2009**

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Euro	(5,4)	(5,5)	(11,9)	(16,5)	(24,0)	(15,1)	(13,9)
Yen japonais	1,0	(1,3)	(6,6)	(11,3)	(14,6)	(5,1)	(1,7)
Livre sterling	0,2	(1,3)	(3,6)	(12,9)	(8,7)	(1,7)	(1,9)
Franc suisse	(0,1)	(0,2)	(0,6)	(0,6)	(0,7)	(1,4)	2,7
Dollar	(0,6)	(7,6)	(41,5)	(13,8)	(29,1)	(22,6)	(29,3)
Autres monnaies	(0,1)	(6,0)	(1,2)	(10,8)	(0,8)	-	-
<b>Total</b>	<b>(5,0)</b>	<b>(21,9)</b>	<b>(65,4)</b>	<b>(65,9)</b>	<b>(77,9)</b>	<b>(45,9)</b>	<b>(44,1)</b>

**Au 31 mars 2008**

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Euro	(5,8)	(3,4)	(26,9)	(16,6)	(17,3)	(31,7)	(61,4)
Yen japonais	0,1	(0,9)	(4,8)	(7,7)	(7,5)	(4,4)	(19,9)
Livre sterling	3,9	(3,8)	(4,6)	(5,8)	(5,8)	(6,9)	(23,3)
Franc suisse	(0,6)	0,1	(0,6)	(0,5)	(0,5)	(1,0)	2,2
Dollar	(2,6)	(15,0)	(23,9)	(12,4)	(16,3)	(26,1)	(72,7)
Autres monnaies	(1,7)	(6,0)	(8,2)	(2,9)	(13,3)	(1,1)	-
<b>Total</b>	<b>(6,7)</b>	<b>(29,0)</b>	<b>(69,0)</b>	<b>(45,9)</b>	<b>(60,7)</b>	<b>(71,2)</b>	<b>(175,1)</b>

**C. Risque de change**

La monnaie fonctionnelle de la Banque, le DTS, est une unité composite constituée de montants déterminés des monnaies suivantes : USD, EUR, JPY et GBP. Le risque de change réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable des cours de change. La Banque y est exposée principalement sur les actifs liés à la gestion de ses fonds propres. Elle l'encourt également dans la gestion des dépôts de sa clientèle et en tant qu'intermédiaire dans les opérations de change entre banques centrales et banques commerciales. Elle réduit ce risque en alignant périodiquement les monnaies des actifs correspondants sur la composition du DTS et en limitant les expositions de change découlant des dépôts de la clientèle et de ses activités d'intermédiation.

La Banque mesure et surveille le risque de change en ayant recours à une méthodologie VeR et à des analyses de sensibilité tenant compte des variations des principaux cours de change.

Les tableaux suivants montrent la composition en monnaies et en or des actifs et passifs de la Banque. Ils font apparaître ensuite la position nette en monnaies, par déduction des placements en or, puis, en faisant abstraction de la position neutre en DTS, l'exposition de change nette en monnaies.

**Au 31 mars 2009**

<i>En millions de DTS</i>	DTS	USD	EUR	GBP	JPY	CHF	Or	Autres monnaies	Total
<b>Actif</b>									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	-	28,9	175,2	6,4	-	696,2	-	8,5	915,2
Or et prêts d'or	-	19,1	-	-	-	-	25 397,1	-	25 416,2
Bons du Trésor	-	7 752,5	43 738,8	1 802,4	43 128,2	-	-	-	96 421,9
Titres pris en pension	-	797,6	27 986,9	5 536,0	4 273,9	-	-	-	38 594,4
Prêts et avances	243,7	8 999,5	7 619,1	1 077,5	4,0	443,5	-	125,4	18 512,7
Emprunts d'État et autres titres	-	27 233,4	22 706,3	2 704,9	1 437,8	30,6	-	1 650,7	55 763,7
Instruments dérivés	21,0	65 576,9	(12 368,7)	370,2	(41 023,4)	191,4	-	981,7	13 749,1
Créances à recouvrer	0,1	3 719,7	959,8	988,6	110,1	11,1	-	33,1	5 822,5
Immobilisations corporelles	183,1	-	-	-	-	7,9	-	-	191,0
<b>Total</b>	<b>447,9</b>	<b>114 127,6</b>	<b>90 817,4</b>	<b>12 486,0</b>	<b>7 930,6</b>	<b>1 380,7</b>	<b>25 397,1</b>	<b>2 799,4</b>	<b>255 386,7</b>
<b>Passif</b>									
Dépôts en monnaies	(2 015,5)	(134 278,9)	(41 524,2)	(11 597,5)	(3 935,6)	(1 220,8)	-	(2 649,7)	(197 222,2)
Dépôts en or	-	(13,0)	-	-	-	-	(23 039,1)	-	(23 052,1)
Instruments dérivés	2,2	26 485,3	(34 192,0)	2 970,0	(1 846,9)	(144,5)	-	(90,9)	(6 816,8)
Engagements à payer	-	(532,0)	(10 482,5)	(2 662,2)	(442,3)	-	-	(92,5)	(14 211,5)
Autres passifs	-	(153,3)	(0,4)	-	-	(214,5)	-	-	(368,2)
<b>Total</b>	<b>(2 013,3)</b>	<b>(108 491,9)</b>	<b>(86 199,1)</b>	<b>(11 289,7)</b>	<b>(6 224,8)</b>	<b>(1 579,8)</b>	<b>(23 039,1)</b>	<b>(2 833,1)</b>	<b>(241 670,8)</b>
<b>Position nette en monnaies et sur or</b>	<b>(1 565,4)</b>	<b>5 635,7</b>	<b>4 618,3</b>	<b>1 196,3</b>	<b>1 705,8</b>	<b>(199,1)</b>	<b>2 358,0</b>	<b>(33,7)</b>	<b>13 715,9</b>
Ajustement pour actifs de placement en or	-	-	-	-	-	-	(2 358,0)	-	(2 358,0)
<b>Position nette en monnaies</b>	<b>(1 565,4)</b>	<b>5 635,7</b>	<b>4 618,3</b>	<b>1 196,3</b>	<b>1 705,8</b>	<b>(199,1)</b>	<b>-</b>	<b>(33,7)</b>	<b>11 357,9</b>
Position neutre en DTS	1 565,4	(5 472,6)	(4 718,3)	(1 122,7)	(1 609,7)	-	-	-	(11 357,9)
<b>Exposition de change nette en monnaies (hors position en DTS)</b>	<b>-</b>	<b>163,1</b>	<b>(100,0)</b>	<b>73,6</b>	<b>96,1</b>	<b>(199,1)</b>	<b>-</b>	<b>(33,7)</b>	<b>-</b>



Au 31 mars 2008

<i>En millions de DTS</i>	DTS	USD	EUR	GBP	JPY	CHF	Or	Autres monnaies	Total
<b>Actif</b>									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	-	9,3	14,5	2,1	-	4,7	-	6,2	36,8
Or et prêts d'or	-	17,2	-	-	-	-	31 520,5	-	31 537,7
Bons du Trésor	-	28,1	12 931,5	-	37 777,3	-	-	-	50 736,9
Titres pris en pension	-	1 823,5	79 059,5	7 911,8	3 089,8	-	-	-	91 884,6
Prêts et avances	669,8	45 677,1	4 565,0	9 250,4	182,7	972,1	-	778,8	62 095,9
Emprunts d'État et autres titres	-	29 690,6	22 395,8	4 195,1	1 472,5	62,4	-	4 102,1	61 918,5
Instruments dérivés	51,5	1 856,5	3 259,7	(4 233,2)	4 943,8	7,7	(56,9)	1 597,3	7 426,4
Créances à recouvrer	-	4 400,1	35,8	710,5	24,4	7,4	-	133,6	5 311,8
Immobilisations corporelles	190,4	-	-	-	-	-	-	-	190,4
<b>Total</b>	<b>911,7</b>	<b>83 502,4</b>	<b>122 261,8</b>	<b>17 836,7</b>	<b>47 490,5</b>	<b>1 054,3</b>	<b>31 463,6</b>	<b>6 618,0</b>	<b>311 139,0</b>
<b>Passif</b>									
Dépôts en monnaies	(2 238,8)	(157 367,2)	(45 777,9)	(17 837,7)	(3 601,3)	(987,0)	-	(8 311,0)	(236 120,9)
Dépôts en or	-	(8,9)	-	-	-	-	(29 092,5)	-	(29 101,4)
Titres donnés en pension	-	(1 489,1)	-	(405,0)	-	-	-	-	(1 894,1)
Instruments dérivés	20,1	82 381,9	(49 622,9)	1 893,1	(42 503,9)	(56,9)	(124,1)	1 785,0	(6 227,7)
Engagements à payer	-	(2 094,5)	(22 011,4)	(146,9)	-	-	-	(112,6)	(24 365,4)
Autres passifs	-	(117,2)	(0,5)	-	-	(208,8)	-	-	(326,5)
<b>Total</b>	<b>(2 218,7)</b>	<b>(78 695,0)</b>	<b>(117 412,7)</b>	<b>(16 496,5)</b>	<b>(46 105,2)</b>	<b>(1 252,7)</b>	<b>(29 216,6)</b>	<b>(6 638,6)</b>	<b>(298 036,0)</b>
<b>Position nette en monnaies et sur or</b>	<b>(1 307,0)</b>	<b>4 807,4</b>	<b>4 849,1</b>	<b>1 340,2</b>	<b>1 385,3</b>	<b>(198,4)</b>	<b>2 247,0</b>	<b>(20,6)</b>	<b>13 103,0</b>
Ajustement pour actifs de placement en or	-	-	-	-	-	-	(2 247,0)	-	(2 247,0)
<b>Position nette en monnaies</b>	<b>(1 307,0)</b>	<b>4 807,4</b>	<b>4 849,1</b>	<b>1 340,2</b>	<b>1 385,3</b>	<b>(198,4)</b>	<b>-</b>	<b>(20,6)</b>	<b>10 856,0</b>
Position neutre en DTS	1 307,0	(4 683,0)	(4 788,5)	(1 327,0)	(1 364,5)	-	-	-	(10 856,0)
<b>Exposition de change nette en monnaies (hors position en DTS)</b>	<b>-</b>	<b>124,4</b>	<b>60,6</b>	<b>13,2</b>	<b>20,8</b>	<b>(198,4)</b>	<b>-</b>	<b>(20,6)</b>	<b>-</b>

#### D. Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de marché

La Banque mesure le risque de marché par une méthodologie VeR qui utilise une technique de simulation Monte-Carlo tenant compte des corrélations entre facteurs de risque. Elle calcule aussi par cette méthodologie les fonds propres économiques alloués au risque de marché, avec un niveau de confiance de 99,995 % et une période de détention de 1 an. Elle mesure son risque de variation du cours de l'or en termes de fluctuation du cours de l'or en dollars. La composante risque de change qui résulte des variations du cours du dollar par rapport au DTS est intégrée dans la mesure du risque de change. Le tableau suivant montre, sur les deux derniers exercices, les chiffres représentatifs de l'exposition de la Banque au risque de marché en termes d'allocation des fonds propres économiques.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2009				2008			
	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars
<b>Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de marché</b>	2 614,0	3 386,9	1 928,0	<b>3 099,8</b>	1 755,5	2 950,0	1 179,5	2 689,7

Le tableau ci-après détaille l'analyse de l'exposition au risque de marché de la Banque par catégorie de risque.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2009				2008			
	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars
Risque de variation du cours de l'or	1 690,5	2 325,1	1 312,6	<b>2 009,1</b>	1 399,7	2 163,9	958,1	2 116,1
Risque de taux d'intérêt	1 972,7	2 519,9	1 404,8	<b>2 209,1</b>	1 294,4	2 200,6	623,4	2 187,0
Risque de change	502,7	769,0	301,6	<b>769,0</b>	289,0	574,0	169,9	519,3
Effets de corrélation et de diversification	(1 551,9)	(2 073,7)	(1 164,2)	<b>(1 887,4)</b>	(1 227,6)	(2 137,4)	(646,7)	(2 132,7)

#### E. Exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché

Pour calculer les exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché en application du dispositif de Bâle II, la Banque a adopté une approche de portefeuille bancaire, conforme au domaine d'activité et à la nature de ses activités. En conséquence, elle mesure les actifs pondérés du risque de marché pour le risque de variation du cours de l'or et le risque de change mais pas pour le risque de taux. Les exigences minimales de fonds propres sont calculées grâce à la méthode des modèles internes VeR. Les calculs VeR sont effectués à l'aide de la méthodologie VeR de la Banque, avec un niveau de confiance de 99 %, une période de détention de 10 jours et une période d'observation historique de 1 an.

L'exigence minimale effective de fonds propres correspond à la valeur la plus élevée entre la VeR à la date du calcul et la moyenne des mesures VeR relevées quotidiennement sur les 60 jours ouvrés antérieurs (date du calcul comprise), multipliée par trois, plus, éventuellement, un supplément déterminé en fonction des résultats des contrôles *ex post*. Durant la période examinée, le nombre de résultats extrêmes recensés par ces contrôles *ex post* est resté inférieur au seuil à partir duquel une exigence majorée est applicable. Le tableau ci-dessous montre, sur les deux derniers exercices, les chiffres représentatifs concernant le risque de marché : exposition, actifs pondérés des risques et exigences minimales de fonds propres correspondantes.

Au 31 mars

En millions de DTS	2009			2008		
	VeR	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)	VeR	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)
Risque de marché, où (A) correspond à (B) / 8 %	420,9	15 783,5	<b>1 262,7</b>	218,6	8 197,5	655,8

## 5. Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte de l'éventualité que la Banque ne soit pas en mesure de faire face aux flux de trésorerie actuels et futurs, attendus ou inattendus, et aux appels de sûretés sans nuire à ses opérations journalières ni à sa situation financière.

La taille du bilan de la Banque évolue essentiellement en fonction de l'encours des dépôts en monnaies et en or effectués par les banques centrales, autres autorités monétaires et institutions internationales. La Banque s'engage à rembourser certains de ses instruments de dépôt en monnaies, à la juste valeur, avec un préavis de 1-2 jours ouvrés. Elle conduit ses opérations de manière à préserver un degré élevé de liquidité, afin d'être prête, à tout moment, à répondre aux demandes de sa clientèle.

La Banque a élaboré un dispositif de gestion de la liquidité qui s'appuie sur un modèle statistique fondé sur des hypothèses prudentes concernant les entrées de trésorerie et la liquidité des passifs. Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil d'administration assigne une limite au ratio de liquidité de la Banque : les actifs liquides doivent représenter au moins 100 % des besoins de liquidité auxquels la Banque pourrait être appelée à faire face. Des simulations de crise permettent en outre d'imaginer divers scénarios comportant des retraits massifs. Les exigences supplémentaires de liquidité ainsi définies doivent également être satisfaites par la détention d'actifs liquides. Le ratio de liquidité de la BRI se situe bien au-dessus de son seuil minimal et des exigences ressortant de ses simulations de crise.

Les dépôts en monnaies et en or auprès de la BRI, principalement de banques centrales et institutions internationales, constituent 91 % (2008 : 89 %) du total de ses passifs. Au 31 mars 2009, ces dépôts provenaient de 131 déposants (2008 : 152) et présentaient une certaine concentration sur quelques clients, 7 d'entre eux contribuant chacun pour plus de 5 % du total sur la base de la date de règlement (2008 : 4).

Le tableau suivant montre le profil des échéances des flux de trésorerie pour les actifs et les passifs. Les montants indiqués sont les flux de trésorerie non actualisés correspondant à des obligations de la Banque.

**Au 31 mars 2009**

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Actif</b>									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	915,2	-	-	-	-	-	-	-	915,2
Or et prêts d'or	22 856,0	458,0	265,1	630,6	375,3	698,4	167,0	-	25 450,4
Bons du Trésor	17 346,9	48 193,3	15 306,8	15 178,4	-	-	-	-	96 025,4
Titres pris en pension	25 396,5	240,8	1 444,0	-	-	-	-	-	27 081,3
Prêts et avances	9 533,3	7 931,7	804,1	-	-	-	-	-	18 269,1
Emprunts d'État et autres titres	3 800,4	7 106,2	3 880,8	4 934,0	12 920,3	17 782,8	9 247,2	921,8	60 593,5
<b>Total</b>	<b>79 848,3</b>	<b>63 930,0</b>	<b>21 700,8</b>	<b>20 743,0</b>	<b>13 295,6</b>	<b>18 481,2</b>	<b>9 414,2</b>	<b>921,8</b>	<b>228 334,9</b>
<b>Passif</b>									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1-2 jours									
	(11 144,1)	(19 693,4)	(15 143,3)	(20 590,2)	(18 218,1)	(29 301,2)	(7 309,7)	-	(121 400,0)
Autres dépôts en monnaies									
	(68 805,4)	(4 635,1)	(1 348,5)	(22,6)	-	-	-	-	(74 811,6)
Dépôts en or									
	(21 768,0)	(200,1)	(216,8)	(296,7)	(195,7)	(216,3)	(165,4)	-	(23 059,0)
Titres vendus à découvert									
	(0,8)	(1,7)	(2,5)	(4,9)	(9,8)	(29,7)	(49,9)	(185,4)	(284,7)
<b>Total</b>	<b>(101 718,3)</b>	<b>(24 530,3)</b>	<b>(16 711,1)</b>	<b>(20 914,4)</b>	<b>(18 423,6)</b>	<b>(29 547,2)</b>	<b>(7 525,0)</b>	<b>(185,4)</b>	<b>(219 555,3)</b>
<b>Instruments dérivés</b>									
<i>Réglés sur base nette</i>									
Contrats de taux									
	(1 304,0)	588,3	940,4	1 049,2	1 483,8	1 486,7	187,4	0,1	4 431,9
<i>Réglés sur base brute</i>									
Contrats sur devise et sur or									
Entrées	29 504,3	53 304,7	8 576,4	10 940,4	-	-	-	-	102 325,8
Sorties	(28 771,1)	(52 297,6)	(8 568,4)	(11 221,9)	-	-	-	-	(100 859,0)
Sous-total	733,2	1 007,1	8,0	(281,5)	-	-	-	-	1 466,8
Contrats de taux - réglés sur base brute									
Entrées	2,8	53,4	320,9	164,5	610,2	665,5	841,1	-	2 658,4
Sorties	(2,1)	(67,1)	(339,2)	(197,2)	(695,6)	(747,4)	(920,3)	-	(2 968,9)
Sous-total	0,7	(13,7)	(18,3)	(32,7)	(85,4)	(81,9)	(79,2)	-	(310,5)
<b>Total instruments dérivés</b>	<b>(570,1)</b>	<b>1 581,7</b>	<b>930,1</b>	<b>735,0</b>	<b>1 398,4</b>	<b>1 404,8</b>	<b>108,2</b>	<b>0,1</b>	<b>5 588,2</b>
<b>Total flux de trésorerie futurs non actualisés</b>	<b>(22 440,1)</b>	<b>40 981,4</b>	<b>5 919,8</b>	<b>563,6</b>	<b>(3 729,6)</b>	<b>(9 661,2)</b>	<b>1 997,4</b>	<b>736,5</b>	<b>14 367,8</b>

Au 31 mars 2008

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Actif</b>									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	36,8	-	-	-	-	-	-	-	36,8
Or et prêts d'or	27 836,1	215,9	379,1	558,8	1 446,3	974,8	151,6	-	31 562,6
Bons du Trésor	15 043,0	27 977,7	6 629,3	1 195,5	-	-	-	-	50 845,5
Titres pris en pension	53 803,9	14 279,9	2 079,3	-	-	-	-	-	70 163,1
Prêts et avances	24 550,5	24 058,1	9 636,4	3 140,8	-	-	-	-	61 385,8
Emprunts d'État et autres titres	7 940,5	8 755,7	5 245,0	6 710,1	10 340,2	15 696,2	12 543,5	923,7	68 154,9
<b>Total</b>	<b>129 210,8</b>	<b>75 287,3</b>	<b>23 969,1</b>	<b>11 605,2</b>	<b>11 786,5</b>	<b>16 671,0</b>	<b>12 695,1</b>	<b>923,7</b>	<b>282 148,7</b>
<b>Passif</b>									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1-2 jours	(5 757,5)	(21 501,1)	(20 601,1)	(28 243,4)	(35 374,1)	(33 370,0)	(9 928,4)	(9,3)	(154 784,9)
Autres dépôts en monnaies	(56 610,6)	(16 760,6)	(7 355,6)	(3 229,8)	-	-	-	-	(83 956,6)
Dépôts en or	(27 579,3)	-	(18,2)	(125,1)	(864,2)	(373,9)	(150,1)	-	(29 110,8)
Titres donnés en pension	(1 896,3)	-	-	-	-	-	-	-	(1 896,3)
Titres vendus à découvert	(11,9)	-	-	-	-	(16,2)	(12,4)	(75,1)	(115,6)
<b>Total</b>	<b>(91 855,6)</b>	<b>(38 261,7)</b>	<b>(27 974,9)</b>	<b>(31 598,3)</b>	<b>(36 238,3)</b>	<b>(33 760,1)</b>	<b>(10 090,9)</b>	<b>(84,4)</b>	<b>(269 864,2)</b>
<b>Instruments dérivés</b>									
<i>Réglés sur base nette</i>									
Contrats de taux	(59,6)	87,8	43,6	1 711,3	1 223,9	741,4	34,4	-	3 782,8
<i>Réglés sur base brute</i>									
Contrats sur devise et sur or									
Entrées	77 731,6	33 831,8	8 236,2	10 349,7	135,2	-	-	-	130 284,5
Sorties	(78 792,3)	(34 443,3)	(8 222,5)	(10 285,7)	(135,2)	-	-	-	(131 879,0)
Sous-total	(1 060,7)	(611,5)	13,7	64,0	-	-	-	-	(1 594,5)
Contrats de taux - réglés sur base brute									
Entrées	80,6	121,1	239,3	529,6	534,6	917,6	1 034,0	-	3 456,8
Sorties	(99,8)	(157,4)	(279,4)	(673,1)	(610,6)	(1 112,6)	(1 316,8)	-	(4 249,7)
Sous-total	(19,2)	(36,3)	(40,1)	(143,5)	(76,0)	(195,0)	(282,8)	-	(792,9)
<b>Total instruments dérivés</b>	<b>(1 139,5)</b>	<b>(560,0)</b>	<b>17,2</b>	<b>1 631,8</b>	<b>1 147,9</b>	<b>546,4</b>	<b>(248,4)</b>	<b>-</b>	<b>1 395,4</b>
<b>Total flux de trésorerie futurs non actualisés</b>	<b>36 215,7</b>	<b>34 465,5</b>	<b>(3 988,6)</b>	<b>(18 361,3)</b>	<b>(23 303,9)</b>	<b>(16 542,7)</b>	<b>2 355,8</b>	<b>839,3</b>	<b>13 679,6</b>

Dans le cadre de ses activités bancaires ordinaires, la Banque émet des options. Le tableau ci-après indique, en fonction de la date d'exercice, la juste valeur de ces options.

#### Options émises

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Au 31 mars 2009</b>	(1,2)	(10,2)	(8,4)	(138,2)	(1,8)	(7,9)	(4,3)	–	<b>(172,0)</b>
Au 31 mars 2008	(0,9)	(11,3)	(9,7)	(94,3)	(5,3)	–	–	–	(121,5)

Le tableau suivant indique, en fonction de la date d'expiration contractuelle, les engagements de crédit de la Banque à la date des états financiers.

#### Date d'expiration contractuelle

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Indéter- minée	Total
<b>Au 31 mars 2009</b>	33,5	335,0	–	6 400,1	–	–	–	1 677,1	<b>8 445,7</b>
Au 31 mars 2008	243,7	466,3	–	4 212,7	–	–	–	1 845,0	6 767,7

## 6. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini par la Banque comme le risque de pertes financières et/ou d'atteinte à la réputation de la Banque. Il peut avoir une ou plusieurs des sources suivantes.

- Facteur humain : effectif insuffisant, manque de connaissances, de compétences ou d'expérience, inadaptation de la formation ou de la mise en valeur des ressources humaines, contrôle inadéquat, perte de personnel essentiel, programme de succession inadapté, manque d'intégrité ou manquement à la déontologie.
- Procédure défectueuse ou inadéquate : procédure déficiente dans sa conception ou inadéquate, imparfaitement documentée, comprise, mise en œuvre, appliquée ou contrôlée.
- Système défectueux ou inadapté : système déficient dans sa conception, inadapté, indisponible ou mal utilisé.
- Cause externe : hors du contrôle de la Banque.

Le risque opérationnel inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel de la Banque, ses politiques et ses procédures dans ce domaine couvrent la gestion et la mesure du risque opérationnel – et notamment la détermination des paramètres essentiels et des données correspondantes –, la planification des programmes de continuité d'exploitation et le suivi des grands indicateurs de risque.

La Banque a mis en place une procédure de communication immédiate des incidents liés au risque opérationnel. L'unité Conformité et gestion du risque opérationnel élabore des plans d'action avec chaque unité et assure le suivi régulier de leur mise en œuvre.

Pour mesurer les fonds propres économiques alloués au risque opérationnel et les actifs pondérés du risque opérationnel, la Banque a adopté une méthodologie VeR utilisant une technique de simulation Monte-Carlo, suivant l'approche de mesure avancée fixée par le dispositif de Bâle II. En application des règles établies par ce dispositif, la mesure du risque opérationnel ne prend pas en compte le risque de réputation. Les paramètres essentiels introduits pour le calcul sont les suivants : données internes et externes sur les pertes ; estimations découlant de scénarios ; autoévaluation de l'efficacité des contrôles existants pour s'assurer de la prise en compte de l'évolution de l'environnement opérationnel et des modifications apportées au contrôle interne de la Banque. En mesurant le risque opérationnel, la Banque n'inclut pas la protection dont elle peut bénéficier dans le cadre de polices d'assurance.

### A. Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque opérationnel

Comme elle le fait pour le calcul des fonds propres économiques alloués au risque financier, la Banque mesure les fonds propres économiques alloués au risque opérationnel avec un niveau de confiance de 99,995 % et une période de détention de 1 an. Le tableau suivant montre, sur les deux derniers exercices, les chiffres représentatifs de l'exposition de la Banque au risque opérationnel en termes d'allocation des fonds propres économiques.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2009				2008			
	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars
<b>Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque opérationnel</b>	412,5	425,0	400,0	<b>425,0</b>	370,0	400,0	360,0	400,0

### B. Exigences minimales de fonds propres en regard du risque opérationnel

En application des règles établies par le dispositif de Bâle II, le calcul des exigences minimales de fonds propres alloués au risque opérationnel est effectué avec les paramètres essentiels suivants : niveau de confiance de 99,9 % et horizon de 1 an. Le tableau suivant montre, sur les deux derniers exercices, les chiffres représentatifs de l'exposition de la Banque au risque opérationnel en termes d'exigences minimales de fonds propres.

Au 31 mars

En millions de DTS	2009			2008		
	VeR	Actifs pondérés des risques	Exigences minimales de fonds propres (B)	VeR	Actifs pondérés des risques	Exigences minimales de fonds propres (B)
		(A)			(A)	
Risque opérationnel, où (A) correspond à (B) / 8 %	180,0	2 250,0	<b>180,0</b>	157,0	1 962,5	157,0

# Rapport des commissaires-vérificateurs

au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale  
de la Banque des Règlements Internationaux, Bâle

Nous avons examiné les états financiers de la Banque des Règlements Internationaux, publiés dans les pages qui précèdent. Ces états financiers se composent du bilan au 31 mars 2009, du compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, présentés en application des Statuts, ainsi que du tableau des flux de trésorerie et des notes annexes. Les états financiers ont été préparés par la Direction de la Banque en conformité avec les Statuts et avec les principes d'évaluation décrits dans les notes annexes comme conventions comptables. La Direction de la Banque est responsable de la conception, de la mise en œuvre et de l'exécution d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, résultant de fraude ou d'erreurs ; du choix et de l'application des conventions comptables appropriées ; de la formulation d'estimations comptables raisonnables compte tenu des circonstances. Notre responsabilité, définie dans les Statuts de la Banque, consiste à former une opinion indépendante sur le bilan et le compte de profits et pertes, en nous fondant sur notre vérification, et de vous en faire rapport.

Notre révision a été effectuée selon les *Normes internationales d'audit* (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer à des règles déontologiques et de planifier et de réaliser la vérification de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative. Nous avons exécuté des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives résultant de fraude ou d'erreurs. Dans le cadre de l'évaluation de ce risque, nous avons examiné le contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures de vérification adaptées à la situation, et non dans le but de former une opinion sur l'efficacité de ce contrôle. En outre, nous avons évalué la pertinence des règles comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables établies par la Direction, ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés pour acquérir l'assurance que le bilan et le compte de profits et pertes sont exempts d'anomalie significative et estimons que notre vérification constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les états financiers, y compris les notes annexes, ont été correctement établis et donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque des Règlements Internationaux au 31 mars 2009 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les principes comptables définis dans les notes annexes aux états financiers et avec les Statuts de la Banque.

Deloitte SA

Mark D. Ward  
Zurich, le 11 mai 2009

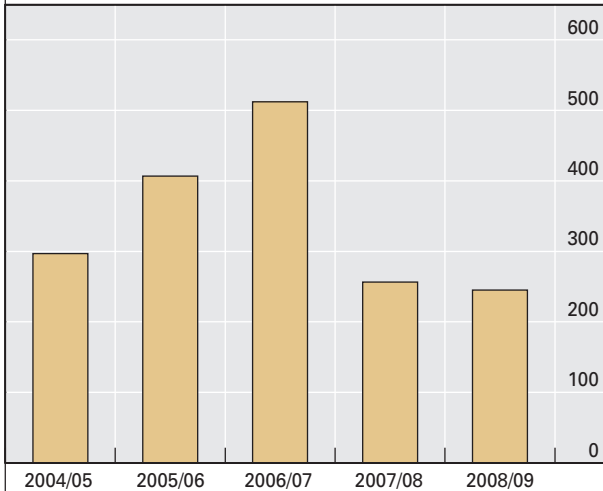
Pavel Nemecek



## Récapitulatif des cinq derniers exercices

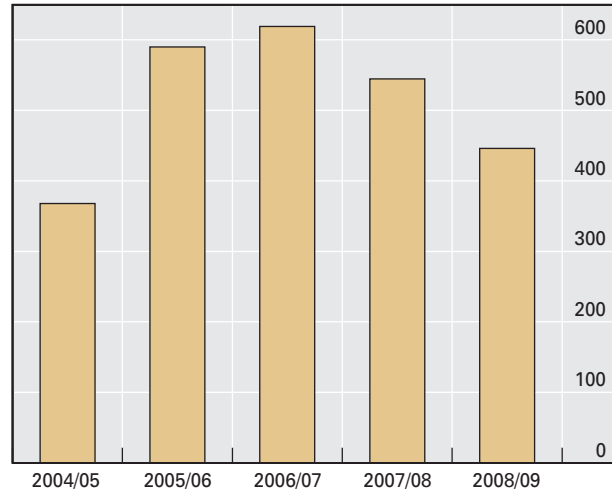
### Bénéfice d'exploitation

En millions de DTS



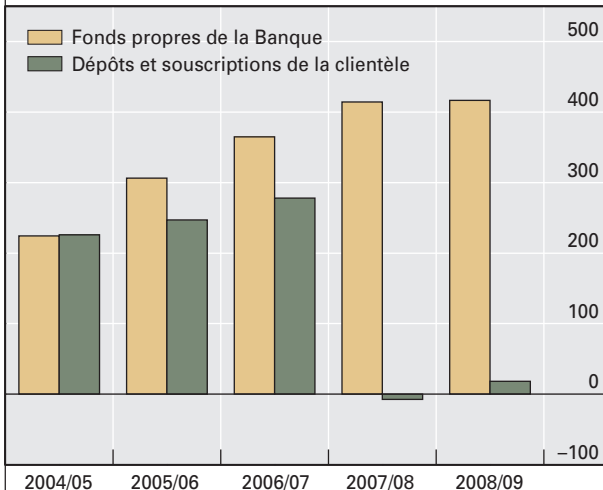
### Bénéfice net

En millions de DTS



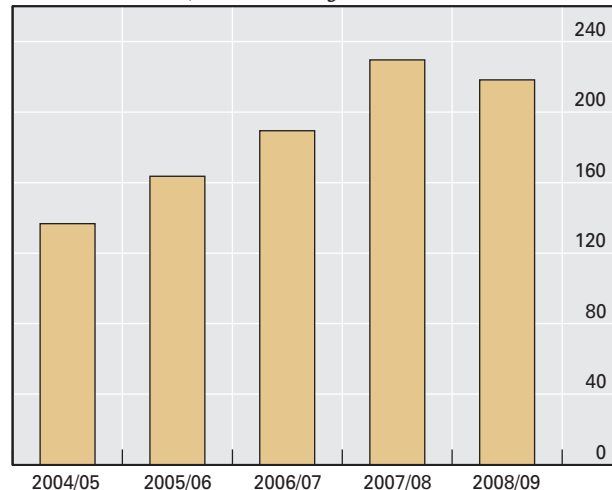
### Produit d'intérêts net sur placements en monnaies

En millions de DTS



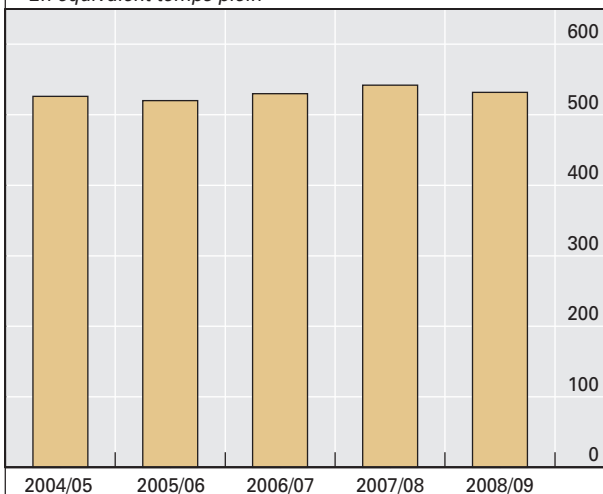
### Dépôts en monnaies (moyenne)

En milliards de DTS, à la date de règlement



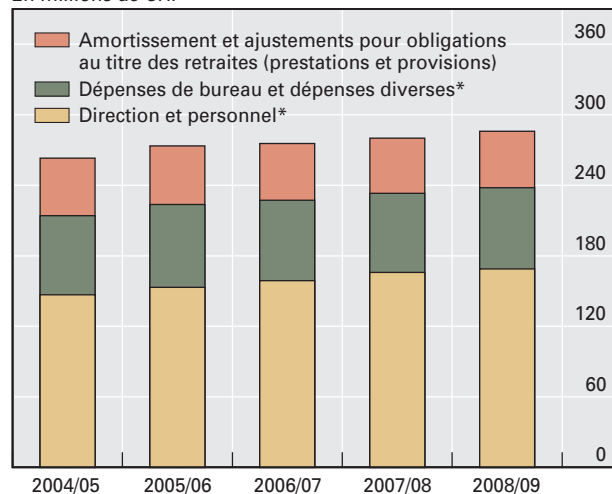
### Effectifs moyens

En équivalent temps plein



### Charges d'exploitation

En millions de CHF



Les chiffres sur lesquels se fondent les quatre cadres du haut ont été retraités pour prendre en considération les modifications apportées, les exercices précédents, aux conventions comptables. \* Sur la base du budget.

